



Plan Climat Air Energie Territorial

CC du Pays Houdanais

Conseil communautaire du 18 décembre 2024

Document 2 : Stratégie et programme d'action

Contact **BL évolution**

Eloi Desvignes

eloi.desvignes@bl-evolution.com



Contact **CC du Pays Houdanais**

Valérie Thibert

transitionenergetique@cc-payshoudanais.fr

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20241219-DEL12218122024-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



Introduction

[Page 3](#)

Partie 1 – Éléments clés du diagnostic territorial

[Page 12](#)

Partie 2 – Stratégie territoriale climat-air-énergie

[Page 20](#)

- Contexte et rappels réglementaires, méthodologie
- Vision stratégique climat-air-énergie pour le Pays Houdanais
- Trajectoires climat-air-énergie pour le Pays Houdanais
- Déclinaison de la vision stratégique par thématique

[Page 21](#)

[Page 27](#)

[Page 34](#)

[Page 43](#)

Partie 3 – Programme d'action 2024-2029

[Page 50](#)

- Vision d'ensemble
- Guide de lecture
- Fiches action détaillées
 - Habitat et aménagement
 - Mobilités
 - Agriculture et alimentation
 - Activités économiques locales
 - Espaces naturels, biodiversité et ressource en eau
 - Energies renouvelables et de récupération

[Page 52](#)

[Page 62](#)

[Page 64](#)

[Page 65](#)

[Page 77](#)

[Page 90](#)

[Page 101](#)

[Page 110](#)

[Page 127](#)

Introduction

- Contexte global
- Contexte national et régional
- Rappels réglementaires sur le PCAET
- Méthodologie d'élaboration
- Glossaire et définitions





Contexte global : l'urgence d'agir

Le **dérèglement du système climatique terrestre** auquel nous sommes confrontés et les stratégies d'adaptation ou d'atténuation que nous aurons à déployer au cours du XXI^e siècle ont et auront des **répercussions majeures sur les plans politique, économique, social et environnemental**. En effet, l'humain et ses activités (produire, se nourrir, se chauffer, se déplacer...) engendrent une accumulation de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère amplifiant l'effet de serre naturel, qui jusqu'à présent maintenait une température moyenne à la surface de la terre compatible avec le vivant (sociétés humaines comprises).

Depuis environ un siècle et demi, **la concentration de gaz à effet de serre** dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter au point que les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoient des **hausse de températures** sans précédent. Ces hausses de températures pourraient avoir des conséquences dramatiques sur nos sociétés (ex : acidification de l'océan, hausse du niveau des mers et des océans, modification du régime des précipitations, déplacements massifs de populations animales et humaines, émergences de maladies, multiplication des catastrophes naturelles...).

Le résumé du **cinquième rapport du GIEC** confirme l'urgence d'agir en qualifiant « d'extrêmement probable » (probabilité supérieure à 95%) le fait que l'augmentation des températures moyennes depuis le milieu du XX^e siècle soit due à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre engendrée par l'Homme. Le rapport Stern a estimé l'impact économique de l'inaction (entre 5-20% du PIB mondial) au détriment de la lutte contre le dérèglement climatique (environ 1%).

La priorité pour nos sociétés est de **mieux comprendre les risques** liés au dérèglement climatique d'origine humaine, de **cerner plus précisément les conséquences** possibles, de **mettre en place des politiques appropriées**, des outils d'incitations, des technologies et des méthodes nécessaires à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

L'action climat s'articule autour de **2 piliers essentiels et complémentaires** :



**Atténuer =
Éviter l'ingérable**



**S'adapter =
Gérer l'inévitable**



Contexte national : la loi de transition énergétique et l'objectif de neutralité carbone

Depuis la COP21 en 2015, l'Accord de Paris a fixé de nouvelles exigences. L'ensemble des États a validé l'objectif de limiter le réchauffement climatique global à +2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Les objectifs nationaux à l'horizon 2030 sont inscrits dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) :

1. Réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
2. Réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
3. 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

La loi énergie climat du 8 novembre 2019 inscrit l'objectif pour la France d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et met à jour ces objectifs pour 2030 :

1. Réduction de 30% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
2. 33% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

L'objectif de neutralité carbone à 2050 implique :

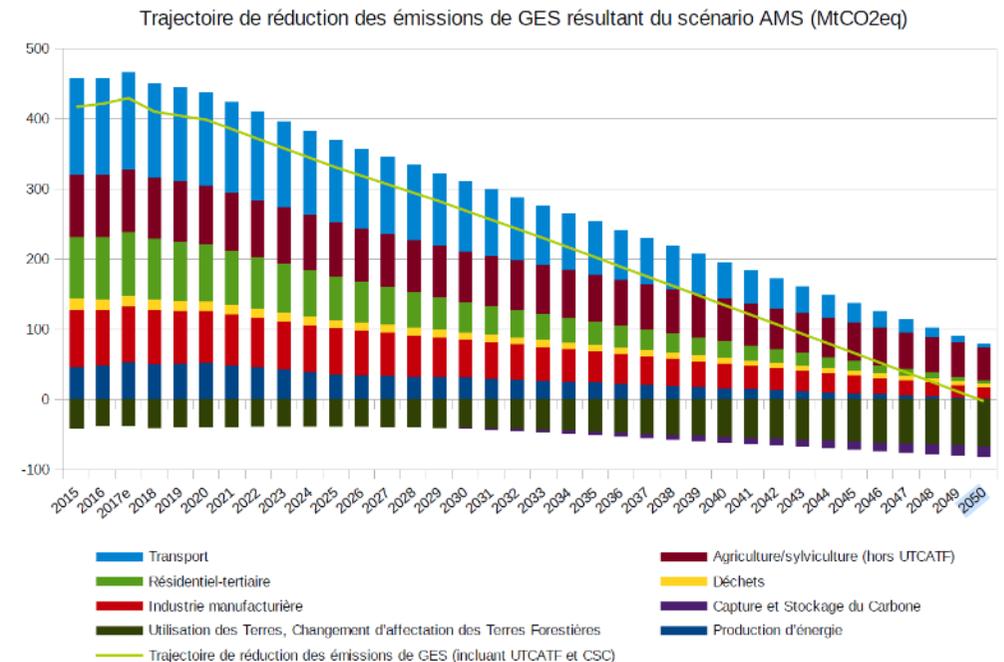
- D'une part des réductions drastiques des émissions de gaz à effet de serre (et donc de consommations d'énergie fossile) dans tous les secteurs (voir objectifs chiffrés ci-dessous) – voir [1] sur le graphique ci-contre ;
- D'autre part le développement de la séquestration carbone des sols et espaces naturels du territoire – voir [2] sur le graphique ci-contre ;

Ainsi les réductions d'émissions de gaz à effet de serre visées à 2050 à l'échelle nationale sont telles qu'elles équivalent à ce que peuvent absorber les sols et forêts du territoire français.

Pour y parvenir, le mix énergétique sera profondément décarboné à l'horizon 2040 avec l'objectif de mettre fin aux énergies fossiles d'ici 2040, tout en accélérant le déploiement des énergies renouvelables et en réduisant drastiquement les consommations.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) fournit également des recommandations sectorielles permettant à tous les acteurs d'y voir plus clair sur les efforts collectifs à mener. Les objectifs à 2030 par rapport à 2015 sont :

- **Transport** : -28% des émissions de gaz à effet de serre (-97% d'ici 2050)
- **Bâtiment** : -49% des émissions de gaz à effet de serre (-95% d'ici 2050)
- **Agriculture** : -18% des émissions de gaz à effet de serre (-46% d'ici 2050)
- **Industrie** : -35% des émissions de gaz à effet de serre (-81% d'ici 2050)
- **Production d'énergie** : -34% des émissions de gaz à effet de serre (-95% d'ici 2050)
- **Déchets** : -35% des émissions de gaz à effet de serre (-66% d'ici 2050).



Trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre déclinée par secteur définie par la Stratégie Nationale Bas Carbone pour atteindre la neutralité carbone à l'échelle de la France en 2050



Contexte régional : SRCAE

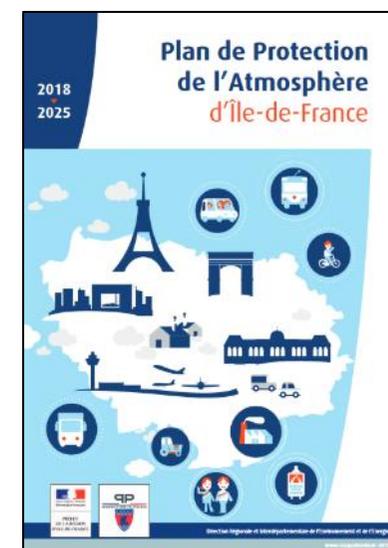
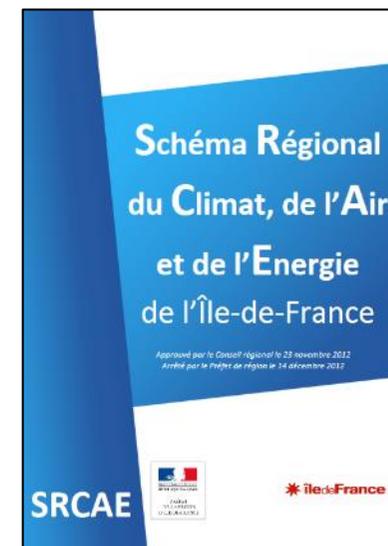
La Région Ile de France a élaboré son SRCAE en application de la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Loi Grenelle II), approuvé en novembre 2012 par délibération du Conseil régional puis en décembre 2012 par un arrêté du Préfet de région. Il fixe la stratégie régionale dans le prolongement des engagements nationaux français et définit trois grandes priorités pour 2020 :

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec pour objectif de réhabiliter 6 millions de mètres carrés de surfaces tertiaires et 125 000 logements par an, soit un doublement et un triplement du rythme actuel,
- Le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre d'équivalents logements raccordés,
- La réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des autres émissions de polluants atmosphériques.

Le SRCAE comporte en outre des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables – en particulier la multiplication par 35 de la puissance solaire photovoltaïque installée, la multiplication par 7 de la production de biogaz et l'équipement de 10% des logements existants en solaire thermique – et des mobilités alternatives.

Le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) a été approuvé par décret en décembre 2013. Il donne un cadre à l'organisation de l'espace francilien qui doit être pris en compte dans l'élaboration des PCAET, ses orientations réglementaires en particulier ont une valeur normative.

Le nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Île-de-France a été approuvé par arrêté inter-préfectoral en janvier 2018 en application de la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie) de 1996. Ce troisième PPA vise à accélérer la mise en œuvre des actions des deux précédents et aller plus loin dans la reconquête de la qualité de l'air. Il fixe 25 défis à relever entre 2018 et 2024 notamment dans les secteurs agricole, routier et résidentiel-tertiaire. La prise en compte des enjeux qualité de l'air dans les PCAET est définie comme une priorité.





Suivant la logique des lois MAPTAM et NOTRe, l'article 188 de la LTECV a clarifié les compétences des collectivités territoriales en matière d'Énergie-Climat : La Région élabore le Schéma d'Aménagement Régional, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (**SRADDET**), qui vise à remplacer le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (**SRCAE**).

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial". Ce PCAET traduit alors les orientations régionales sur le territoire de l'EPCI autour de 5 axes forts :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- L'adaptation au dérèglement climatique,
- La sobriété énergétique,
- La qualité de l'air,
- Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans.

Rappel du contenu du décret : "*Le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole :*

1° Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;

2° Le programme d'action à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique [...];

Lorsque l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, ce programme d'action comporte un volet spécifique au développement de la mobilité sobre et décarbonée.

Lorsque cet établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, ce programme d'action comporte un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

Lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée exerce la compétence en matière de réseaux de chaleur ou de froid mentionnée à l'article L. 2224-38 dudit code, ce programme d'action comprend le schéma directeur prévu au II du même article L. 2224-38.

Ce programme d'action tient compte des orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans le projet d'aménagement et de développement durables prévu à l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme ;

3° Lorsque tout ou partie du territoire qui fait l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par un plan de protection de l'atmosphère, défini à l'article L. 222-4 du présent code, ou lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée est compétent en matière de lutte contre la pollution de l'air, le programme des actions permettant, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques ;

4° Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats."



Articulation avec les autres documents

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLH : Plan Local de l'Habitat

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PDU : Plan de Déplacements Urbains

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

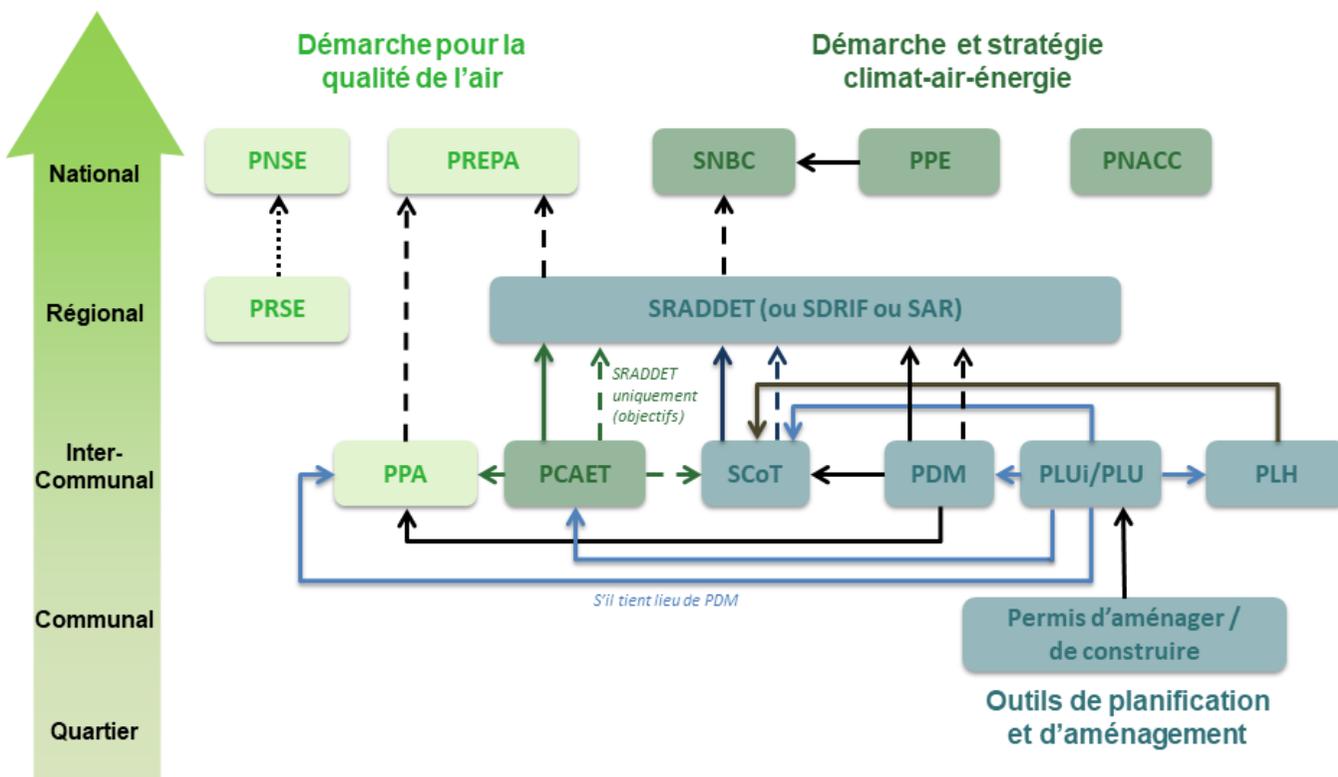
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

PNSE : Plan National Santé Environnement

PREPA : Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques

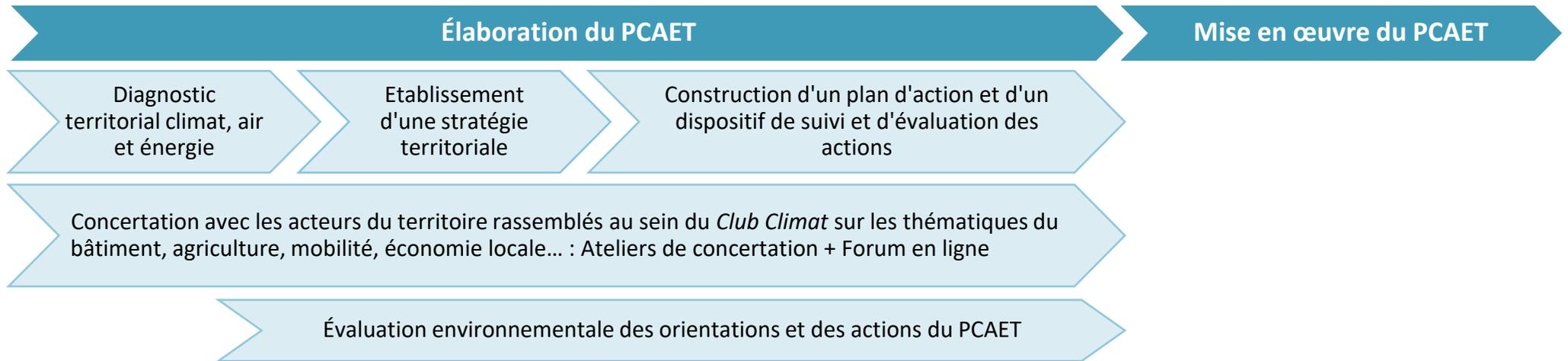


Légende:

- > « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - - - -> « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
-> Constitue un volet



Elaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCAET)



La planification territoriale de la stratégie de développement durable du territoire s'établit en 3 phases : diagnostic, stratégie, programme d'action. Tout au long de cette planification a eu lieu une concertation afin de co-construire le PCAET avec tous les acteurs du territoire.

L'évaluation environnementale stratégique (EES) permet de vérifier que les actions du Plan Climat n'ont pas d'incidences négatives sur l'environnement, en appliquant une stratégie « éviter, réduire, compenser » le cas échéant.

Les 3 phases sont construites à partir de la phase précédente :

- Les enjeux identifiés dans le diagnostic permettent de définir une stratégie territoriale qui s'appuie à la fois sur des constats quantitatifs (analyse des données climat-air-énergie) et des analyses qualitatives fournies par les retours locaux des acteurs concernés.
- Le programme d'action est construit en cohérence avec les orientations stratégiques et les objectifs chiffrés définis pour le territoire.



Le Plan Climat Air Energie du territoire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais s'est construit autour de différents temps forts, qui permettront d'en faire un programme adapté aux spécificités locales et coconstruit par les acteurs du territoire :

- Lancement en réunion statutaire – **16 février 2023**
- **1 réunion publique de lancement** du PCAET – **8 mars 2023**
- 1 réunion de mobilisation des acteurs économiques du territoire – **28 mars 2023**
- Réunion de **COTECH #1** : partage des éléments clés du diagnostic territorial – **4 avril 2023**
- Réunion de **COFIL #1** : validation du diagnostic territorial – **10 mai 2023**
- 1 atelier de **co-construction de la vision stratégique** avec les élus – **31 mai 2023**
- Réunion de **COTECH #2** : partage de la stratégie territoriale – **26 juin 2023**
- **Conseil des Maires** : présentation de la stratégie territoriale – **6 juillet 2023**
- **1 réunion publique** de présentation des enjeux et objectifs stratégiques – **4 octobre 2023**
- Réunion de **COFIL #2** : validation de la stratégie territoriale – **19 octobre 2023**
- **3 ateliers thématiques de concertation, 1 atelier de synthèse** – **Novembre 2023**
- **1 journée technique de travail** sur les actions avec les services de la collectivité et les partenaires – **5 février 2024**
- Réunion de **COFIL #3** : validation et hiérarchisation des propositions d'action – **12 février 2024**
- Réunions de **COTECH #3** - **27 février 2024**
- Réunion de **COFIL #4** : validation du projet de PCAET – **14 mars 2024**
- Arrêt du PCAET en Conseil communautaire – **11 avril 2024**
- Consultation publique – **23 septembre au 23 octobre 2024**
- Réunion de **COFIL #5** : validation des réponses aux avis (PPA et consultation publique) – **30 octobre 2024**
- Approbation du PCAET en Conseil communautaire – **18 décembre 2024**
- Présentation du PCAET aux services – **2025**
- Présentation publique du programme d'action du PCAET – **2025**



Unités : définitions

tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e ou téqCO₂) : les émissions de GES sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ équivalent. Il existe plusieurs gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, les gaz fluorés... Tous ont des caractéristiques chimiques propres, et participent donc différemment au réchauffement climatique. Pour pouvoir les comparer, on ramène ce pouvoir de réchauffement à celui du gaz à effet de serre le plus courant, le CO₂. Ainsi, une tonne de méthane réchauffe autant la planète que 28 tonnes de dioxyde de carbone, et on dit qu'une tonne de méthane vaut 28 tonnes équivalent CO₂.

tonnes de carbone : une tonne de CO₂ équivaut à 12/44 tonne de carbone (poids massique). Nous utilisons cette unité pour exprimer le stock de carbone dans les sols (voir partie séquestration de CO₂) afin de distinguer ce stock de la séquestration carbone annuelle (exprimée en tonnes de CO₂ éq. / an).

tonnes : les émissions de polluants atmosphériques sont exprimées en tonnes. Il n'y a pas d'unité commune contrairement aux gaz à effets de serre. Ainsi, on ne pas additionner des tonnes d'un polluant avec des tonnes d'un autres polluants et l'analyse se fait donc polluant par polluant.

GWh et MWh : les données de consommation d'énergie finale et de production d'énergie sont données en gigawatt-heure (GWh) ou mégawattheure (MWh). 1 GWh = 1000 MWh = 1 million de kWh = 1 milliard de Wh. 1 mégawattheure mesure l'énergie équivalant à une *puissance* d'un mégawatt (MW) agissant pendant une heure. 1 kWh = l'équivalent de l'énergie fournie par 10 cyclistes pédalant pendant 1h, ou 50 m² de panneaux photovoltaïque pendant 1h, ou l'énergie fournie par 8000 L d'eau à travers un barrage de 50 m de haut, ou l'énergie fournie par la combustion de 1,5 L de gaz ou de 33 cL de pétrole

tonnes équivalent pétrole (tep) : c'est une autre unité que rencontrée pour mesurer les énergies consommées. On retrouve la même logique que la tonne équivalent CO₂ : différentes matières (gaz, essence, mazout, bois, charbon, etc.) sont utilisées comme producteurs énergétiques, avec toutes des pouvoirs calorifiques (quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible) différents : une tonne de charbon ne produit pas la même quantité d'énergie qu'une tonne de pétrole. Ainsi, une tonne équivalent pétrole (tep) équivaut à environ 1,5 tonne de charbon de haute qualité, à 1 100 normo-mètres cubes de gaz naturel, ou encore à 2,2 tonnes de bois bien sec. Dans le diagnostic toutes les consommations d'énergie sont exprimées en MWh ou GWh ; 1 tep = 11,6 MWh.

Partie 1 – Éléments clés du diagnostic territorial

- Présentation du territoire du Pays Houdanais
- Chiffres clés
- Synthèse de la vulnérabilité climatique de la CC du Pays Houdanais
- Synthèse des enjeux par thématique



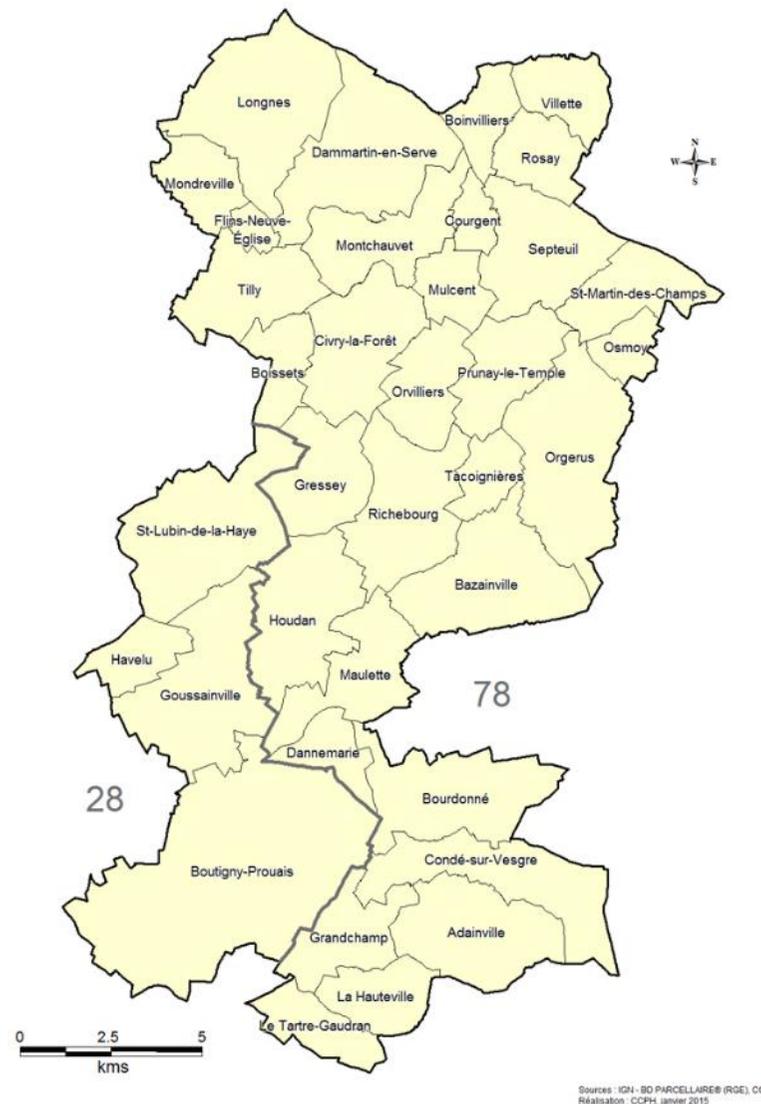


Le territoire du Pays Houdanais

La Communauté de Communes du Pays Houdanais se situe à cheval entre deux régions et regroupe **32 communes dans le département des Yvelines (région Ile-de-France) et 4 communes dans le département de l'Eure-et-Loir (région Centre-Val-de-Loire)**. Le territoire compte **30 152 habitants** pour une superficie de 293 km². Territoire rural et péri-urbain, la densité de population de 102,4 hab./km² est similaire à la moyenne nationale (105,5 hab./km²) et 6 fois inférieure à celle du département des Yvelines (633,9 hab./km²). La **tendance démographique à la hausse** est due à la fois au solde naturel mais aussi à une arrivée de nouveaux habitants sur le territoire (solde moyen total de +0,49% d'évolution annuelle sur les dix dernières années, comparée à une moyenne nationale de 0,35%).

L'EPCI s'articule autour **de Houdan, centre attractif du territoire** fort de 3 671 habitants. La commune regroupe un nombre important d'activités socio-économiques à son échelle, permettant au Pays Houdanais d'être reconnu comme pôle d'excellence de services en milieu rural. La CCPH est également constituée de onze autres villes de plus de 1000 habitants dont deux de plus de 2000 habitants : Orgerus (2 501 hab.) et Septeuil (2 373 hab.).

Chiffres clés – CC du Pays Houdanais	
Population	30 152 habitants
Densité de population	102 hab./km ²
Superficie	293 km ²
Nombre de communes	36



Sources : IGN - BD PARCELLAIRE® (RGE), CCPH
Réalisation : CCPH, janvier 2015



Chiffres clés en 2018 - Territoire CC du Pays Houdanais



Consommation d'énergie :

CC du Pays Houdanais : 18,5 MWh/habitant

- Région : 24,8 MWh/habitant
- France : 23,1 MWh/habitant

Indépendance énergétique du territoire :

La production locale d'énergie renouvelable représente 1% de l'énergie consommée

Dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz) :

62% des énergies consommées sont des énergies fossiles
(France : 79%)

Dépense énergétique : 60M€ = 2014€ / habitant

L'évolution du climat à horizon 2041-2070 (scénario RCP 4.5¹) :



- Température : +1,5°C
- Vagues de chaleur : 23 à 25 jours par an (contre 2 jours par an en moyenne sur les dernières décennies)

Toutes ces notions sont définies dans les parties du diagnostic correspondantes. Une analyse par volet technique et une analyse par secteur sont proposées.



Emissions de gaz à effet de serre :

CC du Pays Houdanais : 4,2 tCO2e/habitant

- Région : 3,4 tCO2e/habitant
- France : 7,0 tCO2e/habitant

- Transports routiers : 41% (Région 30%)
- Industrie : 2% (Région 13%)
- Bâtiment (résidentiel + tertiaire) : 35% (Région 46%)
- Agriculture : 21% (Région 2%)



Séquestration de carbone :

Les forêts du territoire absorbent 21% des émissions de gaz à effet de serre

Spécificités du territoire

- Un territoire essentiellement couvert d'espaces agricoles et de grandes cultures
- De forts enjeux de dépendance à la voiture sur le secteur de la mobilité avec la présence d'un axe routier très fréquenté (N12)
- Un territoire vulnérable aux risques inondations et retrait gonflement des argiles



Synthèse de la vulnérabilité climatique de la CC du Pays Houdanais

Aléa climatique / Aléa induit	Exposition du territoire à l'aléa		Niveau de sensibilité: population, biodiversité, activités...	Vulnérabilité <i>Sensibilité x exposition</i>		Secteurs exposés
	actuelle			actuelle	future	
Canicules	Forte		Moyenne	Forte		Population / Santé / Agriculture / Biodiversité
Inondations	Forte		Forte	Forte		Population / Qualité des eaux / Biodiversité / Agriculture
Sécheresses et gel tardif	Forte		Forte	Forte		Agriculture / Biodiversité / Forêt / Disponibilité en eau
Mouvements de terrain	Faible		Faible	Faible		Habitats et bâtiments / Infrastructures (routes...)
Retrait gonflement des argiles	Forte		Moyenne	Moyenne		Habitats et bâtiments / Infrastructures
Feux de forêts	Faible		Moyenne	Moyenne		Forêt / Biodiversité / Habitats et bâtiments
Éléments pathogènes et envahisseurs	Faible		Faible	Faible		Forêt / Biodiversité / Tourisme / Santé / Agriculture / Qualité des eaux





Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">✓ La ligne N relie le territoire à Paris et aux pôles d'activité alentours 3 stations sur le territoire✓ Réseau de bus développé mais à améliorer✓ Service de Transport à la Demande✓ Réseau cyclable dense sur les communes de Houdan, Maulette, Bazainville et Richebourg✓ Un schéma directeur cyclable en cours d'élaboration qui programmera le développement du vélo sur le territoire✓ Potentiel fort de développement du vélo	<ul style="list-style-type: none">✗ Des axes routiers structurants traversent le territoire Ils induisent des flux routiers importants et difficiles à maîtriser✗ Flux routiers de transport de marchandises importants✗ Dépendance forte à la voiture 4 trajets domicile travail sur 5 sont faits en voiture

Enjeux pour le territoire du Pays Houdanais

- Développer l'utilisation du **réseau ferroviaire** en travaillant notamment à l'accessibilité aux gares et aux **solutions d'intermodalité** (vélo, voiture, bus)
- Mettre en œuvre les **infrastructures et services cyclables** permettant un essor du vélo à la hauteur de l'ambition de la politique cyclable
- Développer une véritable **culture des mobilités actives et partagées** pour réduire la place de la voiture
- Favoriser les véhicules à faibles consommations et faibles émissions
- Travailler avec les employeurs du territoire à la mise en place de Plans de Mobilités



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">✓ Plus de la moitié des résidences principales se chauffent sans utilisation directe d'énergies fossiles✓ Près d'un logement sur 10 est à basse consommation✓ Plus de 30% des résidences principales sont des bâtiments anciens construits avant 1944 et ne nécessiteraient qu'une rénovation légère✓ Les chauffages au fioul sont progressivement remplacés (en faveur du bois-énergie et de l'électricité)✓ Des réseaux de chauffage urbains se développent	<ul style="list-style-type: none">✗ Des logements très énergivores construits entre 1945 et 1974, nécessitant une rénovation lourde✗ La performance énergétique des logements n'est mesurée que pour 20% d'entre eux✗ Un logement sur 5 est une passoire thermique✗ Près d'un logement sur 3 est chauffé au gaz fossile✗ Environ 2 000 résidences sont chauffées au fioul

Enjeux pour le territoire du Pays Houdanais

- Renforcer la **connaissance des performances énergétiques** du bâti résidentiel
- Accompagner la **rénovation énergétique** du parc de logements, en ciblant en priorité les passoires thermiques et bâtiments les plus énergivores
- Favoriser la **sobriété et les économies d'énergie** par les usages
- Accompagner le **remplacement des chauffages au fioul et la substitution du gaz fossile**
- Soutenir les **filières énergétiques renouvelables**



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">✓ Le tissu économique développé assure l'essentiel des services aux habitants✓ Le tissu artisanal est très présent	<ul style="list-style-type: none">✗ Forte disparité entre Houdan et les autres communes en termes de services de proximité✗ 1 actif sur 3 travaille en dehors du département des Yvelines <p>Ce qui induit des besoins de déplacements importants</p> <ul style="list-style-type: none">✗ Consommation importante de gaz fossile dans l'industrie et le tertiaire

Enjeux pour le territoire du Pays Houdanais

- Garantir un tissu d'activités économiques de première nécessité sur l'ensemble du territoire, pour renforcer son autosuffisance et réduire les besoins de déplacements
- Développer des activités économiques et/ou industrielles porteuses de la transition écologique et énergétique
- Améliorer la performance énergétique du bâti tertiaire et réduire la consommation d'énergies fossiles



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Surface Agricole Utile stable ✓ Surface agricole par habitant suffisante pour le régime alimentaire actuel ✓ Agriculture en cours de diversification par certains acteurs ✓ Peu d'émissions de méthane En raison du faible cheptel bovin 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Agrandissement des exploitations et diminution du volume de main d'œuvre agricole Se traduisant par une intensification : mécanisation, utilisation d'intrants ✗ Pratiques agricoles préjudiciables à la biodiversité Seuls 2% de la SAU est en bio ou en cours de conversion ✗ Une production trop spécialisée Qui ne permet pas de couvrir la consommation locale ✗ 60% de la population est théoriquement dépendante de la voiture pour ses achats alimentaires ✗ Manque d'outils de transformation pour structurer localement les filières

Enjeux pour le territoire du Pays Houdanais
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Assurer une diversification de la production agricole, pour renforcer la résilience alimentaire grâce aux circuits courts et réduire le recours aux intrants <input type="checkbox"/> Développer des pratiques agricoles plus favorables à la biodiversité et à la séquestration carbone : réduction des intrants chimiques, meilleure gestion des infrastructures agroécologiques (haies, lisières, prairies humides...). <input type="checkbox"/> Développer des outils de transformation pour favoriser la relocalisation et la diversification <input type="checkbox"/> Accompagner la transition vers des régimes alimentaires moins carnés

Partie 2 – Stratégie territoriale climat-air-énergie

- Contexte et rappels réglementaires, méthodologie
- Vision stratégique climat-air-énergie pour le Pays Houdanais
- Trajectoires climat-air-énergie pour le Pays Houdanais
- Déclinaison de la vision stratégique par thématique



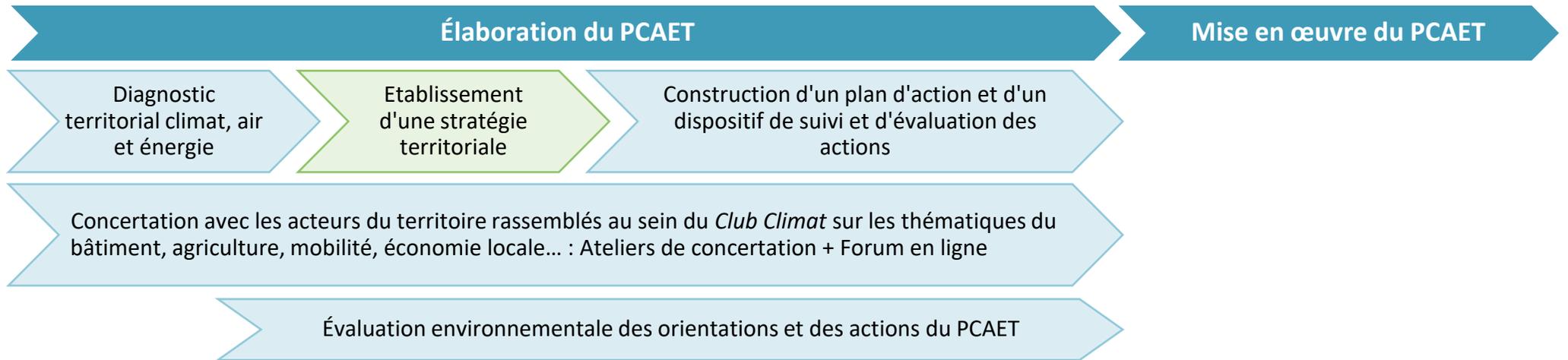
Contexte et rappels réglementaires, méthodologie



- Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial
- Rappels réglementaires sur la stratégie territoriale climat-air-énergie
- Méthode d'élaboration de la stratégie territoriale



Élaboration de la stratégie territoriale



La stratégie territoriale s’appuie sur les enjeux identifiés dans le diagnostic, d’un point de vue technique (impacts air-énergie-climat, risques face aux conséquences du dérèglement climatique...), partagés et enrichis avec les acteurs et élus du territoire :

- 1 atelier de **co-construction de la vision stratégique** avec les élus – **31 mai 2023**
- Réunion de **COTECH #2** : partage de la stratégie territoriale – **26 juin 2023**
- **Conseil des Maires** : présentation de la stratégie territoriale – **6 juillet 2023**
- 1 **réunion publique** de présentation des enjeux et objectifs stratégiques – **4 octobre 2023**
- Réunion de **COFIL #2** : validation de la stratégie territoriale – **19 octobre 2023**

Ainsi la stratégie territoriale s’appuie à la fois sur des constats quantitatifs (analyse de données air-énergie-climat) et sur les retours locaux des acteurs concernés.



Rappels réglementaires sur la stratégie territorial climat-air-énergie

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018".

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial détaille ce que contient une stratégie territoriale air-énergie-climat (paragraphe II) :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les **objectifs stratégiques et opérationnels** portent au moins sur les domaines suivants :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique.

Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie. Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4. »

Les années susmentionnées correspondent aux années : **2026, 2030, 2031 et 2050**. Les objectifs seront aussi déclinés pour les années de mi-parcours et de fin du PCAET (**2026 et 2029**). Les objectifs réglementaires détaillés se trouvent en annexe.

« Le plan climat-air-énergie territorial décrit les **modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma régional** prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la **stratégie nationale bas-carbone mentionnée** à l'article L. 222-1 B, le plan climat-air-énergie territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie.

Si son territoire est **couvert par un plan de protection de l'atmosphère** mentionné à l'article L. 222-4, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan. »



Rappels réglementaires sur la stratégie territorial climat-air-énergie

- L'article 85 de la loi d'orientation de mobilités (LOM) oblige certains EPCI à intégrer dans leur PCAET un « plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques » fixant des objectifs biennaux de réduction des émissions à compter de 2022, au moins aussi exigeants que ceux du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA). Ce plan devra comprendre une étude portant sur la création d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-M).
- La Région Île-de-France est couverte dans son ensemble par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Tous les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent donc intégrer un Plan Air Renforcé dans leur PCAET.
- Le plan doit fixer des objectifs quantitatifs **biennaux** de réduction des émissions, au moins aussi ambitieux que ceux du **PREPA** (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques). Pour rappel, la France est en contentieux avec la Commission Européenne, concernant le NO_2 et les PM_{10} , pour non-respect des valeurs limites et insuffisance des actions mises en place.
- Il doit ainsi comprendre une liste d'actions qui permette d'atteindre ces objectifs.
- L'atteinte des objectifs doit également permettre de respecter les normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L 221-1 du code de l'environnement **dans les délais les plus courts possibles, et au plus tard en 2025.**

Objectifs du PREPA par rapport à 2005

	2020	2025	2030
Dioxyde de soufre (SO_2)	-55 %	-66 %	-77 %
Oxyde d'azote (NO_x)	-50%	-60%	-69 %
Particules fines ($PM_{2,5}$)	-27%	-42%	-57 %
Composés organiques volatiles (COVnM)	-43%	-47%	-52 %
Ammoniac (NH_3)	-4%	-8%	-13 %



Au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic territorial, les 6 thématiques suivantes ont été proposées comme axes de la stratégie territoriale :

1. **Habitat et aménagement**
2. **Mobilités**
3. **Agriculture et alimentation**
4. **Activités économiques locales**
5. **Espaces naturels, forêts et ressource en eau**
6. **Energies renouvelables et de récupération**

Pour chaque thématique, 3 scénarios stratégiques d'ambitions différentes ont été proposés aux élus du territoire lors d'un atelier de travail : **scénario continuité, scénario transition et scénario pionnier** (scénarios proposés pour chaque thématique en annexe).

En s'appuyant sur les enjeux propres à chaque thématique, les chiffres clés issus du diagnostic territorial, et les trajectoires énergie-climat prospectives (tendancielle, réglementaire, potentiel max – voir les trajectoires du territoire), les élus ont pu se positionner sur le scénario à privilégier et le niveau d'ambition visé par le territoire.

Une fois le scénario privilégié identifié, des modifications à la marge ont été effectuées pour les thématiques dans l'ensemble des thématiques (éléments des scénarios écartés ou ajoutés au scénario choisi, objectifs opérationnels ajustés, ordre des items rectifié).

La stratégie territoriale a par la suite été validée en Comité de Pilotage le 19 octobre 2023.

L'objectif était de **permettre une vision prospective du territoire sur les enjeux du PCAET** et une discussion pour converger vers une stratégie, pour **construire collectivement une ambition à moyen et long terme pour le territoire.**

Ainsi, cette stratégie donne un cadre au territoire pour les années à venir. Elle fixe un cap, une ambition, pour ensuite définir un plan d'action pragmatique sur 6 ans.

Dans la partie 1 est déclinée la **vision stratégique retenue pour chaque thématique**, et les différents objectifs « chapeaux ».

La partie 2 présente la **trajectoire climat-énergie-air du territoire du Pays Houdanais, à horizons 2030 et 2050.**

Enfin, dans la partie 3 est déclinée la vision stratégique retenue pour chacune des 6 thématiques.



Méthode d'élaboration de la stratégie territoriale

La stratégie comprend la définition :

- d'**orientations stratégiques**,
- d'**objectifs**,
- d'une **trajectoire** pour atteindre ces objectifs.

Les **objectifs chiffrés** sont les objectifs à l'échelle du territoire, et par secteur (exemple : réduction de la consommation d'énergie du secteur résidentiel). Ils sont issus de l'estimation des potentiels d'actions dans chacun des secteurs du territoire (présentés dans le diagnostic), dont l'effort est pondéré en fonction du scénario choisi pour la thématique (en fonction de l'ambition visée).

Ces objectifs chiffrés se déclinent en grands **objectifs opérationnels** (nombre de logements rénovés, part modale des transports en commun...), également pondérés par rapport à l'ambition choisie pour le territoire. Ils fournissent des repères pour le programme d'action du PCAET.



Objectifs chiffrés globaux
(réduction des émissions de gaz à effet de serre par ex.)
 +
Objectifs opérationnels
pour parvenir aux objectifs globaux (nombre de logements rénovés par ex.)

Vision stratégique climat-air-énergie pour le Pays Houdanais



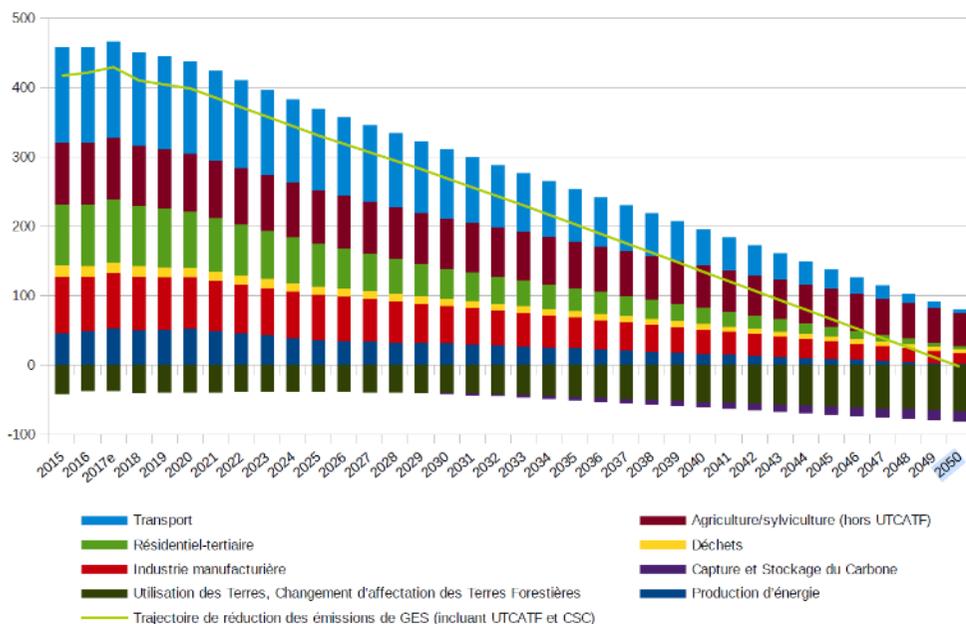
- Contribuer à l'objectif national de neutralité carbone en 2050
- S'adapter aux conséquences inévitables d'un climat qui change
- Vision stratégique pour le territoire du Pays Houdanais
- 3 objectifs « chapeaux » pour le territoire



Contribuer à l'objectif de neutralité carbone

Objectifs nationaux :

- Émissions de gaz à effet de serre : **-40% d'ici 2030** par rapport à 1990
- Consommations d'énergie : **-20% d'ici 2030** par rapport à 2012
- Consommation d'énergies fossiles : **-40 % d'ici 2030** par rapport à 2012,
- 33% d'énergies renouvelables** dans la consommation finale d'énergie,
- Neutralité carbone à 2050.**



Stratégie Nationale Bas Carbone → **Objectifs sectoriels sur les émissions de gaz à effet de serre** par rapport à 2015 :

- Transport** : -28% d'ici 2030 (-97% d'ici 2050)
- Bâtiment** : -49% d'ici 2030 (-95% d'ici 2050)
- Agriculture** : -18% d'ici 2030 (-46% d'ici 2050)
- Industrie** : -35% d'ici 2030 (-81% d'ici 2050)
- Production d'énergie** : -33% d'ici 2030 (-95% d'ici 2050)

Émissions de GES territoriales

Séquestration carbone territoriale

Neutralité carbone en 2050

Et s'inscrire dans les objectifs régionaux à 2030 définis dans la stratégie climat d'Ile-de-France :

- La réduction de près de 20 % de la consommation énergétique régionale
- La multiplication par 3 de la part globale des ENR dans la consommation énergétique régionale, en portant leur contribution à 40 % de cette consommation.
- La multiplication par 2 de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien portée à 20 % de cette consommation.



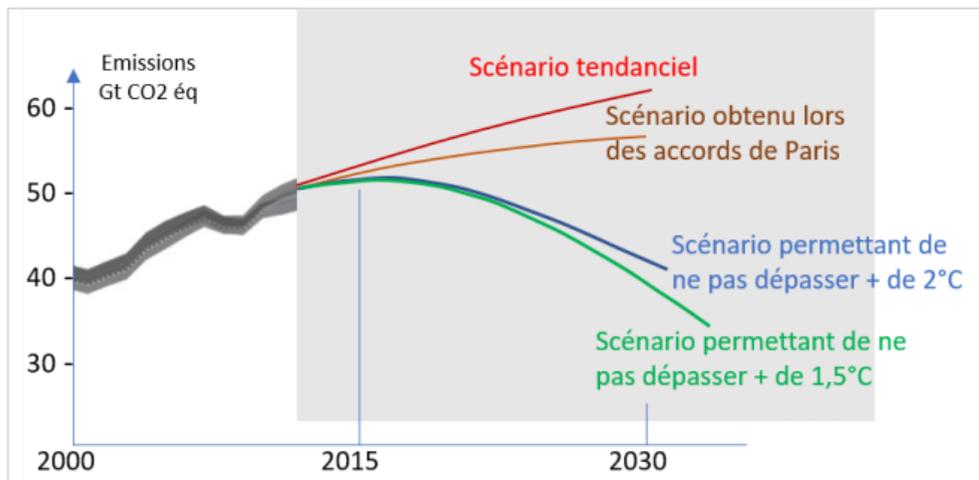
S'adapter aux conséquences inévitables d'un climat qui change

Ce qu'il faudrait faire pour s'aligner sur les recommandations du GIEC

Les trajectoires « d'urgence climatique » qui visent à **limiter le réchauffement climatique à une augmentation de la température moyenne à la surface de la Terre de 1,5°C ou 2°C par rapport au niveau préindustriel** demandent plus d'efforts que les trajectoires réglementaires. S'aligner sur ces trajectoires nécessite ainsi de « sortir du cadre » et d'imaginer des **changements importants dans l'organisation de la société**.

Trajectoire 1,5°C

- **Objectif** : Ne pas dépasser 1,5°C de réchauffement climatique global d'ici 2100.
- **Seule cette trajectoire permet d'envisager un avenir sans dégradation majeure des écosystèmes.**



Scénarios d'émissions mondiales de gaz à effet de serre

Trajectoire 2°C

- **Objectif** : Ne pas dépasser 2°C de réchauffement climatique global d'ici à 2100.
- Une trajectoire 2°C **ne permet pas d'éviter des dégradations importantes des écosystèmes** et nécessite de mettre en œuvre des **mesures d'adaptation** conséquentes pour faire face aux changements des paramètres géophysiques.
- Une telle trajectoire devrait **éviter un risque d'emballement climatique**.

Plan national d'adaptation au changement climatique 2

Avec son second PNACC (2018-2022), la France a pour objectif d'adopter une adaptation effective en cohérence avec une hausse de température de 1,5°C à 2°C au niveau mondial par rapport au XIXème siècle. La nouvelle Stratégie française énergie-climat (SFEC), en cours d'élaboration comprendra le Plan national d'adaptation au changement climatique révisé (PNACC 3).

Habitat et aménagement



L'étalement urbain est maîtrisé et favorise un **équilibre entre offre de logements, d'emplois et de services**.

Une véritable **culture de la sobriété énergétique** s'instaure, portée par les habitants et une communication forte de la CCPH et de ses partenaires.

La **rénovation énergétique des logements est massivement soutenue**, par les collectivités et leurs partenaires, en ciblant en priorité les ménages les plus précaires. Les particuliers sont accompagnés par des aides des collectivités et de l'information.

Le **bâti communal et intercommunal** est rénové énergétiquement, la consommation est suivie et maîtrisée.

Mobilités



La mise en place d'un réseau cyclable dense sur tout le territoire permet de **développer la mobilité cyclable**, à la fois pour les déplacements du quotidien et les mobilités de loisir.

Des solutions sont mises en place pour **soutenir la mobilité aussi bien à l'intérieur du territoire que vers les territoires voisins, via l'intermodalité**, à la fois dans les gares en réponse aux besoins de mobilité des actifs du territoire et à l'intérieur du territoire où les transports en commun, à la demande et le covoiturage se renforcent progressivement.

Les **entreprises du territoire sont proactives** dans l'organisation des mobilités : incitation à l'utilisation des modes actifs, facilitation du covoiturage, mise en place de bornes de recharge.

Agriculture et alimentation



La CCPH mène **une réflexion prospective** et un **dialogue avec les agriculteurs** sur les évolutions de l'agriculture et l'adaptation de leurs activités face au changement climatique.

La CCPH soutient les **circuits de proximité et la production locale**, notamment en développant des unités de production et de transformation.

La restauration collective s'approvisionne avec des produits agricoles du territoire ou de territoires voisins.

Activités économiques locales



Les **entreprises et industries du territoire coopèrent** étroitement et régulièrement, pour accélérer leur transition énergétique et améliorer leur gestion des ressources et des déchets.

Les **services de proximité et les activités économiques** génératrices d'emploi se développent sur le territoire, ce qui répond aux besoins des actifs et diminue les besoins de déplacements.

Espaces naturels, biodiversité et ressource en eau



Les **cours d'eau et continuités écologiques (trames verte et bleue, noire et brune) sont préservés** et restaurés pour réduire la sensibilité aux aléas climatiques, protéger la biodiversité, et préserver le cadre de vie.

La **gestion de la forêt est adaptée** pour réduire sa vulnérabilité au changement climatique et préserver les puits de carbone, tout en permettant une exploitation durable et transparente de la ressource en bois.

La **ressource en eau est gérée de façon partagée** pour répondre aux besoins en période de tensions.

Energies renouvelables et de récupération



La **filière solaire photovoltaïque se développe massivement** sur les toitures des bâtiments (résidentiels et tertiaires) et les parkings, dans une logique de préservation des paysages et du patrimoine bâti.

Portées par les particuliers et accompagnées par la CCPH, **des filières d'énergies renouvelables diversifiées** se développent pour répondre aux besoins de **chauffage** des logements.

Du biométhane est produit localement par la méthanisation de déchets agricoles et de cultures intermédiaires n'entrant pas en concurrence avec la production alimentaire. Il permet notamment de **décarboner les poids lourds et transports en commun** du territoire, via **le BioGNV**.



3 objectifs « chapeaux » pour le territoire

- **Contribuer à la lutte mondiale contre le dérèglement climatique et contribuer à la neutralité carbone de la France :**
 - Baisse des émissions de gaz à effet de serre de 38% d'ici 2030 par rapport à 2019 et de 85% d'ici 2050.
 - Une séquestration carbone correspondant en 2030 à 51% des émissions territoriales, et en 2050 à 2,7 fois celles-ci, pour que le territoire contribue à la neutralité carbone globale.
- **Au niveau local, une adaptation aux conséquences du dérèglement climatique, en particulier concernant la ressource forestière :**
 - Une ressource forestière gérée durablement pour augmenter les puits de carbone naturels, préserver la biodiversité et les paysages.
 - Une ressource en eau maîtrisée pour assurer les besoins essentiels et s'adapter au risque inondation.
- **Réduire les consommations d'énergie et développer la production d'énergie issues de ressources locales et renouvelables :**
 - Baisse des consommations d'énergie de 24% d'ici 2030 et de 54% d'ici 2050.
 - Développer de façon maîtrisée la production d'énergie renouvelable sur le territoire pour atteindre 26% de la consommation énergétique en 2030, et 105% en 2050.
 - Passer d'un coefficient énergétique (production/consommation) **de 0,01 en 2019 à 0,26 en 2030.**

Les trajectoires à 2030 et 2050 pour les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques à l'échelle du territoire sont détaillées en partie 2.





Etat des lieux (2019)

Production renouvelable locale

6 GWh

Consommation finale

552 GWh

Soit un rapport entre la production renouvelable locale et la consommation finale de

0,01

x 18



-24%



Objectif CCPH à 2030

Production renouvelable locale

110 GWh

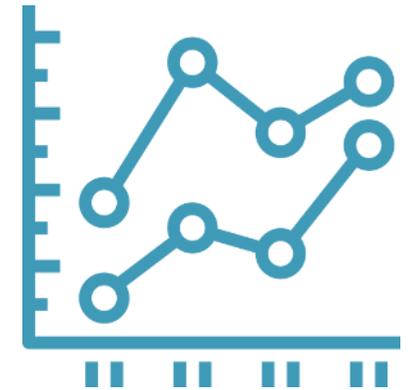
Consommation finale

420 GWh

Soit un rapport entre la production renouvelable locale et la consommation finale de

0,26

Trajectoires climat-air-énergie pour le Pays Houdanais



- Quelle marge de manœuvre pour le Pays Houdanais ?
- Les trajectoires climat-énergie à 2030
- Les trajectoires climat-énergie à 2050



Quelle marge de manœuvre pour le Pays Houdanais ?

Comparaison avec les potentiels du territoire (potentiels = calculs prospectifs pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre atteignables – calculs effectués dans le diagnostic)

Afin d'évaluer les marges de manœuvre du territoire, et de situer la trajectoire énergie-climat définie pour le Pays Houdanais, 3 trajectoires ont été modélisées pour le territoire :

1. La trajectoire tendancielle : Poursuite des tendances observées. Ces tendances sont calculées secteur par secteur, avec 2010 pour année de référence (année la plus ancienne pour laquelle les données climat-énergie sont mises à disposition par le ROSE IDF).

2. La trajectoire réglementaire : Déclinaisons de la Stratégie Nationale Bas Carbone (objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, année de référence 2005) et du SRCAE (objectifs de réduction des consommations d'énergie, année de référence 2012). Les objectifs de réduction à horizon 2030 et 2050 par rapport aux années de référence de ces deux documents cadres sont convertis en taux annuels d'évolution (TCAM : taux de croissance annuels moyens), afin d'être mis en regard des émissions de GES et des consommations d'énergie à l'année de référence du diagnostic territorial (2019).

3. Le « Potentiel Max » du territoire : Calcul prospectif pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable atteignable.

Les détails des trajectoires sont fournis en annexe. Les détails de l'évaluation des potentiels maximaux sont décrits dans le diagnostic, par secteur.

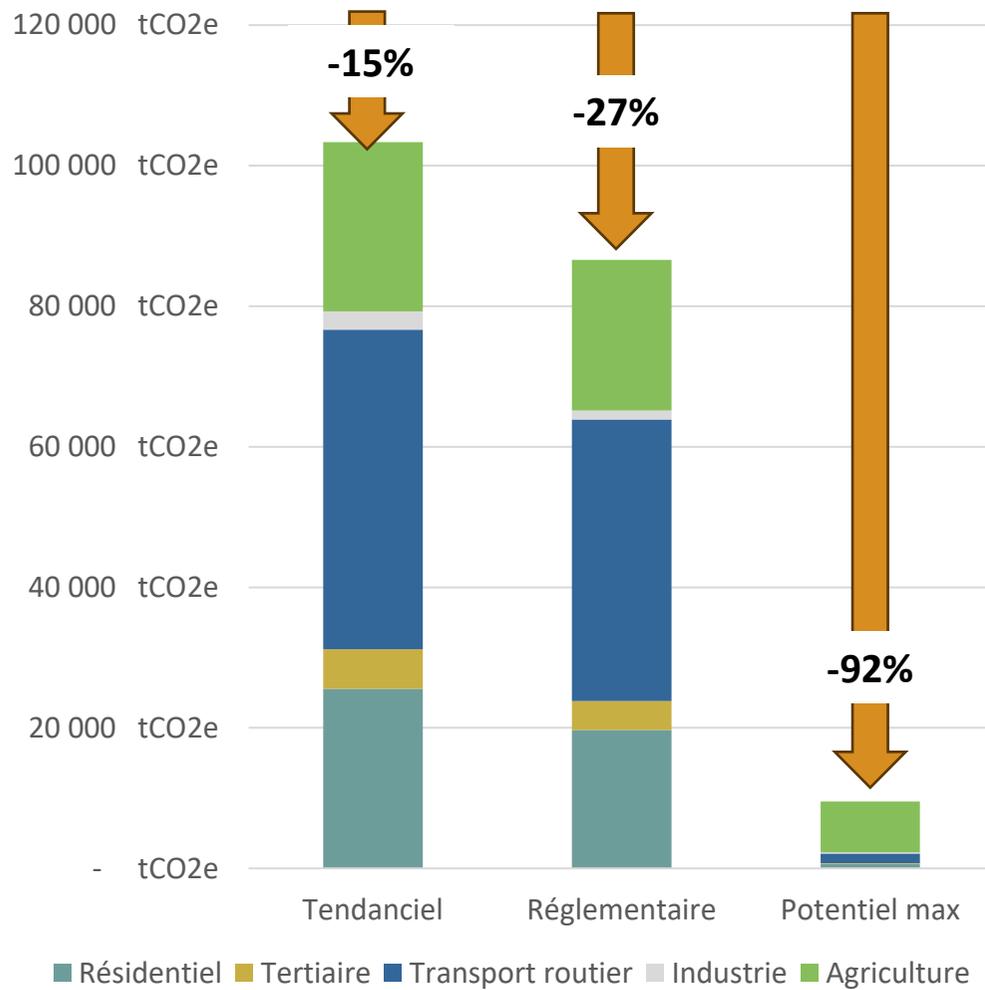
Cette comparaison montre que le territoire du Pays Houdanais dispose des gisements théoriques pour s'inscrire au minima dans une trajectoire réglementaire, voire de porter une stratégie plus ambitieuse.

Ainsi la trajectoire du Pays Houdanais présentée ci-après, qui décline la stratégie définie, se situe entre la trajectoire tendancielle et le potentiel max du territoire, et pourra être comparée aux trajectoires réglementaires (SNBC et SRCAE).

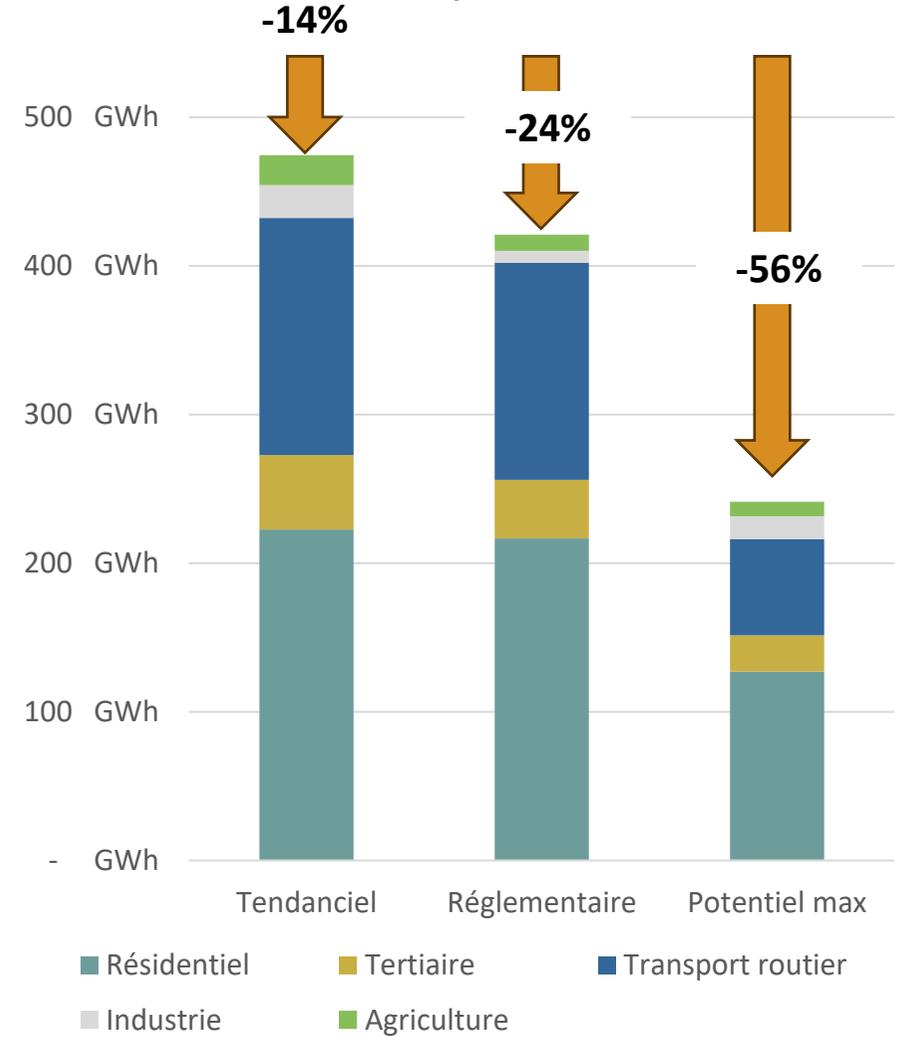


Quelle marge de manœuvre pour le Pays Houdanais ?

Emissions de gaz à effet de serre en 2030 en fonction des scénarios – Référence : 2019



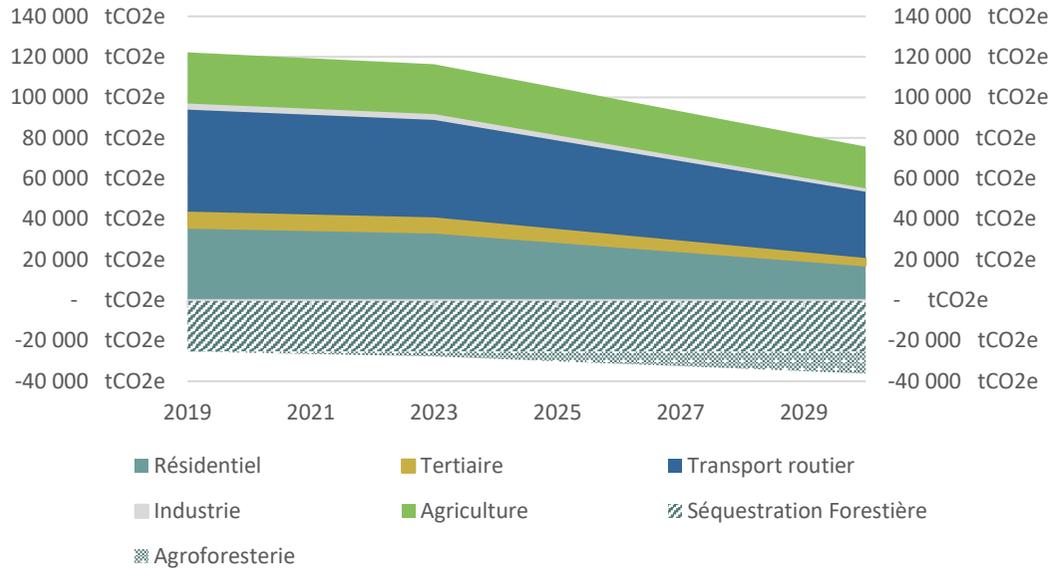
Consommations d'énergie en 2030 en fonction des scénarios – Référence : 2019



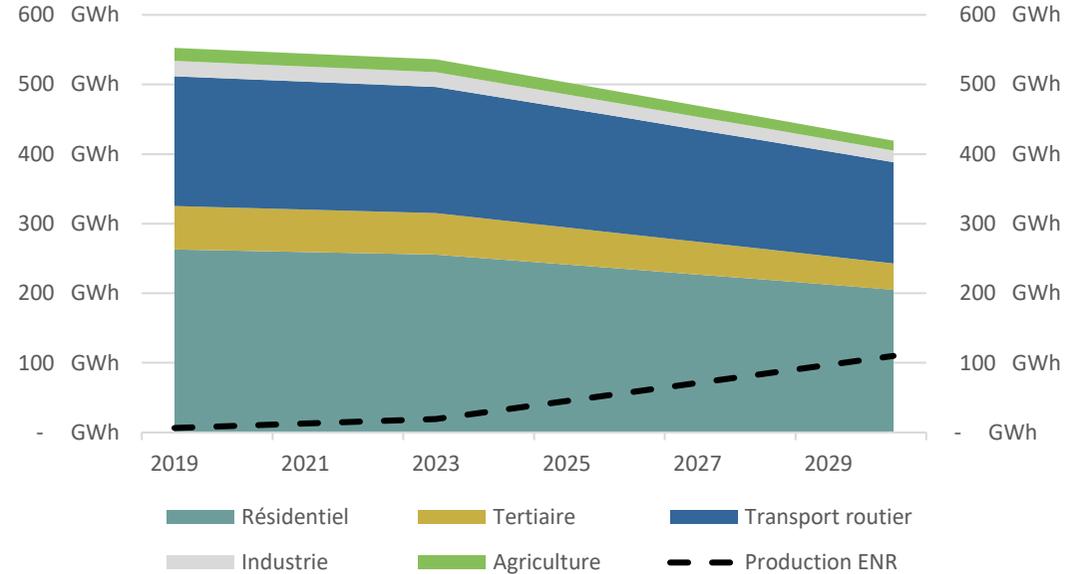


Les trajectoires climat-énergie à 2030 pour le Pays Houdanais

Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire visée)



Consommations d'énergie (trajectoire visée)



Secteur	Scénario CCPH (2019-2030)	Réglementaire (2019-2030)
Résidentiel	-52%	-45%
Tertiaire	-53%	-47%
Transport routier	-35%	-21%
Industrie	-53%	-50%
Agriculture	-19%	-15%
Total	-38%	-27%

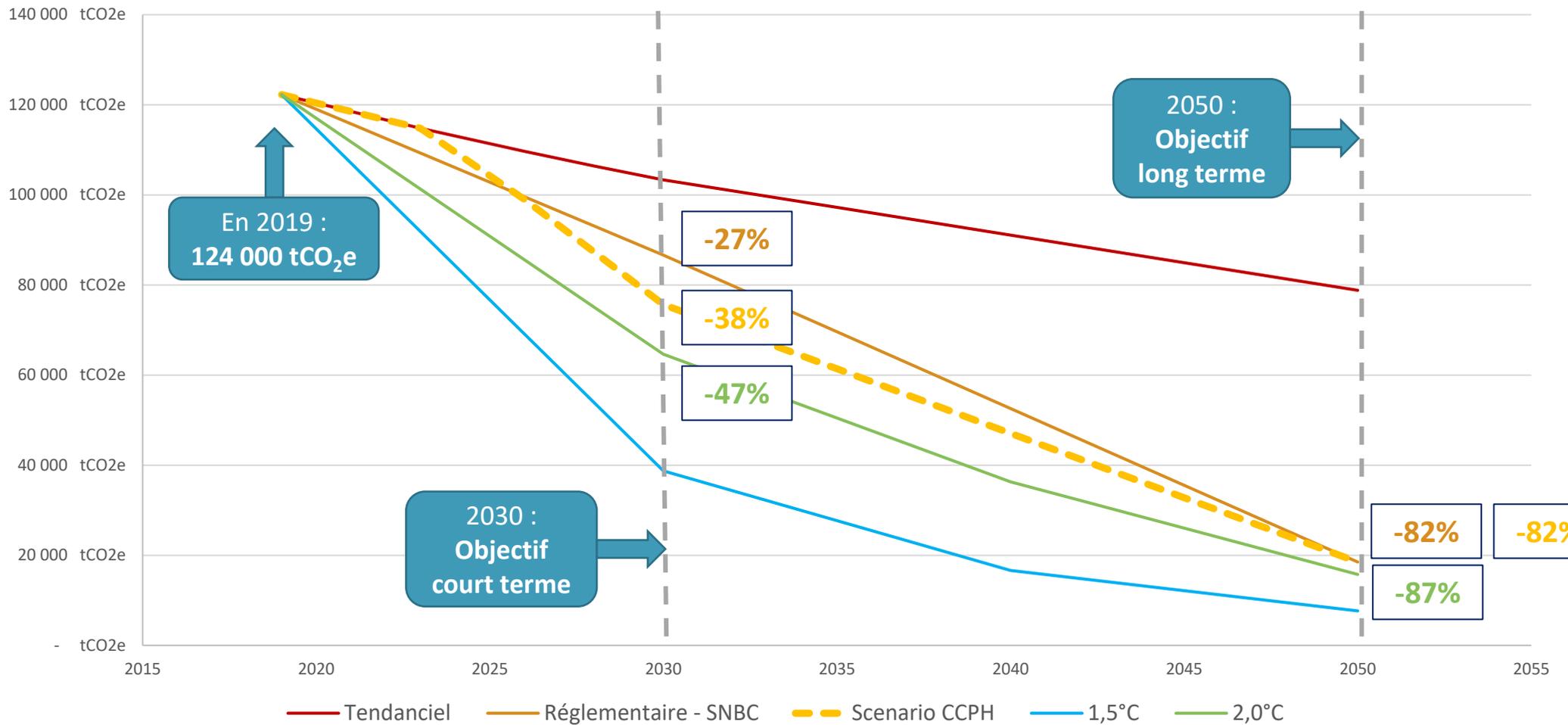
Secteur	Scénario CCPH (2019-2030)	Réglementaire (2019-2030)
Résidentiel	-22%	-18%
Tertiaire	-37%	-37%
Transport routier	-24%	-22%
Industrie	-25%	-64%
Agriculture	-23%	-42%
Total	-24%	-24%

- Ces tableaux comparent pour chaque secteur l'objectif visé par le territoire à la réglementation. Les secteurs en verts sont les secteurs pour lesquels l'ambition est conforme ou supérieure aux objectifs réglementaires. C'est le cas pour l'ensemble des secteurs, à l'exception des consommations d'énergie dans l'industrie et l'agriculture. Ces deux postes ont enregistré une hausse depuis 2010 (+7,3% /an dans l'industrie notamment), ce qui explique l'ampleur de la réduction à atteindre d'ici 2030 conformément aux objectifs du SRCAE (année de référence : 2005). Dans une approche pragmatique, la CCPH considère que ces objectifs ne pourront pas être atteints, mais que l'ambition supérieure affichée dans le secteur résidentiel et les transports routiers permet d'atteindre l'objectif global de réduction des consommations.



Trajectoire climat à 2050 pour le Pays Houdanais

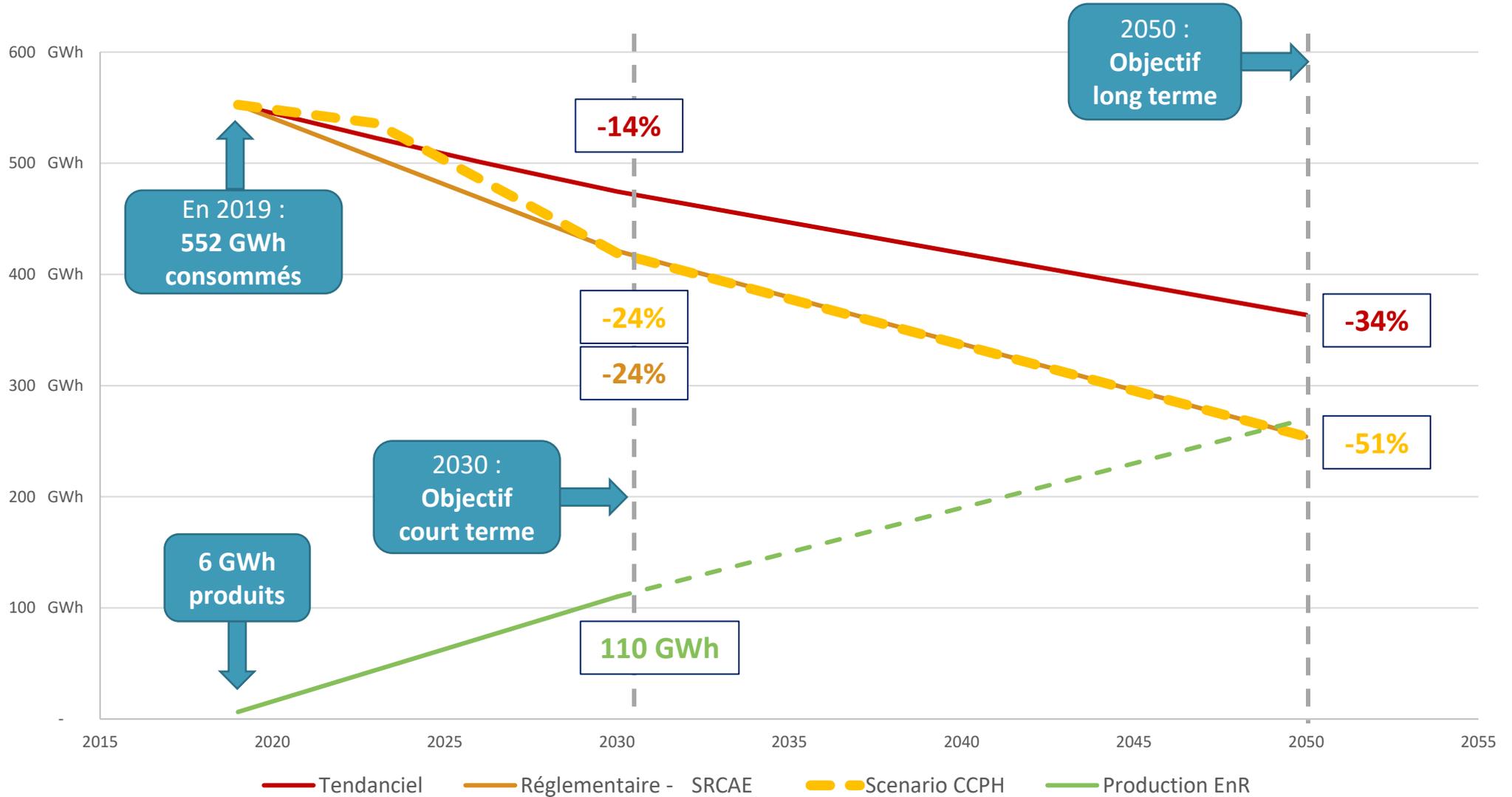
Emissions de gaz à effet de serre - Trajectoire du PCAET comparée à la trajectoire tendancielle et aux objectifs de la SNBC appliqués au territoire – Objectifs par rapport à 2019





Trajectoire énergétique à 2050 pour le Pays Houdanais

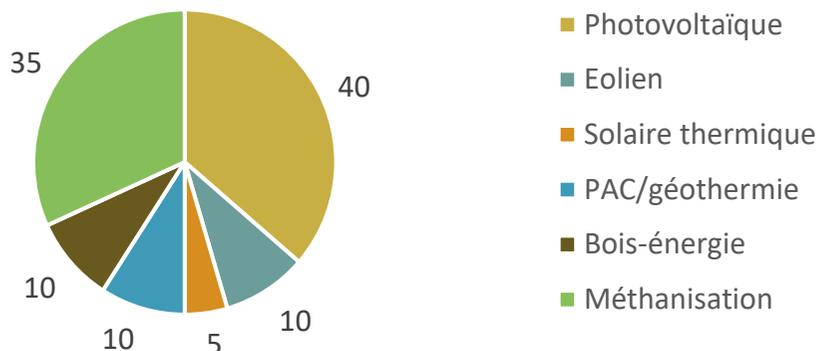
Consommation et production d'énergie - Trajectoire du PCAET comparée à la trajectoire tendancielle et aux objectifs du SRCAE appliqués au territoire – Objectifs par rapport à 2019





Proposition de mix énergétique

Mix énergétique possible (GWh) - Stratégie territoriale CCPH



Objectif de production total EnR en 2030 : **110 GWh**

Potentiel théorique identifié dans le diagnostic : **270 GWh**

Qu'est-ce que cela représente ?



Environ 200 000 m² de toiture (habitats, industries, bâtiments tertiaires)



2 méthaniseurs



3 à 5 éoliennes



500 pompes à chaleur

500 chauffages bois

Autres filières potentielles

Récupération de chaleur fatale : un potentiel existant mais non valorisable à l'heure actuelle

Réseaux de chaleur : un potentiel de développement, études en cours à Septeuil et Houdan

Méthodologie de calcul

Photovoltaïque : le cadastre solaire réalisé sur la Région Ile-de-France indique, pour le territoire du Pays Houdanais, une surface utile en toiture de 626 000 m², correspondant à un potentiel de production de 98 GWh. On estime donc à environ 200 000 m² la surface de toiture nécessaire pour produire 30 GWh d'électricité. Auxquels s'ajoutent environ 5 GWh en ombrières de parking et 5 GWh en toitures agricoles. (source Mon Potentiel Solaire, CartoViz)

Méthanisation : source étude Chambre d'Agriculture sur le potentiel de méthanisation sur le territoire du Pays Houdanais.

Eolien : avec un facteur de charge moyen de 25%, la production de 10 GWh d'électricité éolienne correspond à une puissance installée de l'ordre de 5 MW, soit 3 à 5 mâts de taille moyenne (hauteur nacelle d'environ 50 mètres).

PAC/géothermie et bois-énergie : en considérant un facteur de charge d'environ 30%, la puissance à installer est de l'ordre de 3 MW. Considérant la puissance moyenne d'une installation de 6 kW cela représente environ 500 installations.



Trajectoire qualité de l'air à 2030 pour le Pays Houdanais

Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

- Au niveau national, le PREPA (Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques) fixe des objectifs chiffrés à l'horizon 2030 pour les principaux polluants, **en prenant 2005 comme année de référence**. Ces objectifs sont présentés ci-contre et ont été déclinés à l'échelle du territoire du Pays Houdanais.
- Le tableau donne les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques en 2030 par rapport à 2005 définis par le PREPA, et les objectifs définis pour la stratégie de la CCPH (voir graphique). Ces objectifs sont définis secteur par secteur, pour chaque polluant, sur la base des évolutions tendanciennes. Les objectifs sont néanmoins renforcés pour mise en conformité par rapport au PREPA concernant :
 - Les émissions de PM10 dans le secteur agricole à horizon 2030
 - Les émissions de SO₂ dans le secteur résidentiel en 2025 et 2030

Les données détaillées des trajectoires de réduction des émissions de polluants sont fournies dans le document intitulé Plan Air Renforcé. Celui-ci contient également un diagnostic détaillé des émissions de polluants atmosphériques et une évaluation de l'impact du plan d'action du PCAET sur les émissions de polluants atmosphériques.

Objectifs de réduction de émissions de polluants atmosphériques par rapport à 2005

	NO _x	PM ₁₀	PM _{2,5}	COVNM	NH ₃	SO ₂
Obj. PREPA 2005-2030	-69%	-57%	-57%	-52%	-13%	-77%
Obj. CC du Pays Houdanais 2005 - 2030	-85%	-59%	-65%	-66%	-26%	-81%

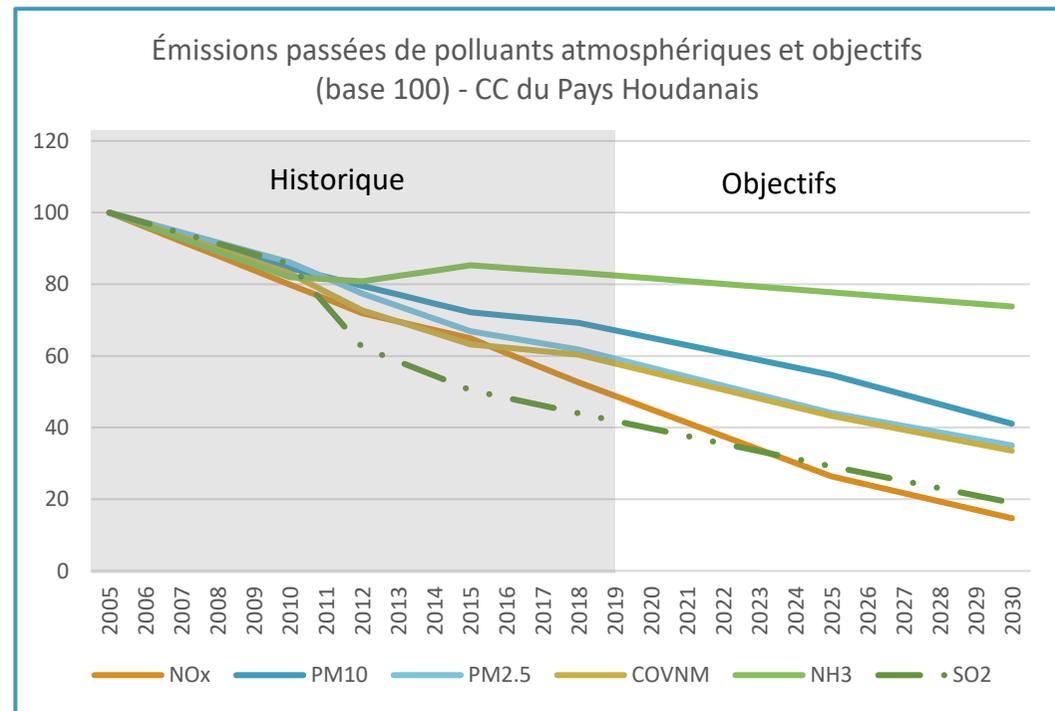




Tableau récapitulatif des objectifs territoriaux biennaux

L'article 85 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) prévoit que les Plans Air Renforcés définissent un plan d'action en vue d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux, à compter de 2022, de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux prévus au niveau national en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement. Voici ci-dessus un récapitulatif de ces objectifs biennaux.

Si les objectifs territoriaux biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ne sont pas atteints, le plan d'action doit être renforcé dans un délai de dix-huit mois, sans qu'il soit procédé à une révision du PCAET, ou lors de la révision du PCAET si celle-ci est prévue dans un délai plus court.

Les données détaillées des trajectoires de réduction des émissions de polluants sont fournies dans le document intitulé Plan Air Renforcé. Celui-ci contient également un diagnostic détaillé des émissions de polluants atmosphériques et une évaluation de l'impact du plan d'action du PCAET sur les émissions de polluants atmosphériques.

Objectifs biennaux (en tonnes/an)

	NO _x	PM ₁₀	PM _{2,5}	COVNM	NH ₃	SO ₂
2005	501	198	112	341	230	20
2019	243	135	67	203	190	9
2020	225	131	64	193	188	8
2022	188	122	58	175	184	7
2024	151	113	52	157	180	6
2025	132	108	49	148	179	6
2026	121	103	47	141	177	6
2028	97	92	43	128	173	5
2030	74	81	39	114	170	4

Variation par rapport à 2005

	NO _x	PM ₁₀	PM _{2,5}	COVNM	NH ₃	SO ₂
2019	-52%	-32%	-40%	-41%	-17%	-58%
2020	-55%	-34%	-43%	-43%	-18%	-60%
2022	-63%	-39%	-48%	-49%	-20%	-65%
2024	-70%	-43%	-53%	-54%	-21%	-69%
2025	-74%	-45%	-56%	-57%	-22%	-71%
2026	-76%	-48%	-58%	-59%	-23%	-73%
2028	-81%	-53%	-61%	-63%	-25%	-77%
2030	-85%	-59%	-65%	-66%	-26%	-81%

Déclinaison de la vision stratégique par thématique



- Habitat et aménagement
- Mobilités
- Agriculture et alimentation
- Activités économiques locales
- Espaces naturels, biodiversité et ressource en eau
- Energies renouvelables et de récupération



L'étalement urbain est maîtrisé et favorise un équilibre entre offre de logements, d'emplois et de services.

- Les documents d'urbanisme intègrent les enjeux climat-air-énergie de la loi Climat et Résilience et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette. Ils se mettent en comptabilité avec l'objectif de **réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces d'ici la fin du PCAET (2030)**.
- La politique du territoire permet à chaque habitant de bénéficier d'un logement décent, de services de proximité et d'un emploi proche.
- Pour répondre aux objectifs de maîtrise de la consommation foncière du SDRIF-E, l'habitat se densifie (maisons de ville, logements collectifs).
- La densification des centres urbains s'accompagne d'une végétalisation avec des espèces locales et adaptées et l'incorporation de surfaces perméables.
- Toute **construction neuve** répond à un **cahier des charges strict** en application de la RE 2020.

Une véritable culture de la sobriété énergétique s'instaure, portée par les habitants et une communication forte de la CCPH et de ses partenaires.

La rénovation énergétique des logements est massivement soutenue, par les collectivités et leurs partenaires, en ciblant en priorité les ménages les plus précaires. Les particuliers sont accompagnés par des aides des collectivités et de l'information.

- L'espace conseil **France Rénov'** du territoire (Energies Solidaires) **accompagne** les particuliers à effectuer leur diagnostic énergétique ainsi que leur **montage de dossiers** de rénovation. La CCPH accompagne les particuliers dans leurs projets de rénovations en informant sur les procédures à suivre ainsi que sur les aides qui sont disponibles. 2000 dossiers sont accompagnés d'ici la fin du Plan Climat soit 20% des rénovations totales à réaliser.
- Une OPAH (Opération Programmée d'amélioration de l'habitat) est réalisée sur la commune d'Houdan, progressivement suivie par d'autres communes grâce au soutien de l'ANAH (l'Agence Nationale de l'Habitat). Elle favorise la rénovation thermique du bâti résidentiel sur la base d'un diagnostic complet et traite des enjeux de vacances des espaces, de la précarité et des situations d'indignité sociale.
- Des aides financières locales ciblent des **ménages en précarité énergétique**. D'ici 2030, la moitié ne connaissent plus la précarité énergétique.
- Les rénovations sont qualitatives pour répondre aux besoins des usagers : adaptées au patrimoine bâti et au confort d'été, elles privilégient dès que possible des matériaux locaux et permettent des économies d'énergie importantes. Les chantiers veillent à limiter le bruit et la pollution, et expérimentent la récupération de matériaux.
- En 2030, grâce au développement des EnR et aux aides au remplacement des chaudières, **il n'y a plus de logements chauffés au fioul** (environ 2000 chauffages remplacés).

Le bâti communal et intercommunal est rénové énergétiquement, la consommation est suivie et maîtrisée.

- Un diagnostic est réalisé sur l'ensemble des **bâtiments communaux et intercommunaux** afin de mettre en place un plan de transition énergétique des bâtiments publics.
- **Les collectivités montrent l'exemple en termes de sobriété** en formant des agents et élus aux enjeux énergie-climat.
- Une **sobriété de l'éclairage public** (extinctions, baisse d'intensité) permet de réduire les impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité (respect de la trame noire)



La mise en place d'un réseau cyclable dense sur tout le territoire permet de développer la mobilité cyclable, à la fois pour les déplacements du quotidien et les mobilités de loisir.

- Le **Schéma Directeur Cyclable est actualisé** afin de planifier la création de pistes cyclables qui assureront les rabattements du quotidien et la mobilité de loisir, en coordination avec les territoires voisins.
- Des aménagements cyclables en site propre et en voies partagées voient le jour, en priorité dans les communes les plus denses concentrant des activités, en favorisant la réutilisation de voies déjà existantes.
- 2 grands axes cyclables (Axe Nord-Sud et axe Ouest-Est) permettent de relier un grand nombre de communes et les pôles multimodaux.
- Les aides à l'achat de vélo (VAE ou mécanique) et des ateliers de formation à la pratique du vélo démocratisent les modes actifs.
- Une **Maison de la mobilité durable** est créée et centralise toutes les solutions de mobilité. Elle propose des services : réparation de vélo, cours d'écoconduite, location de vélo électrique longue durée, permis vélo pour les enfants...
- La part modale du vélo passe de 0,3% à 12% en 2030.

Des solutions sont mises en place pour soutenir la mobilité aussi bien à l'intérieur du territoire que vers les territoires voisins, via l'intermodalité, à la fois dans les gares en réponse aux besoins de mobilité des actifs du territoire et à l'intérieur du territoire où les transports en commun, à la demande et le covoiturage se renforcent progressivement.

- Les 3 gares du territoire ont des stationnements vélo d'ici la fin du Plan Climat. Des solutions de rabattement cyclable vers la gare de Bréval sont étudiées. Les 3 gares du territoire sont équipées de stationnements covoiturage.
- Le **transport à la demande** est plus performant et plus adapté à la demande en multipliant les points d'arrêt (dans et hors périmètre de la CCPH).
- Un **schéma d'installations d'aires de covoiturage** est élaboré afin de pouvoir développer ce mode de transports. Les nœuds routiers stratégiques ainsi que la réutilisation ou l'adaptation de surfaces déjà artificialisées sont priorités.
- **L'offre de transports en commun est pérennisée et renforcée.** Le nombre d'arrêts à des lieux d'intérêt local augmente, notamment grâce à un dialogue avec la région qui est autorité organisatrice des mobilités régionale (CRTE).
- La part modale relative aux transports en commun passe de 12% à 20% en 2030.

Les entreprises du territoire sont proactives dans l'organisation des mobilités : incitation à l'utilisation des modes actifs, facilitation du covoiturage, mise en place de bornes de recharge.

- Les entreprises d'un même bassin d'emploi élaborent un **Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE)**
- Les **entreprises du territoire travaillent en coordination** pour faciliter le covoiturage
- Les entreprises encouragent la mobilité active en proposant le forfait mobilité durable et développant des services liés au vélo.
- Le réseau d'installations de recharge pour véhicules électriques (IRVE) se densifie pour atteindre plus de communes du territoire. Elles se développent en priorité sur les lieux de travail (zone industrielle, pôle tertiaire...), et en coordination avec les opérations du Département des Yvelines et du SIE-ELY.



La CCPH mène une réflexion prospective et un dialogue avec les agriculteurs sur les évolutions de l'agriculture et l'adaptation de leurs activités face au changement climatique.

- La réflexion pourra à terme conduire la CCPH à organiser avec les agriculteurs des Etats généraux de l'agriculture et à initier un **Projet Alimentaire Territorial**.
- Les agriculteurs sont accompagnés pour mettre en place des **mesures d'adaptation sur leurs exploitations**, notamment face aux risques de sécheresse et de gel tardif.
- La CCPH et la chambre d'agriculture accompagnent certains agriculteurs à la **plantation de haies** aux abords des exploitations. Ces programmes sont co-financés par la nouvelle PAC.
- Le développement des haies, de l'agroforesterie et de l'agriculture de conservation des sols permet d'augmenter la séquestration carbone du territoire, de restaurer des réservoirs de biodiversité ainsi que des corridors écologiques, mais aussi de réduire la vulnérabilité du territoire au risque inondation en limitant le ruissellement.
- Le secteur agricole devient neutre en carbone dans 30 ans.

La CCPH soutient les circuits de proximité et la production locale, notamment en développant des unités de production et de transformation.

- La CCPH favorise la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.
- Le développement d'unités centrales de production et de transformation des produits (cuisine centrale, légumerie) est étudié sur le territoire afin de garantir l'approvisionnement local en denrées alimentaires.
- Les communes volontaires initient des actions pour installer des **circuits de proximité** (marchés locaux, casiers de distribution). Ce programme est dessiné après la réalisation d'un diagnostic des matières et flux du territoire, ainsi que des possibilités et volontés d'adaptation des filières agricoles pour une consommation interne au territoire.
- Des communes de la CCPH mettent à disposition des terrains communaux pour répondre aux demandes de **jardins partagés**, tous dotés d'une charte d'éco-responsabilité. La CCPH forme et accompagne les associations dans la gestion du jardin.

La restauration collective s'approvisionne avec des produits agricoles du territoire ou de territoires voisins.

- Dans le cadre d'une stratégie alimentaire territoriale travaillée avec les agriculteurs, la **restauration collective s'approvisionne localement** (au sein de la CCPH ou de territoires voisins) et des projets de maraîchage se développent pour améliorer l'autoconsommation.
- Un programme de **lutte contre le gaspillage alimentaire** est commun à toutes les écoles ce qui permet de réduire le gaspillage de 50% en 2030.
- La restauration collective respecte la réglementation de la loi EGalim concernant l'approvisionnement des produits alimentaires, de la diversification des protéines, de la substitution des plastiques et du gaspillage alimentaire.



Les entreprises et industries du territoire coopèrent étroitement et régulièrement, pour accélérer leur transition énergétique et améliorer leur gestion des ressources et des déchets.

- Les commerces et transporteurs coopèrent pour développer une offre de logistique de proximité et garder des centres apaisés avec un accès rationalisé pour les poids lourds.
- Les enjeux énergie-climat sont un sujet régulier des clubs d'entrepreneurs et unions de commerçants.
- Les industries et artisans **sont démonstrateurs d'efficacité énergétique et d'économies d'eau** grâce à des changements d'équipement et optimisation des procédés. En 2030 tous ont réalisé un diagnostic énergie-climat de leur organisation, et connaissent le coût de l'inaction pour leur secteur.
- En 2040, les bâtiments tertiaires privés sont alimentés à **100% en énergie renouvelable** et récupèrent l'eau de pluie.
- Grâce au tri sélectif, le tri des déchets organiques à la source, la redevance incitative et le développement du vrac chez les habitants et commerces, la quantité d'ordures ménagères produite est divisée par 2 d'ici 10 ans
- La CCPH réalise une étude de préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale afin de déterminer les conditions de réalisation de celle-ci ainsi qu'un diagnostic des zones d'activités économiques. Une synergie permettant de valoriser la chaleur fatale voit le jour.

Les services de proximité et les activités économiques génératrices d'emploi se développent sur le territoire, ce qui répond aux besoins des actifs et diminue les besoins de déplacements.

- La densification des centres et le développement des commerces de proximité facilitent les déplacements courts à vélo ou à pied. La part modale de la marche passe de 2,8% à 7% en 2030.
- Des filières primaires et tertiaires durables sont développées, comme des filières de **réparation et réemploi** avec des ressourceries actives sur plusieurs communes du territoire.



Les cours d'eau et continuités écologiques (trames bleue, verte, noire et brune) sont préservés et restaurés pour réduire la sensibilité aux aléas climatiques, pour protéger la biodiversité, et préserver le cadre de vie.

- Le patrimoine naturel est préservé, valorisé et élargi sur l'ensemble du territoire. Il contribue à augmenter la séquestration carbone du territoire qui absorbe l'équivalent de 50% de ses émissions annuelles de CO₂ d'ici 10 ans (21% en 2022).
- La **préservation et restauration des trames verte, bleue, noire et brune** permettent d'assurer des continuités écologiques cohérentes.
- Les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux intègrent des solutions fondées sur la nature.
- La CCPH adopte un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).
- Les collectivités soutiennent les associations locales œuvrant à protection des cours d'eau et continuités écologiques.
- La communication autour du retrait-gonflement des argiles permet à chaque habitant de connaître les risques et les recours en indemnisation possibles.
- Le **programme d'entretien des cours d'eau** prévoit plusieurs chantiers pour remettre certains cours d'eau dans leurs anciens méandres ou créer des nouveaux tracés aux profils variés afin de se rapprocher de leur style fluvial naturel et réduire le risque de crue. Les masses d'eau sont préservées et leur état chimique et écologique est amélioré.

La gestion de la forêt est adaptée pour réduire sa vulnérabilité au changement climatique et préserver les puits de carbone, tout en permettant une exploitation durable et transparente de la ressource en bois.

- Les espaces forestiers sont préservés et gérés durablement pour répondre au développement de la filière bois énergie
- Un groupe de travail territorial voit le jour afin d'élaborer une stratégie de gestion des espaces naturels et forestiers. Elle permet de préserver les espaces forestiers du territoire, de définir des actions d'entretien pour augmenter le potentiel de séquestration carbone et de réservoir de biodiversité. Elle définit les gisements de proximité en bois énergie et organise des campagnes d'informations pour sensibiliser aux enjeux complémentaires de développement des EnR et de préservation de la biodiversité territoriale.
- La CCPH organise des temps concertés pour échanger avec des propriétaires privés possédant du patrimoine forestier afin de les engager dans une gestion dynamique de leur parcelle, et de consolider cet engagement sur le long terme.
- Des **phases expérimentales d'introduction de nouvelles essences végétales plus résistantes aux changements climatiques** sont opérées en coordination avec l'ONF.

La ressource en eau est gérée de façon partagée pour répondre aux besoins en période de tensions

- Un **plan d'urgence sécheresse** permet de gérer la distribution en eau potable pendant les périodes de tension.
- La CCPH expérimente, dans certaines de ses stations d'épuration, la réutilisation des eaux usées avec, comme produits, différents usages : énergie (digestat), eaux pour irrigations agricoles et espaces verts, industrie...



La filière solaire photovoltaïque se développe massivement sur les toitures des bâtiments (résidentiels et tertiaires) et les parkings, dans une logique de préservation des paysages et du patrimoine bâti.

Portées par les particuliers et accompagnées par la CCPH, des filières d'énergies renouvelables diversifiées se développent pour répondre aux besoins de chauffage des logements.

- Le territoire du Pays Houdanais accompagne les particuliers dans leurs projets EnR en informant sur les procédures à suivre ainsi que sur les aides qui sont disponibles (aides financières ou humaines pour accompagnement au montage de dossier).
- Des chaudières collectives au bois sont installées. La consommation de bois-énergie augmente en valorisant la ressource locale. Une campagne de sensibilisation sur la pollution du chauffage au bois est réalisée.
- Des pompes à chaleur sont mises en place par des habitants volontaires, dont certaines s'appuient sur de la géothermie de surface.

Du biométhane est produit localement par la méthanisation de déchets agricoles et de cultures intermédiaires n'entrant pas en concurrence avec la production alimentaire. Il permet notamment de décarboner les poids lourds et transports en commun du territoire, via le BioGNV.

Le potentiel de méthanisation agricole sur le territoire est étudié et quantifié.

- Deux projets de méthaniseurs sont montés **avec les acteurs agricoles** et en forte concertation avec la population. Ils valorisent les déchets agricoles et les Cultures Intermédiaires à Vocation Energétiques (CIVE) qui n'entrent pas en concurrence avec la production alimentaire.
- Une communication claire et pédagogique est menée pour informer les habitants du fonctionnement de la méthanisation
- Le parc de bus de la CCPH est progressivement converti au bioGNV. Les acteurs économiques du secteur de la mobilité développent des bus et poids lourds bioGNV, qui sont approvisionnés localement. En 2030, 20% des véhicules circulant sur le territoire sont à faibles émissions.
- **En 2030, la production d'énergie renouvelable couvre 25% des consommations énergétiques du territoire (1% en 2019).**

Partie 3 – Programme d'action 2024-2029

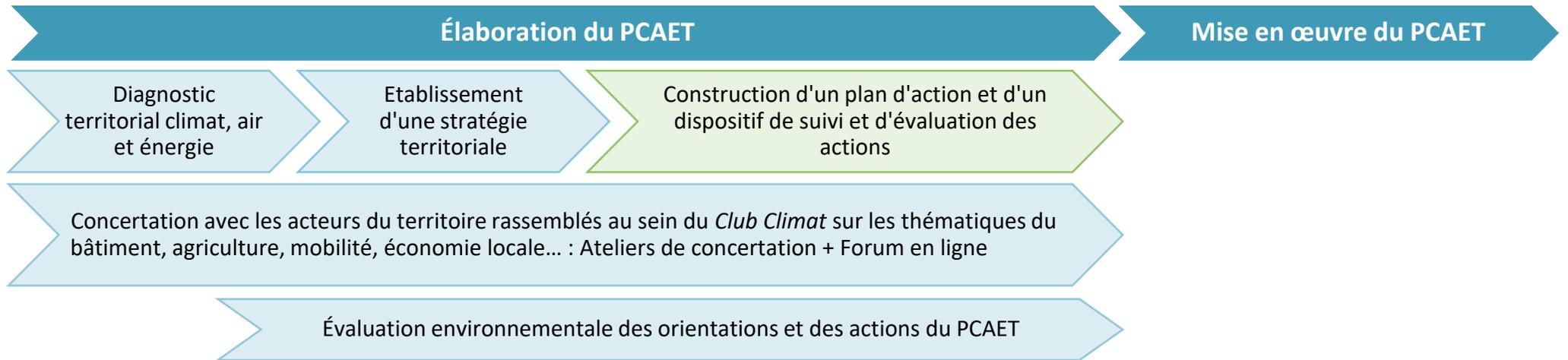
- Vision d'ensemble
- Guide de lecture
- Fiches actions détaillées
 - Habitat et aménagement
 - Mobilités
 - Agriculture et alimentation
 - Activités économiques locales
 - Espaces naturels, biodiversité et ressource en eau
 - Energies renouvelables et de récupération



Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20241219-DEL12218122024-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024



Elaboration du programme d'action



Le plan d'action du PCAET a été construit à partir des orientations de la stratégie territoriale, sur 6 thématiques : Habitat et aménagement, Mobilités, Agriculture et alimentation, Economie locale, Espaces naturels, biodiversité et ressource en eau, Energies renouvelables et de récupération.

Sa définition a fait l'objet d'une co-construction multi-acteurs :

- **3 ateliers thématiques de concertation, 1 atelier de synthèse – Novembre 2023**
- **1 journée technique de travail** sur les actions avec les services de la collectivité et les partenaires – **5 février 2024**
- Réunion de **COPIL #3** : validation et hiérarchisation des propositions d'action – **12 février 2024**
- Réunions de **COTECH #3** - **27 février 2024**
- Réunion de **COPIL #4** : validation du projet de PCAET – **14 mars 2024**

Vision d'ensemble





Une stratégie élaborée pour le territoire :

- Des enjeux priorités : sur la base d'un diagnostic établi pour le territoire, enrichi et partagé avec les acteurs et habitants.

6 thématiques pour structurer le plan d'action : Habitat et aménagement, Mobilités, Agriculture et alimentation, Economie locale, Espaces naturels, biodiversité et ressource en eau, Energies renouvelables et de récupération.

- **Les ambitions traduites en objectifs chiffrés : Trajectoire énergie-climat 2030 et 2050 du territoire**
 - Pour le territoire : Réduction des consommations d'énergie, Production d'énergie renouvelable, Réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - Pour les secteurs : Résidentiel, Tertiaire, Agriculture, Transports, Industrie

Des enjeux transversaux en fil rouge : sobriété, précarité énergétique, santé, adaptation au changement climatique, culture commune, exemplarité des collectivités.

Des actions coconstruites avec les acteurs du territoire :

- 4 ateliers de concertation : les mercredis du Plan Climat du Pays Houdanais
 - Mercredi 8 novembre 2023 : Habitat et aménagement, Energies renouvelables et de récupération
 - Mercredi 15 novembre 2023 : Mobilités, Activités économiques locales
 - Mercredi 22 novembre 2023 : Agriculture et alimentation, Espaces naturels, biodiversité et ressource en eau
 - Mercredi 29 novembre 2023 : atelier de synthèse
- Un forum en ligne <https://climatpayshoudanais.fr/>
- Une journée technique de travail sur les actions avec les services de la CCPH et les partenaires : Energies Solidaires, Chambre d'Agriculture, associations locales (OCEB, ATENA78), APHIE – 5 février 2024
- Une réunion de travail avec l'APHIE et l'ACPH sur les actions de la thématique Activités économiques locales – 22 février 2024



Priorisation et définition d'objectifs en phase avec la stratégie :

- Étude de la faisabilité et de l'impact des actions → Priorisation des actions et étapes de mise en œuvre (sous-actions)
- Définition **d'objectifs opérationnels à horizon 2030** et traduction de ces objectifs en gains énergie-climat

Les **objectifs** définis sont à la croisée de l'appui sur la dynamique déjà en cours sur le territoire (réalisme) et du cap qui permet de mettre le territoire sur sa trajectoire énergie-climat définie à 2030 (ambition). Ces objectifs s'inscrivent dans une trajectoire globale du territoire à 2030 et 2050 (cf. Partie 2).

Ces objectifs seront utilisés pour l'évaluation du Plan Climat à 3 ans (mi-parcours) et à 6 ans. La CCPH aura pour rôle d'évaluer l'avancée de la transition énergétique et écologique sur son territoire et l'atteinte des objectifs à l'échelle de tout le territoire (avec une évaluation intermédiaire fin 2027/début 2028)

Une forte appropriation par les instances de la CC du Pays Houdanais

- Un premier COPIL sur la validation « macro » et la hiérarchisation du programme d'action. – 12 février 2024
- Une réunion de travail sur les actions spécifiquement portées par la CCPH avec le Président de la CCPH, le Vice-Président en charge du PCAET, la Directrice Générale des Services, la chargée de mission transition énergétique – 20 février 2024
- Un COTECH de définition des modalités de mise en œuvre et de suivi des actions - 27 février 2024
- Un second COPIL de **validation du projet de PCAET** – 14 mars 2024
- Réunion de Conseil Communautaire de validation du projet de PCAET – 11 avril 2024



Le PCAET a pour objectif de **renforcer de nombreuses dynamiques déjà existantes et d'en développer de nouvelles** afin de positionner le territoire sur cette trajectoire ambitieuse d'ici 2030 et tout au long des 6 années de mise en œuvre du Plan.

Un programme en 63 actions :



Habitat et aménagement: 11 actions



Mobilités : 12 actions



Agriculture et alimentation : 10 actions



Economie locale : 8 actions



Espaces naturels, biodiversité et ressource en eau : 16 actions



Energies renouvelables et de récupération : 6 actions

Des actions prioritaires

Le programme d'action contient un certain nombre d'actions dites **prioritaires** : action ayant un impact fort au regard des enjeux PCAET et structurante, lancée en priorité. Elles sont indiquées par une étoile (★) sur la fiche action.

Cette priorisation pourra être amenée à évoluer au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du Plan Climat.

Trois niveaux d'avancement

Les actions sont catégorisées par leur niveau d'avancement :

- **Action engagée** : action déjà initiée sur le territoire, ou dont la mise en œuvre est prévue dans le cours de l'année.
- **Action court terme** : action dont la mise en œuvre est prévue sur la première moitié du PCAET (2024-2026).
- **Action moyen terme** : action dont le début de la mise en œuvre est prévu au cours de la seconde moitié du PCAET (2027-2029).

Cette répartition pourra être amenée à évoluer au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du Plan Climat.

3 objectifs chapeaux pour le territoire

- Contribuer à la lutte mondiale contre le dérèglement climatique et contribuer à la neutralité carbone de la France.
- Au niveau local, s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique, en particulier concernant la ressource en eau et la ressource forestière.
- Réduire les consommations d'énergie et développer la production d'énergie issues de ressources locales et renouvelables.



Vue d'ensemble



Habitat et aménagement : 11 actions dont 5 prioritaires

Action H1-1 : Mettre en cohérence la politique urbanistique sur l'ensemble du territoire via l'élaboration d'un SCOT	
Action H1-2 : Favoriser l'habitat collectif dans les PLU	
Action H1-3 : Favoriser le développement économique local	
Action H1-4 : Obliger toute construction neuve sur le foncier communautaire à respecter un cahier des charges strict	★
Action H2-5 : Sensibiliser le grand public à la sobriété énergétique et communiquer sur les bonnes pratiques	★
Action H3-6 : Communiquer à destination du grand public sur les aides et accompagnements à la rénovation énergétique et au remplacement des chauffages polluants	★
Action H3-7 : Créer des espaces de dialogue autour de la rénovation énergétique à l'échelle du territoire	
Action H3-8 : Former des agents de la CCPH et des communes pour informer et diriger le public sur les problématiques énergétiques	
Action H3-9 : Soutenir la rénovation énergétique des logements à forte valeur patrimoniale par les propriétaires précaires	
Action H4-10 : Mettre en œuvre des actions de sobriété énergétique dans le bâti public	★
Action H4-11 : Rénover énergétiquement le bâti public dans le cadre de la convention CEP	★



Mobilités : 12 actions dont 5 prioritaires

Action Mt-1 : Communiquer et rendre attractive la sortie du modèle « tout voiture »	
Action Mt-2 : Réaliser un diagnostic global des mobilités sur le territoire	
Action M1-3 : Développer un réseau cyclable plus grand, mieux sécurisé et mieux entretenu	★
Action M1-4 : Communiquer sur les outils utiles pour faciliter la pratique du vélo sur le territoire	★
Action M1-5 : Favoriser la création de services associés à la pratique du vélo	
Action M2-6 : Faciliter la mise en relation et l'identification des covoitureurs	★
Action M2-7 : Dédier des espaces au covoiturage sur le réseau routier	★
Action M2-8 : Adapter les transports en commun aux besoins du territoire	
Action M2-9 : Développer la mobilité GNV et bioGNV pour les poids lourds et transports en commun	
Action M3-10 : Elaborer un Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE)	★
Action M3-11 : Encourager et inciter les entreprises à structurer la mobilité durable de leurs salariés	
Action M3-12 : Développer un réseau de stations de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur les parcs d'entreprise	



Agriculture et alimentation : 10 actions dont 1 prioritaire

Action At-1 : Soutenir un dialogue entre les collectivités et le monde agricole	★
Action A1-2 : Appuyer les agriculteurs dans leurs démarches d'installation et de subventions	
Action A1-3 : Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique	
Action A2-4 : Assurer la transition alimentaire des habitants par la sensibilisation	
Action A2-5 : Mettre à disposition des terrains publics pour créer des jardins partagés	
Action A2-6 : Recenser et valoriser les points de vente des produits alimentaires locaux	
Action A2-7 : Soutenir la création de circuits courts	
Action A2-8 : Développer des unités centrales de transformation sur le territoire ou à proximité	
Action A3-9 : Développer les produits locaux dans la restauration collective	
Action A3-10 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	



Activités économiques locales : 8 actions

Action E1-1 : Structurer un réseau d'entreprises engagées dans la transition écologique
Action E1-2 : Organiser des retours d'expérience et des synergies de mutualisation entre les entreprises
Action E1-3 : Mutualiser la gestion des déchets entre les entreprises
Action E1-4 : Mutualiser l'achat et l'installation d'EnR entre entreprises
Action E1-5 : Mettre en place des pratiques favorables à la biodiversité sur les sites des entreprises
Action E1-6 : Faire émerger au moins une synergie entre entreprises issue de l'Ecologie Industrielle et Territoriale
Action E2-7 : Créer une ressourcerie à Houdan
Action E2-8 : Favoriser l'implantation sur le territoire de filières économiques favorables à la transition



Espaces naturels, biodiversité et ressource en eau : 16 actions dont 2 prioritaires

Action Bt-1 : Sensibiliser la population aux risques liés aux aléas climatiques
Action B1-2 : Renforcer et préserver la trame verte 
Action B1-3 : Renforcer et préserver la Trame Bleue 
Action B1-4: Réduire la pollution lumineuse et étudier la mise en place d'une trame noire
Action B1-5 : Renforcer la préservation de la biodiversité à travers les documents d'urbanisme
Action B1-6 : Renforcer les pratiques de gestion des espaces verts municipaux favorables à la biodiversité
Action B1-7 : Elaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
Action B2-8 : Elaborer une stratégie concertée de gestion des bois et forêts privées
Action B2-9 : Augmenter la production de bois énergie tout en la gérant durablement
Action B3-10 : Préserver les mares et zones humides du territoire
Action B3-11 : Mettre en place un programme d'amélioration de la qualité de l'eau de surface
Action B3-12 : Elaborer un programme d'entretien des cours d'eau
Action B3-13 : Engager un programme de restauration des cours d'eau
Action B3-14 : Mettre en place une stratégie de sobriété et de réduction de consommation d'eau
Action B3-15 : Renforcer l'absorption de l'eau par les sols et le stockage des eaux pluviales
Action B3-16 : Réduire les fuites des réseaux d'eau potable



Energies renouvelables et de récupération : 6 actions

Action R1-1 : Informer, inciter, accompagner les particuliers dans leurs projets photovoltaïques
Action R1-2 : Développer l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le patrimoine public
Action R2-3 : Informer et inciter les particuliers à l'installation d'appareils de chauffage alimentés aux énergies renouvelables (Pompe à chaleur, panneaux solaires thermiques)
Action R2-4 : Développer des projets de géothermie
Action R3-5 : Développer des structures productrices de biométhane par méthanisation en concertant massivement
Action R4-6 : Etudier les opportunités d'installations éoliennes



Pour mettre en œuvre son PCAET, la Communauté de Communes du Pays Houdanais s'appuiera sur les **moyens existants** au sein de ses services, qui seront **renforcés par la création de deux postes supplémentaires**, et sur **l'implication des partenaires du territoire**.

Le **service Transition Énergétique** sera fortement impliqué dans la mise en œuvre et le suivi des actions du PCAET via le poste de chargée de mission Transition Énergétique existant. Plusieurs autres services seront mobilisés pour la mise en œuvre des actions : le service Environnement, le service Mobilités, le service Communication, le service Développement Économique. D'autres services internes interviendront en appui : Services Techniques, service Emploi, service RH, service Commande Publique, service Commerces.

Ces ressources seront renforcées par la création de deux ETP :

- 1 responsable Aménagement du territoire (recrutement lancé en 2024)
- 1 conseiller MaPrimeRénov' (prévu en 2024, modalités à définir)

La possibilité de renforcer les moyens mis en œuvre pourra être étudiée au cours de l'application du Plan Climat.



Plusieurs projets peuvent nécessiter des financements en termes d'investissements/études :

- Elaboration SCOT (H1-1), reconversion friches (H1-3), opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics (H4-11)
- Réalisation diagnostic de mobilités (Mt-2), aménagements cyclables (M1-3), création services vélo (M1-5), élaboration schéma covoiturage (M2-7), installation station d'avitaillement GNV (M2-9), élaboration PDIE (M3-10), installations IRVE (M3-12)
- Acquisition foncier agricole (A1-2), élaboration PAT, développement unités centrales de transformation (A2-8)
- Elaboration démarche EIT (E1-6), création ressourcerie (E2-7)
- Elaboration Trame Noire (B1-4)
- Panneaux PV bâti public (R1-2), études et projets géothermie (R2-4), portage méthaniseurs (R3-5), étude éolienne (R4-6)

De multiples opportunités de financement seront mobilisables pour la mise en place des actions :

- Fonds Vert
- Banque des Territoires
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- Programme LEADER
- Agence de l'eau Seine Normandie
- ADEME
- DETR
- Fonds Chaleur
- Autres financements à étudier

Des aides supplémentaires à destination des collectivités territoriales pourront être mises en place au cours de la mise en œuvre du PCAET. La CCPH mènera une veille active pour identifier ces opportunités.



Un Plan Climat suivi et piloté par 4 instances

Le Comité de Pilotage du PCAET

- Il se compose du Président de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, des sept vice-présidents et vice-présidentes de la CCPH dont le vice-président en charge des déchets et de la transition énergétique, de la Directrice Générale des Services, des partenaires institutionnels (ADEME, Etat, Régions, Départements).
- Il aura pour but de réaliser le bilan de l'avancement de la mise en œuvre du PCAET, d'établir un programme annuel à porter au Conseil Communautaire, la prise de décisions stratégiques pour identifier la bonne mise en œuvre du programme, et le pilotage de l'Evaluation à Mi-Parcours ainsi que l'Evaluation Finale
- Il se réunira une fois par an.

L'équipe projet du PCAET

- Elle se compose de la chargée de mission Transition énergétique, de la Directrice Générale des Services et du Vice-président en charge des déchets et de la Transition énergétique.
- Il aura pour but d'assurer la coordination et le suivi opérationnel des actions, de garantir le lien avec les services et partenaires, et l'animation des réunions du Comité de Pilotage.
- Il se réunira une fois par mois.

Le Comité Technique externe du PCAET

- Il se compose de l'équipe projet PCAET et de l'ensemble des partenaires techniques externes, impliqués dans le pilotage et / ou la mise en œuvre des actions du PCAET.
- Il aura pour but d'assurer la transversalité externe, de réaliser des partages d'expériences, et de préparer les réunions du COPIL.
- Il se réunira une fois par semestre.

Le Comité Technique interne du PCAET

- Il se compose de l'équipe projet PCAET et des responsables des services internes à la CCPH concernés par les actions du PCAET.
- Il aura pour but d'assurer la transversalité interne, de réaliser des partages d'expériences, et de préparer les réunions du COPIL.
- Il se réunira une fois par semestre.



Définition d'indicateurs

La communauté de communes du Pays Houdanais s'est dotée d'indicateurs de suivi de l'avancement sur chaque action, ainsi que d'indicateurs d'impact.

- **Les indicateurs de suivi** : ils permettent de suivre la mise en œuvre opérationnelle de l'action ;
- **Les indicateurs d'impact** : ils permettent d'estimer l'impact des actions mises en œuvre.

L'agrégation de ces indicateurs doit permettre de piloter au plus près le PCAET et de pouvoir faire les ajustements nécessaires. Ils permettent d'anticiper les problématiques et de corriger le PCAET sans attendre la fin du premier volet.

Le travail de collecte des données est réalisé via les sources identifiées, en cohérence avec leur fréquence de réunion. Il est a minima annuel. **S'il est important de réaliser le suivi, celui-ci ne doit pas prendre le pas sur la mise en œuvre opérationnelle du plan.**

Ces indicateurs sont déclinés par thématique et par action, et rassemblés dans un **tableau de bord**. Ils ont été définis lors de l'élaboration des actions. Ils ne sont pas exhaustifs mais permettent d'évaluer le niveau d'atteinte de l'objectif majeur d'une action ou d'une thématique du Plan Climat Air Energie Territorial.

Le service Transition Energétique réalisera **un suivi des indicateurs du PCAET**.

Une évaluation de l'efficacité des actions à 3 et à 6 ans

Afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des actions, la CCPH se basera sur plusieurs éléments :

- **Les données globales climat-air-énergie du territoire** : consommations d'énergie par secteur, émissions de gaz à effet de serre par secteur. Ces données seront comparées avec la trajectoire visée par le territoire pour respecter ses objectifs à horizon 2030.
- **Les indicateurs d'impact** sur le territoire, correspondant aux objectifs opérationnels fixés pour le territoire :
 - Part de bâtiments publics ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique
 - Nombre de kilomètres réalisés en covoiturage
 - Elaboration des plans de gestion de la ressource
 - L'empreinte carbone des habitants
 - ...

Ces indicateurs et objectifs associés sont définis pour chacune des actions (voir fiches actions).

- **La comparaison entre l'atteinte des objectifs visés et les moyens humains et financiers alloués pour la mise en œuvre des actions.**

Guide de lecture





Priorisation/temporalité de l'action :

- **Action engagée** : action qui s'inscrit dans une dynamique déjà présente, avec par conséquent une faisabilité plus importante
- **Action court terme** : action mise en place dans la première moitié du PCAET (3 ans)
- **Action moyen terme** : action à mettre en place dans la seconde moitié du PCAET (3 à 6 ans)

Action engagée



Action prioritaire : action emblématique du PCAET qui fait l'objet d'une priorité politique forte et / ou possède un impact fort.

Bénéfices attendus de l'action, évalués de 0 à 3 :
 3 barres : impact important
 0 barre : pas d'impact
 Ces critères ont notamment permis de prioriser les actions. Ils sont évalués à partir des potentiels identifiés dans le diagnostic, des mesures présentes dans la fiche, et de certains indicateurs de suivi.

Estimation des moyens humains et financiers pour la mise en œuvre de l'action, répartis entre le porteur et les partenaires

Moyens humains :

- 1 barre : action ponctuelle, ~ quelques heures par semaine, < 0,1 ETP
- 2 barres : action comprise dans une fiche de poste, ~ 1 jour par semaine, ~ 0,2 ETP
- 3 barres : action de plus grande envergure, nécessitant 1 ETP environ

Moyens financiers :

- 1 barre : petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication, < 10 k€/an
- 2 barres : accompagnement pour la mise en œuvre, étude, schéma directeur... entre 10 k€/an et 50 k€/an
- 3 barres : investissements nécessaires, travaux, infrastructures... > 50 k€/an

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Fiches action détaillées





Rappel de la vision stratégique

1. L'étalement urbain est maîtrisé et favorise un **équilibre entre offre de logements, d'emplois et de services**.
2. Une **culture de la sobriété énergétique** s'instaure, portée par les habitants et une communication forte de la CCPH et de ses partenaires.
3. La **rénovation énergétique des logements est massivement soutenue**, par les collectivités et leurs partenaires, en ciblant en priorité les ménages les plus précaires. Les particuliers sont accompagnés par des aides des collectivités et de l'information.
4. Le **bâti communal et intercommunal** est rénové énergétiquement, la consommation est suivie et maîtrisée.



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2019)
Émissions de gaz à effet de serre du résidentiel	-52% 35 700 tCO ₂ e -> 17 000 tCO ₂ e
Consommations d'énergie du résidentiel	-22% 263 GWh -> 206 GWh
Nombre de logements rénovés	Environ 400 logements collectifs et 1 500 logements individuels (20% du total)
Nombre de chauffages au fioul remplacés	Environ 1 900 (100% des chauffages)



11 actions dont 5 prioritaires

Action H1-1 : Mettre en cohérence la politique urbanistique sur l'ensemble du territoire via l'élaboration d'un SCOT	
Action H1-2 : Favoriser l'habitat collectif dans les PLU	
Action H1-3 : Favoriser le développement économique local	
Action H1-4 : Obliger toute construction neuve sur le foncier communautaire à respecter un cahier des charges strict	★
Action H2-5 : Sensibiliser le grand public à la sobriété énergétique et communiquer sur les bonnes pratiques	★
Action H3-6 : Communiquer à destination du grand public sur les aides et accompagnements à la rénovation énergétique et au remplacement des chauffages polluants	★
Action H3-7 : Créer des espaces de dialogue autour de la rénovation énergétique à l'échelle du territoire	
Action H3-8 : Former des agents de la CCPH et des communes pour informer et diriger le public sur les problématiques énergétiques	
Action H3-9 : Soutenir la rénovation énergétique des logements à forte valeur patrimoniale par les propriétaires précaires	
Action H4-10 : Mettre en œuvre des actions de sobriété énergétique dans le bâti public	★
Action H4-11 : Rénover énergétiquement le bâti public dans le cadre de la convention CEP	★

Action H1-1 : Mettre en cohérence la politique urbanistique sur l'ensemble du territoire via l'élaboration d'un SCOT

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire. Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, du développement des énergies renouvelables et du climat...

- Les nombreuses planifications territoriales engagées ou en projet à l'échelle intercommunale légitiment et alimenteront le SCOT :
 - Projet de Territoire, PCAET, Schéma Directeur Cyclable, etc.
 - Recrutement d'un responsable « aménagement du territoire » en cours pour l'année 2024
- Le périmètre du SCoT serait celui de la CC du Pays Houdanais
- L'article R. 143-1 du décret n° 2021-639 du 21 mai 2021 dispose que lorsque le périmètre d'un SCoT englobe un territoire s'étendant sur deux ou plusieurs départements, l'arrêté de délimitation du périmètre mentionné à l'article L. 143-6 est un arrêté conjoint des préfets des départements intéressés
- Les PLU doivent se rendre compatibles avec un SCoT dans un délai d'un an.

Action court terme



Porteur
CCPH



Rôle de la collectivité
Portage de l'élaboration du SCoT



Partenaires
Communes



Calendrier de mise en œuvre

Court terme (lancement de groupes de travail pour cadrer la démarche, recrutement d'un responsable « Aménagement du territoire » engagé)



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Le guide du schéma de cohérence territoriale (SCoT) modernisé (mai 2022) par le Ministère chargé de l'écologie et la fédération nationale des SCOT (FédéSCoT)

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement	Objectifs d'ici 2030
Elaboration du SCoT	Réalisé
-	-
-	-
-	-

Action H1-2 : Favoriser l'habitat collectif dans les PLU

Objectif : mise en conformité avec les injonctions de l'objectif Zéro Artificialisation Nette en 2050 (ZAN) et du SDRIF-e (Schéma directeur environnemental de la région Île de France)

Réglementation : les PLU doivent être compatibles avec les PCAET. Dans les 3 ans suivant l'adoption du PCAET, les communes doivent examiner et délibérer sur la nécessité de mettre en compatibilité le PLU avec le PCAET

Mesures :

- Favoriser dans les PLU des zones d'habitat plus dense à proximité des zones d'activités et des équipements structurants
- Permettre de maintenir un habitat individuel même petit et promouvoir un habitat collectif de petite taille
- Faciliter la mise en place de solutions d'habitat léger/habitat réversible dans les documents d'urbanisme
- Les communes les plus denses et concentrant des activités économiques, développent avec des bailleurs sociaux davantage de logements sociaux pour soutenir les jeunes actifs et la population vieillissante.
- Favoriser la végétalisation de centres urbains densifiés avec des espèces végétales adaptées afin d'assurer un cadre de vie préservée même en zone dense et urbaine.

Action court terme



Porteur
Communes



Rôle de la collectivité
Appui



Partenaires
CCPH



Calendrier de mise en œuvre

Au fil des révisions de PLU (à étudier dans les 3 ans suivant l'approbation du PCAET)



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

OPAH de la commune de Houdan

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Objectifs d'ici 2030

Nombre de modifications de PLU relatif à la densification proche ZAE

-

Part de logement social dans le résidentiel

-

Action H1-3 : Favoriser le développement économique local

Sur le foncier appartenant à la CCPH :

- Accélérer la conversion des friches industrielles comme celle de la Saint-Mathieu à Houdan ou la reconversion des espaces ferroviaires désaffectés (gare de Houdan) [CRTE]
 - Exemple : réaliser du portage foncier de zones économiques comme celui lancé à Houdan sur une surface de 1,5 ha (anciennement à Ethypharm industries) afin de diversifier le tissu économique et le rendre résilient
- SDRIF-E : dans le cadre de la révision du SDRIF-E, échanger avec la région Ile-de-France par l'intermédiaire de délibérations afin d'obtenir des autorisations d'aménagement de surfaces artificialisées supplémentaires pour répondre au développement économique, tout en répondant aux objectifs du ZAN 2050
 - Exemple : Possibilité d'obtenir 10 ha d'espaces supplémentaires sur Houdan pour le développement économique

Avec les communes :

- Etendre à l'ensemble des communes concernées les moyens développés sur Houdan dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » [CRTE]

Action engagée



Porteur
CCPH



Rôle de la collectivité
Faciliteur ou porteur de projet sur son foncier



Partenaires
Communes



Calendrier de mise en œuvre
Moyen terme



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Programme Petites villes de demain
- Programme village d'Avenir

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- Part des communes intégrant le programme « Petites villes de demain »
- Surface en m2 convertie pour usage commercial ou industriel

Objectifs d'ici 2030

-
-

Action H1-4 : Obliger toute construction neuve sur le foncier communautaire à respecter un cahier des charges strict



- **Elaborer une charte d'aménagement et / ou un cahier de recommandations avec des critères ambitieux** (exigences énergétiques supérieures à la RE2020, exigences sur l'intégration de matériaux biosourcés, exigences quant aux dispositifs de préservation de la biodiversité, etc.).

Cet exercice s'appuiera sur les prescriptions locales déjà formulées lors de la délivrance de permis d'aménager, notamment pour les zones AUi (zones à urbaniser).

- **Favoriser la labellisation EcoQuartier** pour les programmes d'envergure de nouvelles constructions sur le foncier communautaire [CRTE]

Action engagée



Porteur
CCPH



Rôle de la collectivité
Définition des critères, application



Partenaires



Calendrier de mise en œuvre
Court terme

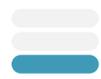


Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Démarche EcoQuartier : <https://www.ecologie.gouv.fr/demarche-ecoquartier>

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- Charte d'aménagement du Pays Houdanais
- Pourcentage de projets d'aménagement labellisés

Objectifs d'ici 2030

-
-
-

Action H2-5 : Sensibiliser le grand public à la sobriété énergétique et communiquer sur les bonnes pratiques



- **CCPH :**
 - Communiquer sur les éco-gestes et leur impact environnemental via le site de la Communauté de Communes – prévu 1 fois par mois en 2024
 - Elaborer un « livret d'accueil » pour les nouveaux habitants du territoire incluant des informations et bonnes pratiques sur la sobriété énergétique, la prévention des risques liés aux aléas climatiques, etc.
 - Organiser des stands et animations dans des événements fréquentés sur le territoire (aller vers les habitants)
 - Maisons de Services Publics : mettre du contenu à disposition des visiteurs
 - Recrutement d'un ETP (équivalent temps plein) qui sensibilisera spécifiquement le parc privé à la sobriété énergétique et à la rénovation énergétique.
- **Communes :**
 - Relayer et diffuser les opérations de communication portées par la CCPH.
 - Organiser et diffuser leur propre contenu. Partager celui-ci aux communes et à la CCPH.
- **Energies Solidaires :**
 - Réaliser des Défis Energie (réduction des consommations de 8% sans travaux) sur le territoire avec la coopération d'associations du territoire comme l'OCEB
 - Sensibilisation des scolaires sur la sobriété et la réduction des déchets à travers la mission France Renov' d'Energies Solidaires
- Associer les associations environnementales du territoire à ces opérations via la production de contenu et l'animation d'ateliers (MyCO2, 2tonnes, Réaction Commune ...)

Action engagée



Porteurs

- Energies solidaires
- CCPH
- Communes



Rôle de la collectivité

Relai, coordination, communication, appui



Partenaires

- Associations locales



Calendrier de mise en œuvre

Dès 2024



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Village de la transition énergétique
- Nomad'APPART (Energies Solidaires) - *Le Nomad'APPART est un appartement pédagogique mobile sur les économies d'eau et d'énergie ainsi que sur le confort dans le logement. Lauréat du Plan France Relance, il sillonne les routes franciliennes depuis le printemps 2022.*
- Défis Energie (Energies Solidaires)

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- Fréquence des communications grand public
- Lancement d'un défi Energie
- Réalisation d'un guide des bonnes pratiques

Objectifs d'ici 2030

-
-
-
-

Action H3-6 : Communiquer à destination du grand public sur les aides et accompagnements à la rénovation énergétique et au remplacement des chauffages polluants



Energies Solidaires :

- Fournir un **service de conseil neutre, gratuit et indépendant** aux particuliers sur la rénovation énergétique de leurs logements

CCPH :

- Organiser des **permanences conseil sur la rénovation énergétique** des logements à destination des particuliers dans les Maisons de Services Publics (La Passerelle à Houdan, et Septeuil) grâce à un conseiller dédié Ma Prime Rénov (modalité du recrutement à définir)
- Diffuser auprès des particuliers les **guides informatifs** relatifs aux accompagnements à la rénovation et des dispositifs financiers comme France Renov' ou l'ANAH
- Elaborer un **fascicule présentant les acteurs territoriaux de la rénovation énergétique** et les rôles de chacun en particulier de l'espace conseil France Renov' porté par Energies solidaires (France Renov, MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt')
- Communiquer sur le dispositif France Rénov' et MaPrimeRénov / MaPrimeAdapt' à destination des habitants pour leurs besoins en rénovations

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Action engagée



Porteurs

- CCPH
- Energies Solidaires



Rôle de la collectivité

Porter le rôle de conseil via les MSP, communiquer, relayer auprès d'Energies Solidaires



Partenaires

- Communes (relai) : rediriger les particuliers vers Energies Solidaires ou les MSP de la CCPH



Calendrier de mise en œuvre

- Energies Solidaires : déjà engagée
- Recrutement conseiller MaPrimeRénov' : court terme



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Guides ANAH « Aides financières », guide pas à pas à destination des demandeurs MaPrimeRénov'
Contrat d'objectif territorial - ADEME

Indicateurs suivis annuellement

- Création du fascicule
- Lancement d'une campagne de communication
- Nombre d'habitants atteints par des communications sur les dispositifs de rénovation

Objectifs d'ici 2030

-
-
-

Action H3-7 : Créer des espaces de dialogue autour de la rénovation énergétique à l'échelle du territoire

- Créer un forum de la transition énergétique
- Créer une plateforme d'échanges des bonnes pratiques entre collectivités et entre les particuliers
- S'appuyer sur les outils d'informations d'Energies Solidaires pour sensibiliser élus, agents et professionnels du territoire à la rénovation non-conventionnelle
- Energies Solidaires : réaliser et animer un programme de sensibilisation tout public composé de différents outils en fonction de la cible : ateliers, conférences, stands, animations ludiques, balades thermiques.
- Communiquer et sensibiliser sur la question de la biodiversité lors des travaux de rénovation (création de refuges et micro-habitats pour la faune urbaine, adaptation des périodes de travaux, réduction des nuisances et pollutions, etc.)

Organiser des temps collectifs autour des nouvelles techniques de construction et rénovation

- S'appuyer sur des professionnels de l'éco-construction du territoire pour sensibiliser les habitants lors d'ateliers participatifs (commerçants du territoire, professionnels du bâtiment)
- Energies solidaires organise des temps collectifs pour démocratiser l'éco-construction comme des conférences ou ateliers pratiques
- Lancer et animer des chantiers collectifs de construction ou rénovation (action possible mais pas confirmée sur le court terme)

Action court terme



Porteurs

- CCPH
- Energies solidaires



Rôle de la collectivité

Mise en relation, communication



Partenaires

- Communes



Calendrier de mise en œuvre

Dès 2025



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Village de la transition organisé lors de la fête de la Saint-Mathieu
Contrat d'objectif territorial - ADEME

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- Lancement d'un forum annuel de la transition énergétique
- Nombre d'ateliers participatifs réalisés

Objectifs d'ici 2030

-
-
-

Action H3-8 : Former des agents de la CCPH et des communes pour informer et diriger le public sur les problématiques énergétiques

Objectif : être en mesure d'indiquer aux administrés les interlocuteurs vers lesquels se tourner et les dispositifs existants au sujet des économies d'énergie dans l'habitat, la rénovation énergétique, le remplacement des chauffages polluants.

Mesures :

- Mettre en place un conseiller qui informe à propos de la rénovation dans les maisons de services publics (cf. Action H3-6).
- Dans le cadre de la mission CEP d'Energies Solidaires : communication auprès des agents des communes, formation des agents à la sobriété énergétique et au sujet des dispositifs de soutien à la rénovation énergétique à destination des particuliers.
- Les conseillers France Service présents dans les maisons de services publics seront formés sur l'ensemble des dispositifs partenaires de la CCPH notamment le dispositif France Renov'
- Les agents de la CCPH sont tous formés aux enjeux climat-énergie, globaux et locaux, que leur rôle soit d'informer du public ou non.

Action court terme



Porteurs

- Energies Solidaires
- CCPH



Rôle de la collectivité

...



Partenaires



Calendrier de mise en œuvre



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Partenariat avec Energies Solidaires
- Formation des agents
- Contrat d'objectif territorial - ADEME

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- Formation complémentaire à destination des agents
- Conseillers France Services
- Nombre de personnes qui ont sollicité un conseiller par an

Objectifs d'ici 2030

- En 202X
- En 202X

Action H3-9 : Soutenir la rénovation énergétique des logements à forte valeur patrimoniale par les propriétaires précaires

Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat ». Cette loi, dite Grenelle 2, a également permis la création de l'Observatoire National de la Précarité Energétique en mars 2011, pour en faire un outil de référence sur la précarité énergétique, de suivi et d'analyse du phénomène et des dispositifs existants visant à apporter des éléments d'aide à la décision aux services de l'Etat, de ses agences, des collectivités territoriales, des fournisseurs d'énergie et de l'ensemble des associations et des professionnels œuvrant dans le domaine.

Communes volontaires :

- Engager des OPAH municipales pour accélérer la rénovation de certains quartiers sujets à la précarité énergétique.
- Mettre en place des dispositifs de soutien financier dédiés pour la rénovation énergétique à destination des populations précaires occupant des bâtiments anciens à forte valeur patrimoniale.
- Soutenir les rénovations faites en éco-matériaux ou méthode non conventionnelle pour les ménages les plus précaires sous conditions de revenus.
- Sur certaines zones résidentielles à fort enjeu de précarité, les communes volontaires mettront en place des permis de louer afin de s'assurer de la qualité thermique de leur parc locatif, dans un objectif de réduire le nombre de passoires énergétiques et d'habitats indignes.

Le permis de louer est un dispositif issu de la loi Alur qui vise à lutter contre le mal-logement en permettant aux communes d'appliquer des mesures de contrôle des biens mis en location. Ce dispositif oblige en effet tout bailleur dont le logement se trouve dans un secteur concerné, soit à faire une déclaration préalable à la mise en location, soit à demander une autorisation de mise en location.

Action moyen terme



Porteur
Communes volontaires



Rôle de la collectivité
Appui



Partenaires
CCPH



Calendrier de mise en œuvre

...



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- OPAH municipale à Houdan
- Observatoire National de la Précarité Energétique (ONPE) et sa cartographie : <https://onpe.org/observatoire-national-de-la-precarite-energetique>
- Contrat d'objectif territorial - ADEME

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- Expérimentations du permis de louer sur des communes
- Enveloppe budgétaire annuelle dédiée aux ménages précaires pour rénovation des logements à forte valeur patrimoniale

Objectifs d'ici 2030

- nombre d'expérimentations
- --€

Action H4-10 : Mettre en œuvre des actions de sobriété énergétique dans le bâti public



La CCPH finance un service d'accompagnement CEP sur l'ensemble du patrimoine communal et intercommunal.

- Engager des échanges entre les communautés de communes voisines sur la sobriété du bâti public (réseau de collectivités en transition)
- Les communes sont accompagnées et sensibilisées à la sobriété selon les enjeux du diagnostic individuel effectué dans le cadre du CEP
- Rôle d'exemplarité de la collectivité : communication à destination du grand public sur ces pratiques

Action engagée



Porteurs

- CCPH
- Communes
- Energies Solidaires (CEP)



Rôle de la collectivité

Mise en place des actions de sobriété



Partenaires



Association Énergies Solidaires



Calendrier de mise en œuvre

Dès la fin du diagnostic élaboré dans le cadre du CEP



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Contrat d'objectif territorial - ADEME

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- % réduction des consommations d'énergie grâce à la sobriété par rapport à l'année n
- Communication faite sur les actions de sobriété

Objectifs d'ici 2030

- A définir à la suite du diagnostic et programme d'action
- réalisé



Action H4-11 : Rénover énergétiquement le bâti public dans le cadre de la convention CEP

La CCPH finance un service d'accompagnement CEP sur l'ensemble du patrimoine communal et intercommunal.

Engager la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux en commençant par les plus énergivores

- Diagnostic initial
 - Mise en place d'une comptabilité énergétique
 - Analyse du patrimoine
 - Etablissement d'un plan d'action
- Accompagnement
 - Suivi et analyse de l'évolution des consommations
 - Accompagnement à la mise en œuvre des projets de rénovation
 - Sensibilisation des élus et usagers des bâtiments
 - Veille et relais concernant les réglementations et subventions

- Rôle d'exemplarité de la collectivité : communication à destination du grand public sur ces pratiques

Action engagée



Porteurs

- CCPH
- Communes
- Energies Solidaires (CEP)



Rôle de la collectivité

Mise en place d'un programme de rénovation énergétique



Partenaires



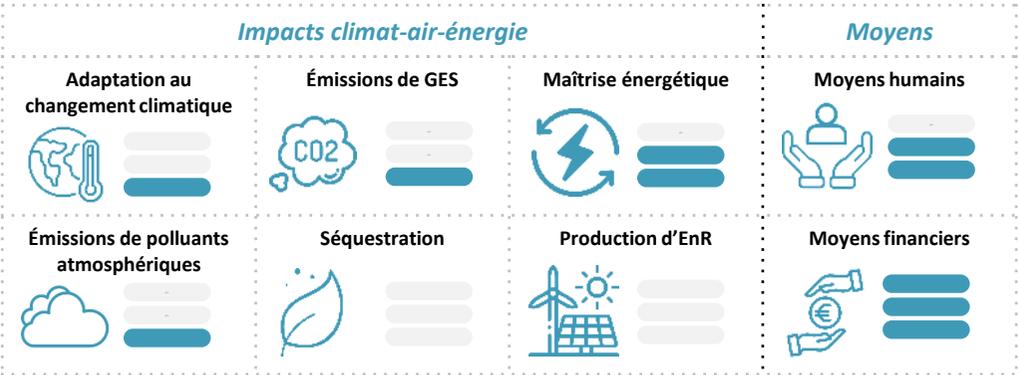
Calendrier de mise en œuvre

Dès la fin du diagnostic élaboré dans le cadre du CEP



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Contrat d'objectif territorial - ADEME



Indicateurs suivis annuellement	Objectifs d'ici 2030
- % du bâti rénové	- selon le diagnostic
-	-
-	-
-	-

Rappel de la vision stratégique

1. La mise en place d'un réseau cyclable dense sur tout le territoire permet de **développer la mobilité cyclable**, à la fois pour les déplacements du quotidien et les mobilités de loisir.
2. Des solutions sont mises en place pour **soutenir la mobilité aussi bien à l'intérieur du territoire que vers les territoires voisins, via l'intermodalité**, à la fois dans les gares en réponse aux besoins de mobilité des actifs du territoire et à l'intérieur du territoire où les transports en commun, à la demande et le covoiturage se renforcent progressivement.
3. Les **entreprises du territoire sont proactives** dans l'organisation des mobilités : incitation à l'utilisation des modes actifs, facilitation du covoiturage, mise en place de bornes de recharge.



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2019)
Émissions de gaz à effet de serre des transports routiers	-35% <i>50 800 tCO₂e -> 33 200 tCO₂e</i>
Consommations d'énergie des transports routiers	-24% <i>186 GWh -> 142 GWh</i>
Part modale vélo	12% <i>< 1% en 2019</i>
Part modale transports en commun	20% <i>12% en 2019</i>



12 actions dont 5 prioritaires

Action Mt-1 : Communiquer et rendre attractive la sortie du modèle « tout voiture »	
Action Mt-2 : Réaliser un diagnostic global des mobilités sur le territoire	
Action M1-3 : Développer un réseau cyclable plus grand, mieux sécurisé et mieux entretenu	★
Action M1-4 : Communiquer sur les outils utiles pour faciliter la pratique du vélo sur le territoire	★
Action M1-5 : Favoriser la création de services associés à la pratique du vélo	
Action M2-6 : Faciliter la mise en relation et l'identification des covoitureurs	★
Action M2-7 : Dédier des espaces au covoiturage sur le réseau routier	★
Action M2-8 : Adapter les transports en commun aux besoins du territoire	
Action M2-9 : Développer la mobilité GNV et bioGNV pour les poids lourds et transports en commun	
Action M3-10 : Elaborer un Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE)	★
Action M3-11 : Encourager et inciter les entreprises à structurer la mobilité durable de leurs salariés	
Action M3-12 : Développer un réseau de stations de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur les parcs d'entreprise	

Action Mt-1 : Communiquer et rendre attractive la sortie du modèle « tout voiture »

Action à compléter avec le programme d'action du Schéma Directeur Cyclable

- Organiser des événements autour de la mobilité durable (type Fête du Vélo) – lors de la Fête de la Saint-Matthieu par exemple
- S'appuyer sur la vision et la production de contenu des associations du territoire en faveur de la lutte contre l'autosolisme
- Mise en récit : montrer à quoi pourrait ressembler la mobilité sur le territoire en 2030, 2040, 2050 ? Coconstruire ce récit avec les entreprises et le diffuser en leur sein dans le cadre du PDIE
- Inciter aux déplacements doux pour les courtes distances en montrant les avantages écologiques et économiques via de la communication
- A compléter avec les actions de l'axe « Accompagner au changement » du Schéma Directeur Cyclable
 - Renforcer la communication sur les vélos spéciaux
 - Renforcer l'apprentissage et le savoir rouler à vélo
 - Proposer des actions d'expérimentation du vélo

Action court terme



Porteur
CCPH



Rôle de la collectivité
Communication, organisation d'événements



Partenaires

- FUB, collègues, entreprises, associations locales, commerçants vélo, ...
- ADEME – lauréat « AVELO2 »



Calendrier de mise en œuvre
Dès 2024 avec le Plan vélo



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Fresque des Mobilités
- Schéma Directeur Cyclable
- Production de contenu par les associations du territoire

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement	Objectifs d'ici 2030
- Campagne de communication	-
- Nombre d'évènements organisés	-
-	-
-	-

Action Mt-2 : Réaliser un diagnostic global des mobilités sur le territoire

Action à compléter avec le programme d'action du Schéma Directeur Cyclable

- Réaliser une étude d'analyse des flux et différentes mobilités (douces, thermiques, électriques, poids lourds et véhicules légers) sur le territoire afin d'élaborer une stratégie globale des mobilités sur le territoire – extension du SDC.
- S'appuyer sur l'enquête vélo réalisée en 2023, ayant reçu 1018 réponses.

Action engagée

Porteur
CCPH

Rôle de la collectivité
Pilotage du diagnostic

Partenaires
Départements via études covoiturage

Calendrier de mise en œuvre
Dès 2025

Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Schéma Directeur Cyclable
- Enquête vélo (2023)
- PDIE

Impacts climat-air-énergie			Moyens
Adaptation au changement climatique 	Émissions de GES 	Maîtrise énergétique 	Moyens humains
Émissions de polluants atmosphériques 	Séquestration 	Production d'EnR 	Moyens financiers

Indicateurs suivis	Objectifs
- Etude lancée	
-	-
-	-
-	-

Action M1-3 : Développer un réseau cyclable plus grand, mieux sécurisé et mieux entretenu



Action à compléter avec le programme d'action du Schéma Directeur Cyclable

La réalisation d'infrastructures cyclable sera portée par 3 acteurs

Les **communes** pour les infrastructures cyclables au sein des villages

La **CCPH** pour les liaisons inter-villages

Les **départements** sur le réseau de voirie départementale

- Elaborer un Schéma Cyclable du Pays Houdanais visant à répondre à la fois aux exigences de rabattement sur les équipements publics et aux attentes en matière de tourisme et de loisir
- Porter une réflexion sur l'intégration paysagère, l'impact sur l'artificialisation des sols et sur le maintien des continuités écologiques de ces projets d'infrastructures cyclables.

Projets envisagés :

Compléter le linéaire existant de 10 km de pistes cyclables reliant Havelu-Houdan-Maulette-Bazainville par de nouvelles réalisations

- VOIE VERTE : réalisation d'un tronçon test entre Richebourg et Gressey, par aménagement d'un chemin rural d'intérêt communautaire

- BOUCLE CYCLABLE : création d'un circuit de découverte au sud du territoire, adapté à différents publics (Bazainville – Tacoignières – Richebourg – Gressey – Saint Lubin de la Haye – Havelu – Houdan – Maulette)

- BOUCLE CYCLABLE LOISIRS POUR VTT/VTC : Dammartin-en-Serve, Boinvilliers, Rosay, Courgent, Mulcent, Montchauvet, Dammartin-en-Serve. Cette boucle accompagne des chemins de randonnée pédestre. Elle est en partie aménagée entre Montchauvet et Dammartin.

VTC/VTT- Réaffectation du réseau routier au profit de linéaires cyclables et de voies vertes sur la partie Eure et Loir – prévu dans le schéma cyclable du département d'Eure-et-Loir

Action engagée



Porteurs

- CCPH
- Communes
- Départements



Rôle de la collectivité

Pilotage, coordination, communication



Partenaires

- Région
- Etat – la CCPH est lauréate Fond Mobilités Actives
- CD78 et CD 28
- ADEME – lauréat « AVELO2 »



Calendrier de mise en œuvre

- SDC en élaboration en 2023
- Dès 2024 – travaux engagés



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Schéma Directeur Cyclable de la CCPH (en cours d'élaboration)
- Schéma Cyclable du Département de l'Eure-et-Loir
- Schéma Cyclable du Département des Yvelines

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- Indicateurs de progression en cohérence avec le programme AVELO2
- Indicateurs à mettre en cohérence avec le SDC en élaboration
- Linéaire en km créé

Objectifs

- X Km par an

Action M1-4 : Communiquer sur les outils utiles pour faciliter la pratique du vélo sur le territoire



Action à compléter avec le programme d'action du Schéma Directeur Cyclable

Dans le cadre de l'Axe « accompagner au changement » du SDC

- Informer sur les applications existantes permettant de faciliter l'usage du vélo au quotidien
- Faire connaître les incitations financières proposées par d'autres collectivités ou l'Etat pour l'achat d'un vélo sur le site internet
- Créer une carte des aménagements cyclables existants
- Informer sur l'écosystème vélo local (magasin, réparateur, initiés...)
- Créer des opérations de communications auprès des usagers notamment des élèves
- Lancer le programme « Savoir Rouler à vélo » sur quelques écoles
- Déployer le Passeport Vélo sur plusieurs communes

Action engagée



Porteur
CCPH



Rôle de la collectivité
Communication



Partenaires

- Ecoles (programme « Savoir rouler à vélo »)
- Communes : relai de communication
- ADEME – lauréat « AVELO2 »



Calendrier de mise en œuvre

Engagé – validation SDC juin 2024



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Passeport vélo à Bazainville
- Schéma Directeur Cyclable
- Fête du vélo du Pays Houdanais
- Animation vélo lors de la foire Saint Matthieu

Impacts climat-air-énergie			Moyens
Adaptation au changement climatique <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Émissions de GES <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Maîtrise énergétique <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Moyens humains <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Émissions de polluants atmosphériques <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Séquestration <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Production d'EnR <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Moyens financiers <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
---------------------------------	-----------

- Indicateurs de progression en cohérence avec le programme AVELO2
- Indicateurs à mettre en cohérence avec le SDC en élaboration
- Campagnes de communication relative au vélo

-
-
- X par an et par sujet

Action M1-5 : Favoriser la création de services associés à la pratique du vélo

Action à compléter avec le programme d'action du Schéma Directeur Cyclable

Financement :

- Développer des aides financières / services pour la réparation vélo
- Les maisons de service public de Houdan et Septeuil communiquent sur les aides possibles à l'acquisition du vélo et les services vélo du territoire

Infrastructures :

- Développer des parkings vélo sécurisés à des nœuds stratégiques (gares, collèges, ...)
- Créer des stationnements de courte durée (les arceaux) au niveau des commerces, des services, des centres-bourgs.

Pratiques du vélo et partage :

- Organiser du partage de vélos sur le territoire entre particuliers
- Organiser le déplacement à vélo de groupes d'enfants pour aller à l'école
- Projets portés par des associations locales (par exemple, possibilité de louer des vélos/VAE/vélos cargos/tripoteurs)
- Création de services de location de vélo (via l'Office du Tourisme par exemple)

Action court terme



Porteur
CCPH



Rôle de la collectivité
Coordinateur



- Partenaires**
- Professionnels du vélo
 - Associations locales
 - SNCF Gares & Connexion
 - Collèges
 - Office du tourisme
 - ADEME – lauréat « AVELO2 »
 - Alvéole plus



Calendrier de mise en œuvre
Dès 2024 – validation SDC juin 2024



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Schéma Directeur Cyclable

Impacts climat-air-énergie			Moyens
Adaptation au changement climatique 	Émissions de GES 	Maîtrise énergétique 	Moyens humains
Émissions de polluants atmosphériques 	Séquestration 	Production d'EnR 	Moyens financiers

Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
- Indicateurs de progression en cohérence avec le programme AVELO2	-
- Indicateurs à mettre en cohérence avec le SDC en élaboration	-
- x € dédié à la réparation de vélo	-
- Nombre de parking vélos sécurisés	-
- Services vélo supplémentaires par an	-

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20241219-DEL12218122024-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Action M2-6 : Faciliter la mise en relation et l'identification des covoitureurs



- Communiquer sur les solutions numériques de covoiturage (applications)
- Créer un guide du covoiturage du territoire partagé dans les maisons de services publics (points de rendez-vous, gestion de la sécurité et assurances, questions légales)
- Créer un macaron « covoiturage » ou « ok pour autostop » qui facilite l'identification des covoitureurs, pourrait inciter à des avantages sur les places de stationnements, etc.
- Informer les particuliers des aides existantes à destination des covoitureurs (aides nationales, IDFM)
- S'appuyer et se coordonner avec les démarches portées à l'échelle départementale
- Utiliser le réseau des entreprises du territoire pour identifier les covoitureurs potentiels sur les trajets domicile-travail.

Action court terme



Porteur
CCPH



Rôle de la collectivité
Pilotage communication, coordination



Partenaires

- Ile de France Mobilités
- CD78 et CD28
- SNCF
- APHIE
- REMI



Calendrier de mise en œuvre

...



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Le CD78 étudie la création de lignes de covoiturage – identification d'arrêts

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- Campagnes de communication dédiées au covoiturage

Objectifs

-

-

-

Action M2-7 : Dédier des espaces au covoiturage sur le réseau routier



- Utiliser des parkings du territoire pour des besoins en covoiturage comme le parking du magasin Intermarché à Maulette.

Élaboration en cours d'une convention entre la CCPH et le magasin Intermarché pour l'usage d'une cinquantaine de place de parking du magasin, réservées au covoiturage en semaine, et en cogestion avec la CCPH.

- Elaborer un **schéma d'installations d'aires de covoiturage** (à des nœuds routiers, en favorisant la réutilisation de voies déjà existantes, en portant une réflexion sur l'intégration paysagère).
- Effectuer un diagnostic des espaces les plus à même de recevoir une offre de covoiturage, en lien avec les travaux menés au sein du département des Yvelines (sur les trajets de covoiturage départementaux).
- Aménager des sites de covoiturations dans des gares du territoire.
- Etudier les zones de covoiturage en structurant un diagnostic.

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Action court terme



Porteurs

- CCPH
- Départements



Rôle de la collectivité

Pilotage, coordination



Partenaires

- Ile de France Mobilités
- SNCF
- APHIE
- REMI
- Entreprises du territoire



Calendrier de mise en œuvre



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Le CD78 étudie la création de lignes de covoiturage – identification d'arrêts

Indicateurs suivis annuellement

- Nombre de points de covoiturations supplémentaires
- Schéma d'installations d'aires de covoiturage

Objectifs

-
-
-

Action M2-8 : Adapter les transports en commun aux besoins du territoire

- Des échanges avec IDFM sont organisés afin de répondre aux problèmes d'absence de conducteurs, d'adaptation des horaires et de coordination avec les horaires de train dans une logique d'intermodalité des trajets
Des échanges sont également organisés avec Rémi pour assurer la cohérence des points d'arrêts entre les différents transports régionaux.
- Développer des services aux nœuds d'intermodalités (vélo/gare, voiture/train, vélo/bus, covoiturage)
- Mettre en place des stationnement vélos sécurisés dans les 3 gares du territoire
- Créer un fascicule résumant les solutions de transports et d'intermodalité sur le territoire – communiquer notamment dans les Maisons de Services Publics du territoire

Transport à la demande :

- Répondre aux défaillances du service (absence de conducteurs, problèmes de prise en charge)
- Coordonner les horaires de ce service avec les lignes de transport régulières
- Augmenter la densité des points d'arrêt du Transport à la Demande

Identification des besoins par communes (démarche lancée par la CCPH à destination des communes) et des besoins des territoires voisins pour assurer une cohérence des trajets et horaires (échanges engagés avec la CC Cœur d'Yvelines)

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Action court terme



Porteur

Ile de France Mobilités



Rôle de la collectivité

Plaidoyer auprès d'IDFM, communication



Partenaires

- SNCF
- Rémi-Centre-Val de Loire
- CCPH
- Communes



Calendrier de mise en œuvre

...



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

...

Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

- Nombre de lignes de bus dont les horaires ont été multipliés
- Diagnostic des besoins des déplacements
- Nombre de points d'arrêt du TAD dans les communes

-

-

Action M2-9 : Développer la mobilité GNV et bioGNV pour les poids lourds et transports en commun

1. Identifier un emplacement stratégique pour l'implantation d'une station d'avitaillement en gaz naturel pour véhicules (GNV). Cette station doit être située à un nœud routier important.
2. Recenser et transformer le parc local de poids lourds des entreprises du territoire au GNV
 - Étude possible en coopération avec la CCI 78 afin de recenser plus précisément la flotte de poids lourds.
3. Engager des échanges avec l'opérateur Transdev afin d'identifier les possibilités d'alimenter une partie de la flotte au gaz produit par les méthaniseurs du territoire.
 - Engager la conversion de la majorité du parc de bus et des poids lourds des entreprises du territoire au bioGNV local.

Action moyen terme



Porteur
CCPH



Rôle de la collectivité
Pilotage, coordination



Partenaires

- Transdev
- CCI 78
- APHIE
- Entreprises du territoire
- GRDF



Calendrier de mise en œuvre



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Décarbonation des flottes de véhicules des opérateurs de transports en commun et poids lourds (Transdev, IDFM)
- Fiche Action R3-5

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- Création d'une station de ravitaillement en GNV
- Recensement des poids lourds (étude)
- Nombre de bus converti au bioGNV

Objectifs

-
-

Action M3-10 : Elaborer un Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE)



Auparavant appelé Plan de Déplacement Entreprise (PDE), le Plan de Mobilité employeur (PDM) est obligatoire depuis le 1er Janvier 2020 pour les entreprises de plus de 100 salariés situés sur le périmètre d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU), dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM).

- Accompagner et suivre la réalisation d'un **Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE)** – prévu en 2025

Etapas de l'élaboration d'un PDIE :

1. Préparation et pilotage du projet
2. Réalisation d'un diagnostic de déplacements des entreprises
3. Elaboration d'un plan d'action
4. Mise en œuvre et suivi du Plan de Mobilité

- A l'échelle des zones d'activité du territoire : ZA de la Prévôté (Houdan), ZA de Saint-Matthieu (Houdan), ZA de Bazainville

Action court terme



Porteurs

- CCPH
- APHIE
- ACPH



Rôle de la collectivité

Co-pilotage



Partenaires

- Entreprises du territoire
- ADEME
- Bureau d'études spécialisé



Calendrier de mise en œuvre

A partir de 2025



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Guide ADEME « Plan de Mobilité dans mon entreprise »
<https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/1549-plan-de-mobilite-dans-mon-entreprise-un.html>

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- PDIE réalisé

-
-
-

Objectifs

-
-
-

Action M3-11 : Encourager et inciter les entreprises à structurer la mobilité durable de leurs salariés

- Elaborer avec l'APHIE des actions inter-entreprises comme :
 - Encourager les entreprises à proposer le forfait mobilité durable
 - Encourager les entreprises à organiser des défis vélo (La Convergence, Mai à Vélo, ...)
 - Encourager l'aménagement de stationnement vélo aux abords des entreprises
 - Elaborer et communiquer une fiche de covoiturage « recherche/ propose » à toutes les entreprises du territoire en incitant à les relayer en interne.
- Etudier la construction de parkings vélo sécurisés dans les gares SNCF du territoire.

En contrepartie, des entreprises du territoire s'engagent à fournir une flotte de vélo à leurs employés afin d'effectuer le trajet gare-lieu de travail.

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Action court terme



Porteurs

- APHIE
- ACPH
- CCPH



Rôle de la collectivité

Co-pilotage



Partenaires

- Entreprises du territoire



Calendrier de mise en œuvre

PDIE 2025



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Volonté d'entreprises locales de mise à disposition d'une flotte de vélos à leurs employés ; besoin de parkings vélos sécurisés en gare (exemple : Entreprise COLORCOM à Bazainville)

Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

- Nombre d'Entreprises proposant le FMD
- Nombre d'entreprises qui proposent des actions dans le cadre du PDIE

Action M3-12 : Développer un réseau de stations de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur les parcs d'entreprise

• Elaborer un schéma directeur d'installations des IRVE sur le territoire

Afin d'accélérer le déploiement des IRVE ouvertes au public et d'en assurer la cohérence territoriale, l'article 68 de la loi d'orientation des mobilités prévoit la possibilité, pour les collectivités ou établissements publics, de réaliser un schéma directeur de développement des IRVE.

Il s'agit d'un dispositif qui donne à la collectivité un rôle de « chef d'orchestre » du développement de l'offre de recharge sur son territoire, pour aboutir à une offre coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés, cohérente avec les politiques locales de mobilité et adaptée aux besoins.

• Mutualiser les besoins en IRVE entre entreprises sur leurs espaces de parkings

Pour répondre aux besoins des entreprises d'installer des IRVE à accès libre sur le territoire, la CCPH étudie les besoins et organise au besoin des marchés groupés et assure la gestion de ces infrastructures avec des partenaires techniques.

Ces échanges peuvent se faire dans le cadre du schéma directeur, comme dispositif d'opportunité du sujet, ou dans le cadre du réseau d'entreprises engagés dans la transition écologique.

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Action moyen terme



Porteur
CCPH



Rôle de la collectivité
Coordination



Partenaires

- SIEELY / SEY / SICAELY / Engie (réseaux)
- Départements des Yvelines et Eure-et-Loir
- Entreprises du territoire
- Porteurs de projets privés
- APHIE
- ACPH



Calendrier de mise en œuvre

Au fil de l'eau / à moyen terme



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Programmes de développement des IRVE des départements, du SIEELY

Indicateurs suivis annuellement

- Schéma directeur IRVE
- Nombre de Station IRVE créée sur la propriété d'entreprises

Objectifs

-
-
-



Rappel de la vision stratégique

1. La CCPH mène une **réflexion prospective** et un **dialogue avec les agriculteurs** sur les évolutions de l'agriculture et l'adaptation de leurs activités face au changement climatique.
2. La CCPH soutient les **circuits de proximité et la production locale**, notamment en développant des unités de production et de transformation.
3. La **restauration collective** s'approvisionne avec des produits agricoles du territoire ou de territoires voisins.



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2019)
Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture	-19% 25 200 tCO ₂ e -> 20 500 tCO ₂ e
Consommations d'énergie de l'agriculture	-23% 19 GWh -> 14 GWh
Séquestration carbone de l'agroforesterie	11 000 tCO ₂ e



10 actions dont 1 prioritaire

Action At-1 : Soutenir un dialogue entre les collectivités et le monde agricole	
Action A1-2 : Appuyer les agriculteurs dans leurs démarches d'installation et de subventions	
Action A1-3 : Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique	
Action A2-4 : Assurer la transition alimentaire des habitants par la sensibilisation	
Action A2-5 : Mettre à disposition des terrains publics pour créer des jardins partagés	
Action A2-6 : Recenser et valoriser les points de vente des produits alimentaires locaux	
Action A2-7 : Soutenir la création de circuits courts	
Action A2-8 : Développer des unités centrales de transformation sur le territoire ou à proximité	
Action A3-9 : Développer les produits locaux dans la restauration collective	
Action A3-10 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	

Action At-1 : Soutenir un dialogue entre les collectivités et le monde agricole



Dialogues entre les collectivités et les acteurs agro-alimentaires du territoire

Les collectivités (Communes et CCPH) rencontrent dans des espaces dédiés les acteurs économiques du secteur agro-alimentaire du territoire. Ces échanges sous forme de concertations, permettent de poser un diagnostic de l'état actuel du secteur, d'obtenir des informations sur sa dynamique de développement et de réfléchir aux modalités d'élaboration d'une stratégie commune de l'alimentation et de l'agriculture sur plusieurs années.

Ces échanges peuvent donner lieu à différentes démarches comme :

- la **réalisation d'états généraux** de l'agriculture : imaginer les futurs prospectifs de l'agriculture territoriale dans une optique d'adaptation au changement climatique

- **l'élaboration d'un Projet alimentaire Territorial** : *Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).*

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Action court terme



Porteurs

CCPH, Communes, Chambres d'Agriculture, organisations syndicales



Rôle de la collectivité

Initiatrice et coordinatrice



Partenaires

- Conseil départemental 78 et 28
- organisations syndicales
- Etat (France Relance et Fonds Vert)
- Réseau national pour un projet alimentaire territorial
- Réseau agriculture bio Ile-de-France



Calendrier de mise en œuvre



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

PAT Sud Yvelines (78), porté par la Bergerie Nationale

Indicateurs suivis annuellement

- Nombre de réunions multi-acteurs pour faire l'état des lieux
- Nombre d'agriculteurs et d'acteurs du monde agricole présents

Objectifs

-
-
-

Action A1-2 : Appuyer les agriculteurs dans leurs démarches d'installation et de subventions

- Aide à l'acquisition du foncier pour les néo-agriculteurs**
 - La collectivité signe des conventions de partenariat avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et choisit de protéger des espaces agricoles voir de les acquérir pour pouvoir les proposer à des porteurs de projets agricoles. Ces porteurs de projets sont sélectionnés par un comité de sélection qui retiendra les projets ayant bénéficié d'un accompagnement financier et technique au préalable.
 - La CCPH ou les communes proposent des terres en **régie communale ou intercommunale** c'est-à-dire que l'agriculteur travaille les terres pour le compte de la collectivité et permet par exemple d'approvisionner les cantines scolaires.
- Orienter les néo-agriculteurs vers la chambre d'agriculture d'Île-de-France qui les accompagne grâce à :**
 - De temps d'informations dédiées
 - Des parcours personnalisés selon l'âge
 - L'accompagnement dans l'obtention de subventions dans le cadre du plan régional

Action engagée

Porteurs

- CCPH
- Chambres d'Agriculture

Partenaires

- SAFER d'Ile de France
- « Point Info Installation » géré par les JA et la CARIDF

Calendrier de mise en œuvre

...

Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Rôle de la collectivité

Impacts climat-air-énergie			Moyens
Adaptation au changement climatique 	Émissions de GES 	Maîtrise énergétique 	Moyens humains
Émissions de polluants atmosphériques 	Séquestration 	Production d'EnR 	Moyens financiers

Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
- Nombre d'agriculteurs réorientés vers la CA	-
- Mise en place d'une régie agricole communale	-
- Ha de foncier acquis et proposé à des porteurs de projets	-

Action A1-3 : Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique

- Dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial :**
 - Identifier les cultures vulnérables au changement climatique
 - Sensibiliser les agriculteurs à l'agroécologie et à l'adaptation au changement climatique (contraintes du climat sur les cultures)
 - Echanger avec les agriculteurs concernés pour élaborer la transition de leurs cultures
- Gérer les haies végétales, arbustives, agricoles et non agricoles**
 - Réaliser un diagnostic territorial des haies (linéaire de 400km) , co-financé par les conseils régionaux.
 - Réaliser un plan de gestion des haies du territoire en concertation avec les agriculteurs et les communes.
- Adaptation des cultures à l'agroécologie**
 - Orienter les agriculteurs vers des techniciens de la chambre d'agriculture afin d'adapter certaines filières vulnérables par exemple aux maladies et insectes accentuées par le dérèglement climatique.

Le digestat issu de la méthanisation de produits agricoles produite sur le territoire, est utilisé par des agriculteurs comme engrais naturel.

 - Sensibilisation des élus du territoire grâce aux visites de la plateforme d'essais des cercles des agriculteurs, réalisée dans les Yvelines et qui propose des thématiques comme : le désherbage mécanique avec des robots, le conseil stratégique pour lutter contre les maladies ou les insectes, l'adaptation de nouvelles productions).

Action engagée



Porteurs

- **Chambres d'agriculture**
- CCPH



Rôle de la collectivité

- Médiatrice
- Animatrice



Partenaires

- Conseil régional d'Ile de France
- Conseil régional Centre-Val-de-Loire



Calendrier de mise en œuvre

...



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

...

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
---------------------------------	-----------

- Nombre d'agriculteurs ayant suivi une formation de la CA

-

- Diagnostic des haies végétales

-

-

-

-

-

Action A2-4 : Assurer la transition alimentaire des habitants par des actions de sensibilisation

- Organiser des ateliers de cuisine avec des produits locaux en s'appuyant sur les associations d'aide alimentaire du territoire (antenne « Restos du cœur » et Croix Rouge à Houdan) et autour du territoire comme celles situées à Mantes la Jolie.
- Organiser des échanges entre les écoles et les agriculteurs locaux dans le cadre des rencontres « Ville Campagne » : intervention des agriculteurs dans les écoles (sensibilisation, information).

Action court terme



Porteurs

- CCPH
- Ecoles du territoire**



Rôle de la collectivité

Appui et médiateur avec les associations de cuisine locale et de saison



Partenaires

- Associations locales, Restos du Cœur, agriculteurs
- Association « Agriculteurs d'île de France »
- DDEETS (Direction Départementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)
- DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement)

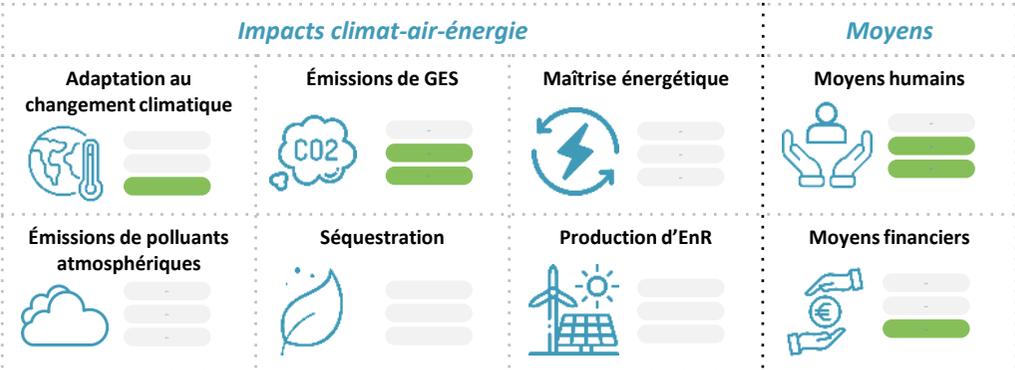


Calendrier de mise en œuvre

...



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer



Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
---------------------------------	-----------

- Nombre de sensibilisations faites par les associations
-
- Nombre de sensibilisations faites par les écoles
-

Action A2-5 : Mettre à disposition des terrains publics pour créer des jardins partagés

- Etudier le besoin des habitants en jardin partagé, en particulier dans les villes les plus urbaines.
- Identifier des terrains potentiels appartenant aux communes ou à l'intercommunalité qui pourront être transformés en jardins partagés tout en considérant les objectifs de réserves foncières dédiées au développement économique du territoire, ainsi que les coûts nécessaires à l'usage des sols à but agricole (dépollution).
- Organiser des consultations avec les habitants et les associations pour organiser le développement des jardins partagés.

Action moyen terme

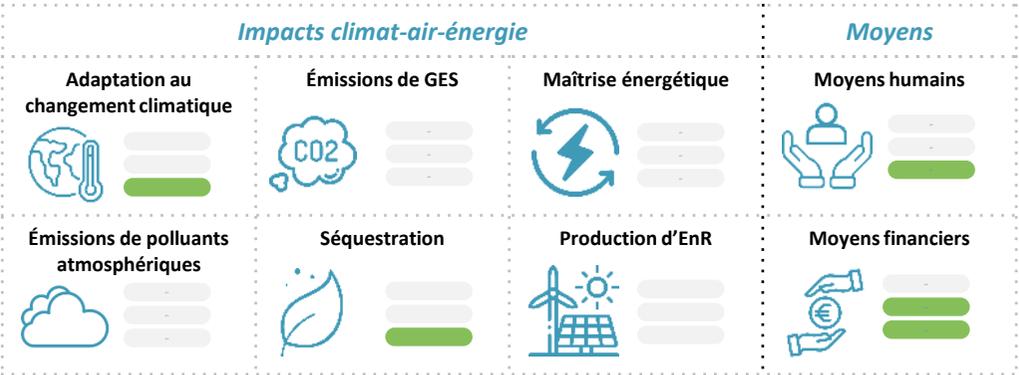
Porteur
 • Communes volontaires

Rôle de la collectivité
 Organisatrice

Partenaires
 • Associations locales, particuliers, CCPH

Calendrier de mise en œuvre
 ...

Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer



Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
- Etude des besoins des habitants (questionnaires)	-
- Nombre de jardins créés	-
-	-
-	-

Action A2-6 : Recenser et valoriser les points de vente des produits alimentaires locaux

Développer les points de vente des produits locaux

- Faire émerger un magasin de producteurs accompagné par la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France qui accompagne le projet de l'émergence de l'idée à la création d'un point de vente.

Le magasin de producteur est un point de vente collectif qui regroupe plusieurs agriculteurs qui ont pour objectif de valoriser leur exploitation et leur production fermière. Ce concept permet la commercialisation des produits de chaque exploitant agricole associé en circuit court au plus près des consommateurs.

- Mettre en place un kiosque distributeur automatique de produits issus de la production locale (porté par une entreprise).
- Mettre en lien des agriculteurs avec des organisateurs d'évènements locaux afin d'obtenir des tarifs de location d'espace avantageux : stand gratuit marché du territoire, brocantes.

Communiquer sur les points de vente des productions locales

- Communiquer la plateforme Fraiselocal.fr aux habitants qui recense les producteurs et leurs points de vente près de chez soi. Inciter les producteurs volontaires à s'enregistrer sur la plateforme. Ces producteurs doivent s'enregistrer sur des réseaux comme « Bienvenue à la ferme » (coordonné par le service des Chambres d'Agriculture France).
- Inciter les producteurs à intégrer le réseau « Ile de France – Terres de Saveurs », ainsi que l'annuaire des producteurs Yvelinois réalisé par le conseil départemental des Yvelines, pour être référencé comme producteur local.
- Communiquer un agenda des ventes des producteurs locaux dont les AMAP grâce à différents canaux : site internet, mairies, via l'Office du Tourisme...

Action court terme



Porteur

- Producteurs (avec possibilité de former un groupement d'intérêt économique)



Rôle de la collectivité

- Communicante
- Médiatrice



Partenaires

- Chambres d'Agriculture pour magasins de producteurs
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- Office du tourisme



Calendrier de mise en œuvre



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Marché éphémère mobile
- Mise en place d'un marché à Maulette

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
---------------------------------	-----------

- Agenda des ventes locales
- Création d'un magasin de producteur / kiosque automatique
-
-

Action A2-7 : Soutenir la création de circuits courts

En lien avec l'action A1-2, les projets d'agriculture en circuits courts sont privilégiés, tant pour les projets d'installations, que pour les projets existants qui redistribue tout ou pour partie de leurs produits agricoles à l'échelle locale. La CCPH, en coopération avec les chambres d'agriculture, aide les porteurs de projets à se développer sur le territoire.

Toutes les formes de circuits courts sont étudiées et privilégiées :

- vente à la ferme (panier, cueillette, marché à la ferme, etc...)
- la vente collective (point de vente collectif ou panier collectif)
- la vente sur les marchés
- la vente en tournées ou à domicile
- la vente par correspondance (internet, etc...)
- la vente organisée à l'avance comme les AMAP

• Diagnostic du besoin en AMAP et en points de ventes locaux

- Évaluer les difficultés et réussites de leur fonctionnement, notamment par des retours d'expériences (par exemple un retour d'expériences de l'AMAP de Gressey et de Montchauvet).
- Les besoins des consommateurs et des agriculteurs sont étudiés afin d'envisager un développement d'AMAP avec des agriculteurs locaux notamment les maraîchers. – en coopération avec l'association Réseau des AMAP d'Ile de France
- Faire bénéficier à l'ensemble des points de vente situés sur le territoire de la CCPH d'un accompagnement pour connaître les attentes des consommateurs, et pas seulement pour les AMAP

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne. C'est un partenariat entre un groupe de consommateurs et un ou des agriculteurs.

Action moyen terme



Porteur

- CCPH



Rôle de la collectivité

- Porteuse à travers le PAT
- Communicante



Partenaires

- Associations de producteurs
- Associations de consommateurs
- Chambres d'Agriculture
- Réseau des AMAP d'Île de France



Calendrier de mise en œuvre



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Réseau des AMAP en Ile-de-France

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

-
-
-
-

-
-
-
-

Action A2-8 : Développer des unités centrales de transformation sur le territoire ou à proximité

- Réaliser un inventaire des unités de transformation à proximité du territoire, engager une coopération avec les installations existantes pour pouvoir y transformer la production du territoire en circuit de proximité
- Mener une étude d'opportunité de mise en place d'une légumerie sur le territoire pour répondre aux besoins de la restauration collective pouvant être accompagnée par la Chambre d'agriculture
 - Point de vigilance sur la quantité de production envisageable, qui doit être suffisante pour passer des seuils de rentabilité.
- Mener une étude d'opportunité de mise en place d'une conserverie pour répondre aux besoins des maraichers

Action moyen terme



Porteurs

- CCPH
- communes



Rôle de la collectivité

Animatrice



Partenaires

- Chambres d'agriculture



Calendrier de mise en œuvre

...



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Impacts climat-air-énergie			Moyens
Adaptation au changement climatique 	Émissions de GES 	Maîtrise énergétique 	Moyens humains
Émissions de polluants atmosphériques 	Séquestration 	Production d'EnR 	Moyens financiers

Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
- Diagnostic des unités de transformations	-
- Etude d'opportunité	-
-	-
-	-

Action A3-9 : Développer les produits locaux dans la restauration collective

• Infrastructures (lien avec action A2-8)

- Créer une à deux cuisines centrales afin de relocaliser la production de l’alimentation et raccourcir les flux de transports.
- En lien avec la fiche action précédente, créer des structures de transformation des légumes à destination de la restauration scolaire et aux établissements médico-sociaux.
- Créer un groupement d’intérêt économique avec des partenaires privés afin de supporter les coûts de la création de ces infrastructures.

- **Sourcing de l’offre locale en produits alimentaires** Diagnostiquer et interroger les possibilités de réponse des agriculteurs locaux à la demande de la restauration collective. Cela passe par du sourcing au travers du service commande publique de la collectivité et en coopération avec les chambres d’agricultures d’Île-de-France et d’Eure-et-Loir.

- **Utiliser les outils de la commande publique pour obtenir plus de produits locaux dans les assiettes :**

Pour la restauration collective, spécialiser la commande publique en lots par catégories de denrées alimentaires afin que que les producteurs locaux spécialisés puissent y répondre. Les collectivités que leurs budgets correspondent à une rétribution financière équitable sur les produits des agriculteurs.

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d’EnR



Moyens financiers



Action moyen terme



Porteurs

- CCPH
- Communes



Rôle de la collectivité

Porteuse de projet



Partenaires

- Chambres d’Agricultures
- Groupement d’intérêt économique (public/privé)



Calendrier de mise en œuvre

...



Démarches et ressources sur lesquelles s’appuyer

...

Indicateurs suivis annuellement

- Création d’une cuisine centrale
- Nombre d’agriculteurs locaux
- Nombre de contrats passés qui utilisent des outils pour favoriser les acteurs locaux

Objectifs

-
-
-
-

Action A3-10 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

• **Création d’un REGAL** (Réseau de lutte contre le Gaspillage Alimentaire)

L’objectif est de mobiliser, à l’échelle d’un territoire, l’ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Diffusion de l’information, création de savoirs collectifs, émergence de projets innovants, partage et capitalisation des bonnes pratiques professionnelles... Il s’agit d’une véritable communauté de travail qui fonctionne en intelligence collective pour répondre aux enjeux du gaspillage alimentaire.

- Des actions de prévention (actions antigaspi) sont réalisées par une association dédiée et choisie par la collectivité qui suit les élèves dans un parcours de sensibilisation
- Des projets de valorisation des déchets vers la consommation humaine voit le jour dans des écoles tests (don, transformation)
- Des projets de valorisation vers la consommation animale voient le jour dans des écoles tests à destination des cheptels du territoire
- Dans le cadre des projets de méthanisation, la valorisation organique est testée et étudiée

Impacts climat-air-énergie

Impacts climat-air-énergie		Moyens	
Adaptation au changement climatique 	Émissions de GES 	Maîtrise énergétique 	Moyens humains
Émissions de polluants atmosphériques 	Séquestration 	Production d’EnR 	Moyens financiers

Action engagée



Porteurs

- Communes
- CCPH



Rôle de la collectivité

Médiatrice



Partenaires

- Ecoles
- Agriculteurs
- Opérateurs de méthaniseur



Calendrier de mise en œuvre



Démarches et ressources sur lesquelles s’appuyer

Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

- Expérimentations de valorisation lancées
- kg d’aliments gaspillés
-
-

-
-
-
-



Rappel de la vision stratégique

1. Les **entreprises et industries du territoire coopèrent** étroitement et régulièrement, pour accélérer leur transition énergétique et améliorer leur gestion des ressources et des déchets.
2. Les **services de proximité et les activités économiques** génératrices d'emploi se développent sur le territoire, ce qui répond aux besoins des actifs et diminue les besoins de déplacements.



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2019)
Émissions de gaz à effet de serre de l'industrie	-53% 2 600 tCO ₂ e -> 1 200 tCO ₂ e
Consommations d'énergie de l'industrie	-25% 22 GWh -> 17 GWh
Émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire	-53% 7 900 tCO ₂ e -> 3 700 tCO ₂ e
Consommations d'énergie du secteur tertiaire	-37% 62 GWh -> 39 GWh



8 actions

Action E1-1 : Structurer un réseau d'entreprises engagées dans la transition écologique
Action E1-2 : Organiser des retours d'expérience et des synergies de mutualisation entre les entreprises
Action E1-3 : Mutualiser la gestion des déchets entre les entreprises
Action E1-4 : Mutualiser l'achat et l'installation d'EnR entre entreprises
Action E1-5 : Mettre en place des pratiques favorables à la biodiversité sur les sites des entreprises
Action E1-6 : Faire émerger au moins une synergie entre entreprises issue de l'Ecologie Industrielle et Territoriale
Action E2-7 : Créer une ressourcerie à Houdan
Action E2-8 : Favoriser l'implantation sur le territoire de filières économiques favorables à la transition

Action E1-1 : Structurer un réseau d'entreprises engagées dans la transition écologique

- **Créer et réunir un groupe de travail (GT) réunissant les entreprises souhaitant se mobiliser ensemble dans la transition écologique, via l'APHIE (par exemple le GT Industries) :**
 - Répond à une volonté des entreprises de se regrouper, se coordonner
 - Organiser, par exemple dans le cadre des APHIE's club, un ou plusieurs temps d'échange et de présentation autour des enjeux de la transition écologique pour les entreprises : sensibilisation, acculturation, présentation des réglementations auxquelles sont soumises les entreprises, etc. L'animation pourrait être portée par la CCPH.
 - Décliner ce groupe par type d'acteurs économiques (industries, PME, entreprises de service) pour favoriser une mise en réseau selon les enjeux et les besoins rencontrés par chaque acteur
 - Etablir des rôles d'ambassadeurs de la transition au sein de ses entreprises, se faisant le relai des projets et initiatives partagées dans le cadre de ce réseau
 - Organiser des événements thématiques lors des APHIE's Club / APHIE's dej, pour organiser des rencontres de façon régulière, et structurées autour de sujets spécifiques (économies d'énergie, gestion des déchets, logistique, ...)

Action court terme



- Porteurs**
- APHIE (Association des Industries et Entreprises du Pays Houdanais)
 - ACPH (Association des Commerçants du Pays Houdanais)
 - CCPH



Rôle de la collectivité
Créer et dynamiser la synergie entre les entreprises



Partenaires
Entreprises du territoire



Calendrier de mise en œuvre
A partir de mai 2024



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
Rencontres de l'APHIE déjà existantes (APHIE's Club)
Entreprises les plus motivées

Impacts climat-air-énergie			Moyens
Adaptation au changement climatique	Émissions de GES	Maîtrise énergétique	Moyens humains
Émissions de polluants atmosphériques	Séquestration	Production d'EnR	Moyens financiers

Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
- Groupe de travail créée	-
- Nombre de réunions réalisées	-
-	-
-	-

Action E1-2 : Organiser des retours d'expérience et des synergies de mutualisation entre les entreprises

Dans le cadre du groupe de travail :

- Lancer un **questionnaire / faire un état des lieux des besoins** des industries et entreprises
- Organiser des **partages de témoignages et des retours d'expérience** : quelles difficultés sont rencontrées pour mettre en place des projets de transition ? Quelles initiatives ont été menées ? Quelles réussites ?
 - Organiser des visites d'entreprises / d'usines pour montrer ces réalisations
- Identifier des **thématiques de travail et des chantiers prioritaires** sur les enjeux partagés par plusieurs entreprises :
 - Achats groupés d'installations de production d'énergie renouvelable
 - Aide au montage de dossiers (pour subventions, études, etc.)
 - Opérations de rénovation énergétique du bâti (accompagnement de la CCI par exemple)
 - Demandes groupées auprès de fournisseurs

La CCPH va mettre en place des **permanences « transition énergétique » dans les Maisons France Service, avec un conseiller France Rénov' dédié (en premier lieu à destination des particuliers).**

- Selon ses compétences, ce conseiller pourrait également être l'interlocuteur de référence pour les entreprises : conseil et informations énergie / climat, réglementation
- A minima, son rôle pourrait consister à aiguiller les entreprises vers les interlocuteurs pertinents
- Selon compétences : mobiliser Energies Solidaires comme intervenant auprès des entreprises et commerçants

Action court terme



Porteurs

- APHIE
- ACPH
- CCPH



Rôle de la collectivité

Permanences de conseil auprès des entreprises
Coordination entre les acteurs, lien avec les partenaires



Partenaires

Entreprises du territoire, CCI, CMA, Energies Solidaires



Calendrier de mise en œuvre

Dès 2024 ?



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Initiatives portées par les entreprises du territoire

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- Nombre de réunions réalisées
- Mutualisation réalisée (à définir)
-
-

Objectifs

-
-
-
-

Action E1-3 : Mutualiser la gestion des déchets entre les entreprises

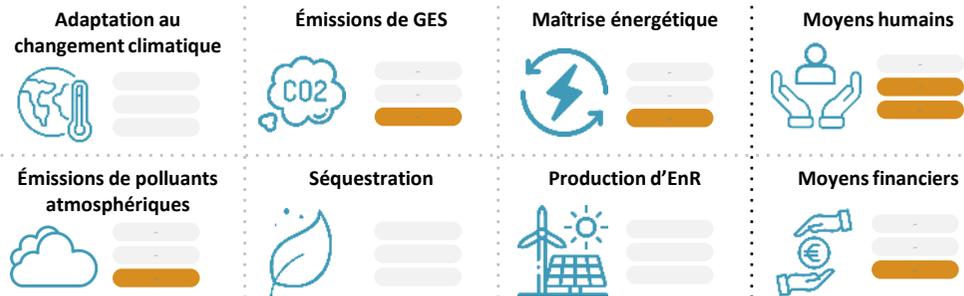
Travail à engager dans le cadre d'un chantier au sein du groupe de travail :

- Mutualiser la tournée de la collecte des cartons entre les entreprises d'une même ZA
- Créer des points d'apport volontaires dans les ZAE, notamment pour les palettes et autres déchets spécifiques
- CCPH : fournir un accompagnement proactif auprès des entreprises pour la collecte des biodéchets (à partir de 2026, prise de la compétence)
- Etudier et mettre en place des solutions de gestion commune des cartons entre commerçants (pharmacies, librairies, primeurs, ...). Exemple : compacteur de carton, benne, ...
 - Etudier les possibilités de valorisation dans le cadre d'une démarche d'EIT.
 - Se rapprocher des entreprises qui disposent de compacteurs sur le territoire (exemple : Intermarché)

Moyen terme :

- Organiser un service mutualisé de livraison pour les entreprises d'une même zone d'activité

Impacts climat-air-énergie



Action court terme



Porteurs

- APHIE
- ACPH
- CCPH
- SIEED



Rôle de la collectivité

Coordination entre les acteurs, lien avec les partenaires
Déploiement d'un processus de collecte des biodéchets



Partenaires

Entreprises du territoire, CCI, CMA



Calendrier de mise en œuvre

Dès 2024
Biodéchets : à partir de 2026



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Initiatives portées par les entreprises du territoire
Compacteur carton existant (Intermarché)

Indicateurs suivis annuellement

- Contrat collectif pour la gestion de carton
- kg Cartons valorisés
- Contrat collectif pour la livraison des entreprises

Objectifs

-
-
-

Action E1-4 : Mutualiser l'achat et l'installation d'EnR entre entreprises

Travail à engager dans le cadre d'un chantier au sein du groupe de travail :

- Partager des compétences et du personnel en charge de la gestion de projet pour l'élaboration des dossiers et des projets
- Mutualiser l'achat de panneaux photovoltaïques
 - Achats groupés pour profiter de tarifs avantageux
 - Partage d'information
- Etudier particulièrement la faisabilité d'installation de géothermie profonde à l'échelle d'une zone d'activité dense, ainsi qu'à d'autres filières de production renouvelable de chaleur (biomasse par exemple)
- Partager des ressources et des retours d'expérience concernant la récupération de chaleur fatale des industries. Etudier la possibilité d'une synergie de récupération et valorisation de chaleur fatale à l'échelle d'une zone d'activité.
- Faire le lien avec les cartographies EnR au niveau des communes

Action court terme



Porteurs

- APHIE
- ACPH
- CCPH



Rôle de la collectivité

Coordination entre les acteurs, lien avec les partenaires
Appui opérationnel / gestion de projet



Partenaires

Entreprises du territoire, CCI, CMA



Calendrier de mise en œuvre

Dès 2024



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Initiatives portées par les entreprises du territoire

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- MWh produits dans le cadre d'une mutualisation des dispositifs
- MWh issus de la chaleur fatale
- MWh issus du photovoltaïque
- MWh issus de la géothermie

Objectifs

-
-
-

Action E1-5 : Mettre en place des pratiques favorables à la biodiversité sur les sites des entreprises

Exemples de mesures :

- Diffuser des guides à destination des entreprises
 - Guides existants (LPO, FNE, ...)
 - CCPH : service Environnement/SPANC
- Gestion écologique des espaces verts : « zéro phyto », évitement tonte rase, fauchage tardif, éco-pâturage
- Lutte contre les espèces invasives sur les espaces verts (certification végétal local)
- Labellisation « refuge LPO »
- Désimperméabilisation des places de parkings (outil : suivi du coefficient de biotope de surface)
- Pollution lumineuse : diminution éclairage, orientation des spots, choix de couleurs et d'intensité moins néfastes à la biodiversité – coordination avec la trame noire du territoire
- Réalisation d'un suivi naturaliste (inventaire biodiversité) – disposition en lien avec le mandat du délégué biodiversité CCPH (à valider)
- Sensibilisation des salariés et parties prenantes
- Zones de compensation
- Coordination avec les Trames Verte et Bleue du territoire

Action moyen terme



Porteurs

- APHIE
- ACPH
- CCPH



Rôle de la collectivité

Coordination entre les acteurs, lien avec les partenaires
Appui opérationnel / gestion de projet



Partenaires

Entreprises du territoire, LPO, FNE



Calendrier de mise en œuvre

Dès 2024



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Initiatives portées par les entreprises du territoire – exemple : financement de reboisement et création d'écosystèmes via convention avec agriculteurs (CFT Industrie)

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
- Surface en m2 végétalisée	-
- A définir	-
-	-
-	-

Action E1-6 : Faire émerger au moins une synergie entre entreprises issue de l'Ecologie Industrielle et Territoriale

L'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) est la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité. Concrètement, il s'agit de valoriser des déchets des uns en ressources pour les autres afin de les substituer à l'usage des ressources naturelles, de mutualiser les services et les équipements afin de réduire quantitativement les besoins

La mise en place de démarches d'EIT peut être développée au sein des zones d'activité du territoire (Saint-Mathieu, La Prévôté, Bazainville).

Méthodologie d'une démarche d'EIT :

1. Etude du potentiel des entreprises : analyse des flux de matière et d'énergie, recherche de synergies possibles
2. Etude de faisabilité et d'impact : évaluation technique, économique, environnementale, réglementaire, analyse des risques
3. Scénarios : analyse multicritères, SIG, scénarios pour l'entreprise et le territoire
4. Mise en œuvre et animation : préconisations pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activité, maintien de l'action collective, diffusion de la démarche, évaluation

Convention ADEME co-financement démarche d'EIT

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Action moyen terme



Porteurs

- APHIE
- ACPH
- CCPH



Rôle de la collectivité

Coordination entre les acteurs, lien avec les partenaires
Appui opérationnel / gestion de projet



Partenaires

Entreprises du territoire, CCI, CMA, ADEME (co-financement)



Calendrier de mise en œuvre

À définir



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Projet COMETHE (Conception d'Outils METHodologiques et d'Evaluation pour l'écologie industrielle)

Indicateurs suivis annuellement

- Lancement d'une convention EIT
- quantité de matières ou d'énergie utilisée en boucle fermée

Objectifs

-
-
-
-

Action E2-7 : Créer une ressourcerie à Houdan

Un espace est sanctuarisé sur le site de l'actuelle déchetterie de Houdan pour le développement d'une ressourcerie. Cette ressourcerie sera mise en place à partir de 2026.

Lien avec le CRTE :

- Développer des tiers lieux associatifs comme des recycleries, ressourceries, des bricothèques [CRTE]

Services à développer sur le site de la ressourcerie :

- Repair'Café
- Bricothèque
- FabLab
- ...

Développer une grainothèque sur la pépinière d'entreprises de la ZA de la Prévôté.

Action moyen terme



Porteurs

- CCPH



Rôle de la collectivité

- Coordination entre les acteurs, lien avec les partenaires
- Appui opérationnel / gestion de projet



Partenaires

À définir



Calendrier de mise en œuvre

À partir de 2026



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

...

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- Lancement du chantier
- Personnes sensibilisées grâce aux ateliers / services de la ressourcerie

Objectifs

-
-
-
-

Action E2-8 : Favoriser l'implantation sur le territoire de filières économiques favorables à la transition

- Créer un livret des acteurs économiques locaux en fonction des filières
- Développer un service de livraison de produits locaux grâce à un vélo cargo – logistique du dernier km – idée à étudier
- Prendre en compte dans la grille d'implantation des entreprises un critère de la durabilité du projet, de son impact sur le climat, la biodiversité et les pollutions.
- Un ou des critères environnementaux sont ajoutés lors des consultations d'offres dans la commande publique.

Action moyen terme



Porteur
CCPH



Rôle de la collectivité
...



Partenaires

- CCI
- CMA
- APHIE



Calendrier de mise en œuvre



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
...

Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

- Nombre d'emplois et métiers « verts » sur le territoire – Métiers « verts » issus de l'INSEE

- Mise en place d'une note/grille de développement économique

- Emissions de GES et polluants issues du tertiaire et industrie

- Consommations d'énergie du tertiaire et de l'industrie

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20241219-DEL12218122024-DE
Date de télérmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers





Rappel de la vision stratégique

1. Les **cours d'eau et continuités écologiques** (trames verte et bleue, noire et brune) **sont préservés** et restaurés pour réduire la sensibilité aux aléas climatiques, protéger la biodiversité, et préserver le cadre de vie.
2. La **gestion de la forêt est adaptée** pour réduire sa vulnérabilité au changement climatique et préserver les puits de carbone, tout en permettant une exploitation durable et transparente de la ressource en bois.
3. La **ressource en eau est gérée de façon partagée** pour répondre aux besoins en période de tensions.



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2019)
Séquestration carbone du territoire	38 000 tCO₂e (51% des émissions) <i>27 000 tCO₂e en 2019 (22%)</i>
Consommation annuelle d'ENAF	<i>À définir en conformité avec les objectifs ZAN (rapports triennaux des communes)</i>



16 actions dont 2 prioritaires

Action Bt-1 : Sensibiliser la population aux risques liés aux aléas climatiques	
Action B1-2 : Renforcer et préserver la trame verte	★
Action B1-3 : Renforcer et préserver la Trame Bleue	★
Action B1-4: Réduire la pollution lumineuse et étudier la mise en place d'une trame noire	
Action B1-5 : Renforcer la préservation de la biodiversité à travers les documents d'urbanisme	
Action B1-6 : Renforcer les pratiques de gestion des espaces verts municipaux favorables à la biodiversité	
Action B1-7 : Elaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)	
Action B2-8 : Elaborer une stratégie concertée de gestion des bois et forêts privées	
Action B2-9 : Augmenter la production de bois énergie tout en la gérant durablement	
Action B3-10 : Préserver les mares et zones humides du territoire	
Action B3-11 : Mettre en place un programme d'amélioration de la qualité de l'eau de surface	
Action B3-12 : Elaborer un programme d'entretien des cours d'eau	
Action B3-13 : Engager un programme de restauration des cours d'eau	
Action B3-14 : Mettre en place une stratégie de sobriété et de réduction de consommation d'eau	
Action B3-15 : Renforcer l'absorption de l'eau par les sols et le stockage des eaux pluviales	
Action B3-16 : Réduire les fuites des réseaux d'eau potable	

Action Bt-1 : Sensibiliser la population aux risques liés aux aléas climatiques

- Communiquer auprès des habitants sur les risques climatiques qui concernent la CCPH au regard du diagnostic du PCAET notamment le risque Retrait Gonflement des Argiles pour connaître les risques, les recours en indemnisation possibles, et les solutions d'adaptation.
- Sensibiliser au risque inondation, notamment en milieu urbain / dense avec des signalétiques visuelles et pédagogiques. (déjà présent sur la feuille de route du service Environnement).
- Sensibiliser la population dans le cadre de l'élaboration du PICS (Plan intercommunal de sauvegarde) et du DICRIM associé (document d'information communal sur les risques majeurs) sur l'ensemble des risques climatiques issus du diagnostic : sécheresse, canicules, inondation, retrait gonflement des argiles.

Action court terme



Porteurs

- CCPH
- Communes



Rôle de la collectivité

Communicante



Partenaires

- DDT (qui accompagne sur le volet Risques naturels et technologiques du territoire)



Calendrier de mise en œuvre

Dès 2024



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

...

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
---------------------------------	-----------

- Campagne de communication
- Mise en place de signalétiques
- Elaboration du PICS et DICRIM
- Personnes assistant à un atelier

-
-
-
-



Action B1-2 : Renforcer et préserver la trame verte

- **Communiquer et sensibiliser à destination du grand public sur le concept de trame verte et de continuité écologique**

Communication faite par la CCPH (plaquettes, panneaux pédagogiques, ...)

- Communication grand public sur la préservation de la biodiversité ordinaire par exemple grâce à la sensibilisation, par des associations locales, à la gestion de jardins en zones résidentielles
- **Lutter contre les espèces exotiques envahissantes sur le territoire** : diffuser un guide de gestion des plantes invasives de l'OFB aux particuliers
- Plantation de haie dans le cadre d'action d'hydraulique douce
- Mettre en œuvre un programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve des cours d'eau du territoire
- **Exemple de démarche qui permet de cadrer des actions de diagnostic, préservation et restauration de la biodiversité : un atlas de la biodiversité intercommunale**

Un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire et d'établir un plan d'action pluriannuel pour préserver la biodiversité.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Coût estimé à 48 000 euros pour une commune et financements auprès de l'OFB

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Action engagée



Porteur

- CCPH



Rôle de la collectivité

- Animatrice
- Médiatrice
- Communicante



Partenaires

- Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Associations locales



Calendrier de mise en œuvre

Dès 2024



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

...

Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

- Réalisation d'une campagne de communication

-

- Nombre de particuliers qui reçoivent un guide de gestion des espèces invasives

-

- Nombre de particuliers assistant à un atelier de sensibilisations

-

- Nombre de mètre linéaire de haie plantée

-

- Nombre de mètre linéaire de ripisylve entretenue et restaurée

-

Action B1-3 : Renforcer et préserver la Trame Bleue



- Communication et sensibilisation sur le concept de trame bleue et de continuité écologique
- **Mettre en œuvre un programme d'effacement des ouvrages et obstacles transversaux sur les cours d'eau (prévu)**
Effacer totalement ou partiellement des obstacles transversaux pour rétablir la dynamique fluviale et la continuité écologique.
 - Diagnostiquer et recenser les ouvrages du territoire
 - Consulter les propriétaires des ouvrages pour assurer une action sans regret et pour l'intérêt général
- **Mettre en œuvre un programme de lutte collective contre les espèces invasives le long des cours d'eau (prévu)**
 - Lutte spécifique contre les ragondins et rats musqués / Repérer les foyers de population de ragondins et rats musqués
 - Déposer des déclarations d'intérêt générales sur des espaces de la Vesgre et de la Vaucouleurs pour contenir et réduire le périmètre utilisé par les espèces exotiques envahissantes
 - Réaliser un inventaire écologique actualisé des espèces exotiques envahissantes sur le territoire

Action engagée



Porteur

- CCPH



Rôle de la collectivité

Animatrice



Partenaires

- Associations locales
- Bureau d'étude écologique



Calendrier de mise en œuvre

Dès 2024



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

...

Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

- Nombre de foyer piégé sur Nombre de foyer de ragondins et musqués recensé
- Nombre d'ouvrages sur le territoire
- Nombre de communes concernées par la renouée du japon et nombres de foyers traités
- Inventaire écologique effectué

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Action B1-4 : Réduire la pollution lumineuse et étudier la mise en place d'une trame noire

- Proposer une plage horaire commune d'extinction des luminaires des espaces publics communaux, ainsi que des zones commerciales
- Communiquer et diffuser une culture commune sur la trame noire et la préservation de la biodiversité nocturne

La démarche de Trame noire consiste à préserver et à remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression

- Réaliser un diagnostic de la pollution lumineuse sur le territoire
- Mettre en place une trame noire en suivant le guide dédié publié par l'Office français de la biodiversité

Action engagée



Porteurs

- CCPH
- Communes**



Rôle de la collectivité

...



Partenaires

- OFB
- Entreprises
- Bureau d'étude spécialiste en pollution lumineuse
- Conseils régionaux d'Île de France et Centre Val-de-Loire



Calendrier de mise en œuvre

...



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

...

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- MWh consommés par les luminaires
- Diagnostic de la pollution lumineuse
- Plage horaire d'allumage par commune

Objectifs

-
-
-
-

Action B1-5 : Renforcer la préservation de la biodiversité à travers les documents d'urbanisme

- **Proposer l'utilisation de solutions fondées sur la nature (SFN)**

Dans les Projets d'aménagement de développement durable des PLU et en proposer dans les règlements sur des règles d'aménagement spécifiques en fonction des usages.

- **Imposer des pratiques favorables à la biodiversité dans les PLU**

Dans les PLU, proposer des objectifs de protection et de création d'espaces naturels ou végétalisés en fonction de la nature de la zone : développement d'arbres, de bandes enherbées, de zones humides.

Expérimenter et adopter une récurrence de pratiques de conservation de la biodiversité sur les projets d'aménagements (Exemple à Houdan : obligation d'installer des écoduc entre deux maisons individuelles pour les petits animaux comme les hérissons)

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Action engagée



Porteur

- Communes



Rôle de la collectivité

Suivi



Partenaires

- CCPH



Calendrier de mise en œuvre



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Charte de l'arbre en Ville réalisée par la ville de Poitiers (86)

Indicateurs suivis annuellement

- Nombre de SFE mises en place dans un document d'urbanisme
- Nombre de PADD modifié pour intégrer des objectifs de protection ou préservation de la biodiversité
- Nombre de communes ayant protégé les zones humides dans leur règlement de PLU

Objectifs

-
-
-

Action B1-6 : Renforcer les pratiques de gestion des espaces verts municipaux favorables à la biodiversité

- Mettre en place le fauchage différencié en fonction des espaces et des saisons sur toutes les communes
- Favoriser la replantation de haies, bosquets et prairies fleuries sur les espaces verts
- Organiser des chantiers participatifs de restauration d'espaces naturels pour fédérer la société civile sur le territoire
 - Adopter une gestion écologique des espaces verts dans les communes : « zéro phyto », fauchage différencié et tonte raisonnée, éco-pâturage
 - En lien avec l'action B1-2, lutter contre les espèces exotiques envahissantes dans les espaces verts
 - Obtenir la labellisation « refuge LPO » afin d'être accompagné sur un plan de gestion des espaces verts et de restauration de la biodiversité

Action engagée



Porteur

- Communes
- CCPH



Rôle de la collectivité

Suivi



Partenaires

- CCPH
- LPO
- Associations locales



Calendrier de mise en œuvre



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- Quantités de produits phytosanitaires utilisées
- Nombre de personnels formés
- Surface arbustives en m2

Objectifs

-
-
-

Action B1-7 : Elaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Ce plan assure la coordination et la solidarité de la gestion des évènements pour les communes impactées, en apportant un appui, un accompagnement et une expertise au profit des communes en matière de planification et de gestion des crises. **Il est obligatoire** pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde.

Risque inondation

- Dialoguer avec la préfecture des Yvelines pour actualiser les cartographies des PPRi qui dressent le périmètre des zones inondables.
- Développer un programme de communication destiné aux particuliers pour développer la culture du risque
- Mise en place de mires / cibles de hauteur pour prévenir les habitants (prévus)
- Installation de sondes de hauteur pour informer sur la montée des eaux (prévus)
- Développer un système d'alerte locale lors des inondations
- Rédiger le PICS et ses documents annexes

Action moyen terme



Porteur
• CCPH



Rôle de la collectivité
Porteuse



Partenaires
Communes



Calendrier de mise en œuvre
D'ici 2026 - 2027



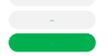
Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
...

Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
---------------------------------	-----------

- Elaboration du PICS et du DICRIM
- Elaboration des cartes opérationnelles
- Mise en place de la cellule de crise
- Elaboration des procédures de crise
- Elaboration de l'annuaire de crise

-
-
-
-
-

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique  	Émissions de GES  	Maîtrise énergétique  	Moyens humains  
Émissions de polluants atmosphériques  	Séquestration  	Production d'EnR  	Moyens financiers  

Action B2-8 : Elaborer une stratégie concertée de gestion des bois et forêts privées

- Regrouper les petits propriétaires au sein d'un groupement territorial pour une gestion des petites forêts ou bois privés
- Élaboration d'une charte forestière concertée qui favorise la multiplication des arbres sur l'ensemble et qui augmente la capacité de séquestration carbone du territoire
- Nommer un référent Espaces naturels et forêts à la CCPH au sein du conseil communautaire
 - Mettre en contact ce référent avec l'ONF pour les 3 communes concernées par de la forêt domaniale (Bourdonné, Condé, Adainville)
- Dialoguer avec les entreprises de gestion des produits bois pour que les communes soient prévenues en amont des projets de coupes
 - Seuils d'information / autorisation selon les types de coupe / quantité / surface : PLU – EBC, code forestier décliné dans les arrêtés préfectoraux
 - Les propriétés forestières dotées d'un document de gestion approuvé sont exemptées de démarches d'autorisation.
 - Tenue de chantiers forestiers : une réglementation impose sa déclaration en mairie selon la durée / la quantité de bois coupée

Action moyen terme



Porteur

- CRPF
- **Propriétaires forestiers**



Rôle de la collectivité

Médiatrice



Partenaires

- CCPH
- Communes
- Syndicat des propriétaires forestiers privés



Calendrier de mise en œuvre

...



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

...

Impacts climat-air-énergie			Moyens
Adaptation au changement climatique 	Émissions de GES 	Maîtrise énergétique 	Moyens humains
Émissions de polluants atmosphériques 	Séquestration 	Production d'EnR 	Moyens financiers

Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
---------------------------------	-----------

- | | |
|---|---|
| - Convention avec le CRPF | - |
| - Charte forestière concertée et collective | - |
| - | - |
| - | - |

Action B2-9 : Augmenter la production de bois énergie tout en la gérant durablement

- Améliorer la connaissance de la ressource en bois sur le territoire, de son niveau de prélèvement / de mobilisation, de sa capacité à être mobilisée (secteurs enclavés, ...)
- Générer une filière bois locale en boucle fermée en partenariat avec les propriétaires de forêts privées et l'ONF pour les forêts publiques, tout en préservant et développant les puits de carbone du territoire avec une logique de renouvellement raisonné.
 - Modalités ventes de bois par l'ONF : mise en vente publique par soumission aux enchères ou mise en place de contrats d'approvisionnement
- Limiter la monoculture forestière et assurer une préservation de la diversité spécifique et un abatage raisonné.
- Expérimenter l'introduction de nouvelles essences, plus résistantes et adaptées au changement climatique en faisant attention à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.
 - L'ONF et le CRPF ont des dispositifs divers pour adapter les forêts au changement climatique (migration assistée, plantations tests via des îlots d'avenir, ...)

Action moyen terme



Porteurs

- ONF pour les forêts publiques
- CNPF
- CCPH



Rôle de la collectivité

Médiatrice



Partenaires



Calendrier de mise en œuvre



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

...

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
---------------------------------	-----------

- m3 de bois pour usage énergétique
- ha de forêts
-
-

-
-
-
-

Action B3-10 : Préserver les mares et zones humides du territoire

- **Inventorier les mares du territoire et les zones humides (réalisé par la CCPH)**
Étudier celles qui peuvent servir de zones tampon lors des épisodes de ruissellement
Utilisation de l’inventaire du SNPN pour réaliser le diagnostic
- **Élaborer un programme d’action de préservation ou restauration des mares et zones humides du territoire à la suite au diagnostic**
 - Acquisition foncière de mares et zones humides
- Sensibilisation des particuliers à moyen terme

Action court terme

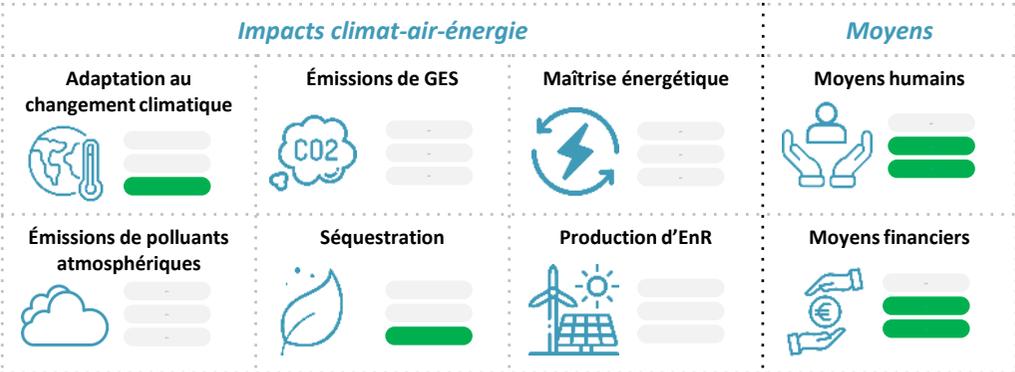
Porteur
CCPH

Rôle de la collectivité
Porteuse

Partenaires
SNPN (société national de protection de la nature)
CD 28 sur le volet biodiversité et zones humides

Calendrier de mise en œuvre
Dès 2024

Démarches et ressources sur lesquelles s’appuyer
...



Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
- Données de bases des zones humides	-
- Taux d’avancement de l’inventaire des zones humides	-
- Taux d’avancement du programme d’action	-
- m2 de foncier de mares et zones humides acquis en gestion publique	-
- nombre d’ouvrage entretenu ou restauré	-
- Nombre de propriétaire riverain rencontrés/sensibilisés	-
- Nombre de mares et m2 de zones humides entretenues et restaurées	-

Action B3-11 : Mettre en place un programme d'amélioration de la qualité de l'eau de surface

Améliorer la qualité de l'eau de surface par la réduction des produits phytosanitaires utilisés sur le territoire

En coordination avec les agriculteurs, notamment dans le cadre du PAT, un programme d'amélioration de la qualité de l'eau des eaux de surface est réalisé avec la validation d'une réduction du taux de produits phytosanitaires contenus dans les eaux.

- **Mettre en œuvre le programme de suivi de qualité des cours d'eau**
 - Repérer les secteurs à la qualité la plus dégradée et en identifier les causes
- **Élaborer un programme d'action en faveur de la qualité de l'eau**
 - Réduire les intrants de toutes origines
 - Restaurer les milieux aquatiques pour favoriser l'auto-épuration naturelle
 - Etc.
- **Contrôle des STEP et des ANC (conformité)**
- **Gestion du ruissellement pour limiter les intrants dans les cours d'eau**

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique 	Émissions de GES 	Maîtrise énergétique 	Moyens humains
Émissions de polluants atmosphériques 	Séquestration 	Production d'EnR 	Moyens financiers

Action court terme

Porteur • CCPH

Rôle de la collectivité Porteuse

Partenaires

- Agence de l'eau
- DDT
- Agriculteurs
- Chambres d'agriculture d'Île de France et d'Eure et Loir

Calendrier de mise en œuvre

...

Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

...

Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
- qualité biologique des cours d'eau	-
- qualité physico-chimique des cours d'eau	-
- Vérification du respect des bandes enherbées à proximité du cours d'eau	-
- Nombre d'action menée	-
- Nombre de STEP et ANC contrôlé	-
- Nombre d'aménagement de lutte contre les ruissellements réalisé	-

Action B3-12 : Elaborer un programme d'entretien des cours d'eau

- **Le programme d'entretien de la CCPH démarre en 2024.**
 - Dépôt des Déclarations d'Intérêt Général pour l'entretien et la restauration de la ripisylve du territoire de la CCPH (Vesgre, Vaucouleurs et leurs affluents)
 - Elaboration du programme pluriannuel d'entretien de la ripisylve
 - Passation d'un marché public pour la réalisation de l'entretien et la restauration de la ripisylve
- Sera intégrée la gestion des bords de cours d'eau : bandes enherbées, gestion des ripisylves
- Sera assurée la coopération et le bilan des actions réalisées par les associations du territoire sur les cours d'eau.
- Exemple : ATENA78 - élagages et plantations au bord des cours d'eau réalisés périodiquement
- **Gestion et lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales terrestres et aquatiques**

Action engagée



Porteur
CCPH



Rôle de la collectivité
Porteuse



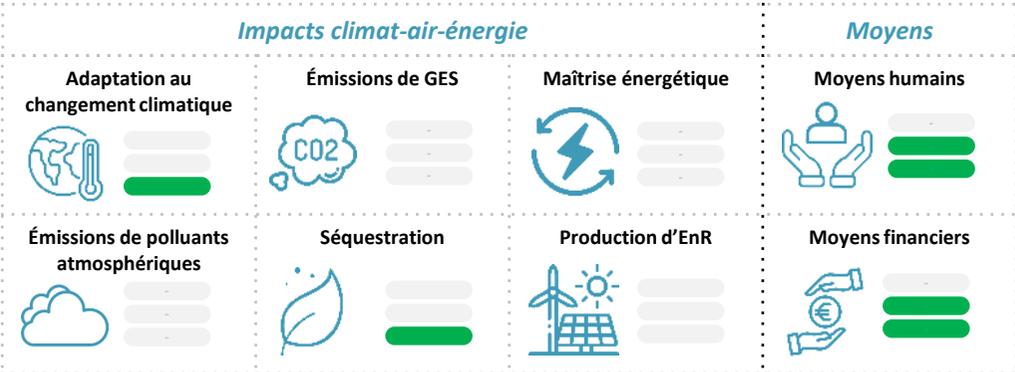
Partenaires
Associations locales



Calendrier de mise en œuvre
Dès 2024



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
...



Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
- m linéaire de cours d'eau entretenus	-
- m2 d'espèces exotiques envahissantes végétales géré	-
-	-
-	-

Action B3-13 : Engager un programme de restauration des cours d'eau

- **Établir un Programme Pluriannuel d'Intervention de restauration des cours d'eau**
- Recenser les besoins en restauration notamment des demandes de la part d'acteurs communaux
- Lancement des études de faisabilités pour la réalisation des aménagements
- Lancements des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements
- Réaliser des interventions dans le cadre de déclaration d'intérêt général sur des parcelles privées après consultation des propriétaires
- Une action prioritaire est déjà prévue sur la Flexanville – lancement de la maîtrise d'œuvre en 2024
- Une autre étude sur la Vesgre est également prévue
- La restauration des cours d'eau peut inclure des actions de reméandrage, de reprofilage et de recharge granulométrique.

Action engagée

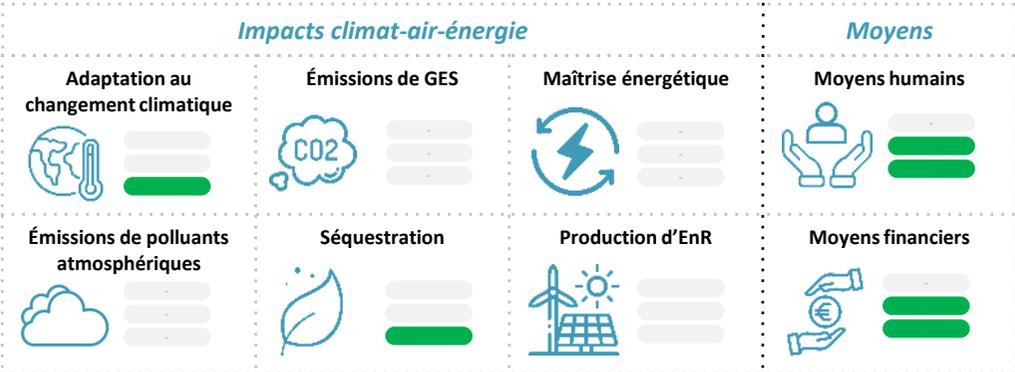
Porteur
• CCPH

Rôle de la collectivité
Porteuse

Partenaires
• OFB
• Structures porteuses d'étude sur les bassins versants (SMSO, SBV4R...)

Calendrier de mise en œuvre
Dès 2025

Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
...



Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
---------------------------------	-----------

- | | |
|--|---|
| - Programme d'intervention réalisé | - |
| - m de cours d'eau entretenus modifié | - |
| - Surface acquise ou indemnisée en vue de projet de restauration | - |
| - Nombre de réunion de concertation | - |
| - Taux d'avancement des études de faisabilité | - |
| - Taux d'avancement des études de maîtrise d'œuvre | - |

Action B3-14 : Mettre en place une stratégie de sobriété et de réduction de consommation d'eau

- Mettre en place une tarification progressive sur l'eau pour inciter à la réduction des consommations
- Mettre en place une convention citoyenne sur l'eau définissant les règles de consommation en temps de crise et au-delà
- Mettre en place un Plan Urgence Sécheresse pour gérer la distribution en eau potable pendant les périodes de tension en lien avec les préfetures
- Sensibilisations à la sobriété de l'eau avec des associations locales comme Energies solidaires : tout public, dans les écoles du territoire
- Échanger avec les préfetures des Yvelines et de l'Eure-et-Loir pour assurer une coordination des restrictions en cas de sécheresse, compte tenu de la situation géographique de la CCPH.
- Coordonner avec les départements 78 et 28, les études de débits minimums biologiques

Action court terme



Porteurs

- CCPH
- Communes



Rôle de la collectivité

...



Partenaires

- DDT
- Energies Solidaires
- Préfetures
- Associations locales
- Syndicats d'eau



Calendrier de mise en œuvre

...



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

...

Impacts climat-air-énergie			Moyens
Adaptation au changement climatique 	Émissions de GES 	Maîtrise énergétique 	Moyens humains
Émissions de polluants atmosphériques 	Séquestration 	Production d'EnR 	Moyens financiers

Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
- m3 d'eau potable prélevé	-
-	-
-	-
-	-

Action B3-15 : Renforcer l'absorption de l'eau par les sols et le stockage des eaux pluviales

- Favoriser une gestion des eaux pluviales à la parcelle via les documents d'urbanisme qui incite à l'infiltration des eaux de pluies dans les sols
- Favoriser la récupération des eaux pluviales à la parcelle
- Promotion des systèmes haies, fossés, gestion des mares dans les PLU
- Étudier sur quelles communes des ruissellements ont été recensés / inventaire des ruissellements en vue de stockage

Action court terme



Porteurs

- **Communes**
- CCPH



Rôle de la collectivité

Porteuse et médiatrice



Partenaires

- Agriculteurs
- Chambres d'Agriculture



Calendrier de mise en œuvre

...



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

...

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement | **Objectifs**

- surface désimperméabilisée en m2

-

- Nombre d'ouvrages créés

-

-

-

-

-

Action B3-16 : Réduire les fuites des réseaux d'eau potable

- Élaborer un plan de prévention des fuites
- Améliorer l'état du réseau d'eau pour minimiser les fuites

Action engagée



Porteurs
Syndicats communaux / intercommunaux



Rôle de la collectivité
Appui



Partenaires
• Communes
• CCPH



Calendrier de mise en œuvre
...



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
Etude CCPH qui démarre pour se préparer à la prise de compétence « Eau et assainissement collectif » en 2026

Impacts climat-air-énergie			Moyens
Adaptation au changement climatique  	Émissions de GES  	Maîtrise énergétique  	Moyens humains  
Émissions de polluants atmosphériques  	Séquestration  	Production d'EnR  	Moyens financiers  

Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
- m3 d'eau potable évacués par fuite	-
-	-
-	-
-	-



Rappel de la vision stratégique

1. La **filière solaire photovoltaïque se développe massivement** sur les toitures des bâtiments (résidentiels et tertiaires) et les parkings, dans une logique de préservation des paysages et du patrimoine bâti.
2. Portées par les particuliers, des **filières d'énergies renouvelables diversifiées** se développent pour répondre aux besoins de **chauffage** des logements.
3. Du biométhane est produit localement par la méthanisation de déchets agricoles et de cultures intermédiaires n'entrant pas en concurrence avec la production alimentaire. Il permet notamment de décarboner les poids lourds et transports en commun du territoire, via le BioGNV.



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2019)
Production d'énergie renouvelable	110 GWh <i>6 GWh en 2019</i>
Coefficient énergétique territorial*	0,26
Mix énergétique proposé	Solaire photovoltaïque : 40 GWh Méthanisation : 35 GWh Bois-énergie : 10 GWh PAC/géothermie : 10 GWh Eolien : 10 GWh Solaire thermique : 5 GWh



6 actions

Action R1-1 : Informer, inciter, accompagner les particuliers dans leurs projets photovoltaïques

Action R1-2 : Développer l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le patrimoine public

Action R2-3 : Informer et inciter les particuliers à l'installation d'appareils de chauffage alimentés aux énergies renouvelables (Pompe à chaleur, panneaux solaires thermiques)

Action R2-4 : Développer des projets de géothermie

Action R3-5 : Développer des structures productrices de biométhane par méthanisation en concertant massivement

Action R4-6 : Etudier les opportunités d'installations éoliennes

Qu'est-ce que cela représente ?



Environ 200 000 m² de toiture (habitats, industries, bâtiments tertiaires)



2 méthaniseurs



3 à 5 éoliennes



500 pompes à chaleur, 500 chauffages bois

*Rapport entre la production renouvelable locale et la consommation énergétique finale.

Action R1-1 : Informer, inciter, accompagner les particuliers dans leurs projets photovoltaïques

Energies Solidaires :

- Fournir un **service de conseil neutre, gratuit et indépendant** aux particuliers dans le cadre du Service France Rénov'. Dans le cadre de ce service, Energies Solidaires informe et conseille les particuliers sur le développement de projets photovoltaïques, en s'assurant dans un premier temps que les particuliers aient priorisé les économies d'énergies dans l'utilisation de leur logement et la rénovation énergétique (triptyque Sobriété – Efficacité – Energies Renouvelables).

CCPH :

- Organiser des **permanences conseil sur le développement des EnR** pour les logements à destination des particuliers dans les Maisons de Services Publics (La Passerelle à Houdan, Septeuil) grâce à un conseiller dédié Ma Prime Rénov (en cours de recrutement), en complément du conseil et de l'information sur la rénovation énergétique, la sobriété, le remplacement des chauffages polluants.
- Diffuser les bonnes pratiques/guides sur l'intégration paysagère des panneaux.

Communes :

- Adapter les PLU pour favoriser le déploiement des panneaux photovoltaïques.

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Action engagée



Porteurs

- Energies Solidaires (France Rénov')
- CCPH
- Communes



Rôle de la collectivité

Conseil et information aux particuliers



Partenaires

- Communes (relais) : rediriger les particuliers vers Energies Solidaires ou les MSP de la CCPH
- Régions, Départements
- DDT 78



Association Énergies Solidaires



Calendrier de mise en œuvre

- Energies Solidaires : déjà engagée
- CCPH : recrutement en cours



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Futur SCOT
- Guides existants (ADEME : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/maison/travaux/produire-electricite>)
- Sourcing d'articles de PLU favorisant ce déploiement (par la

Indicateurs suivis annuellement

- MWh d'électricité produits par photovoltaïsme par le résidentiel
- Nombre de PLU modifié pour intégrer des dispositions relatives à l'installations de panneaux solaires
- Nombre de personnes touchées par les permanences conseil dans les maisons de services publics sur les EnR

Objectifs

-
-

Action R1-2 : Développer l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le patrimoine public

La CCPH finance un service d'accompagnement CEP sur l'ensemble du patrimoine communal et intercommunal.

Cadre réglementaire (loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables) :

- **Bâtiments neufs** : Taux de couverture minimal en panneaux solaires de 30% si l'emprise au sol est supérieure à 1 000 m² pour les bureaux
- **Bâtiments existants qui réalisent des rénovations lourdes ou extensions** : Taux de couverture minimal en panneaux solaires de 30% si l'emprise au sol est supérieure à 1 000 m² pour les bureaux
- **Parkings extérieurs existants** : la loi a introduit cette obligation pour les parkings extérieurs existants de surface supérieure à 1500 m².

Coût du MWh produit : 100€/MWh pour les installations sur grande toiture > 500 kWc, 110€/HT/MWh pour les installations sur ombrières > 500 kWc

Être exemplaire sur l'intégration paysagère des panneaux

Installation de panneaux solaires sur des bâtiments et parkings dont l'emprise au sol est < 1000 m²

Des bâtiments et parkings sont dotés en panneaux solaires même si ils ne sont pas concernés par la loi Climat et Résilience, afin de se préparer à un durcissement de la réglementation.

Action court terme



Porteurs

- CCPH
- Communes



Rôle de la collectivité

Développer des projets PV sur son bâti



Partenaires

- Energies solidaires (CEP)
- Etat, Régions, Départements



Calendrier de mise en œuvre



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Fiches ADEME « Energies renouvelables : réussir la transition énergétique de mon territoire »
<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/6363-energies-renouvelables-reussir-la-transition-energetique-de-mon-territoire.html>
- Dispositif Les GENERateurs : <https://lesgenerateurs.ademe.fr/>

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- MWh d'électricité produits par photovoltaïsme

- Surface en m² solarisée

Objectifs

-

-

-

Action R2-3 : Informer et inciter les particuliers à l'installation d'appareils de chauffage alimentés aux énergies renouvelables (Pompe à chaleur, panneaux solaires thermiques)

Energies Solidaires :

- Fournir un **service de conseil neutre, gratuit et indépendant** aux particuliers dans le cadre du Service France Rénov'. Dans le cadre de ce service, Energies Solidaires informe et conseille les particuliers sur le développement de projets photovoltaïques, en s'assurant dans un premier temps que les particuliers aient priorisé les économies d'énergies dans l'utilisation de leur logement et la rénovation énergétique (triptyque Sobriété – Efficacité – Energies Renouvelables).

CCPH :

- Organiser des **permanence conseil sur le développement des EnR** pour les logements à destination des particuliers dans les Maisons de Services Publics (La Passerelle à Houdan, Septeuil) grâce à un conseiller dédié Ma Prime Rénov (en cours de recrutement), en complément du conseil et de l'information sur la rénovation énergétique, la sobriété, le remplacement des chauffages polluants.

Sensibiliser aux bons comportements d'utilisation du chauffage au bois et la circulation de l'air en intérieur, ou organiser une campagne de sensibilisation sur la pollution par le chauffage au bois est mise en place.

Point de vigilance : conflits de voisinage en lien avec les PAC, nécessité de coupler le changement des systèmes de chauffage à l'isolation des logements.

Action engagée



Porteurs

- CCPH
- Energies solidaires (France Rénov)



Rôle de la collectivité

Conseil et information aux particuliers



Partenaires

- Communes (relai) : rediriger les particuliers vers Energies Solidaires ou les MSP de la CCPH



Calendrier de mise en œuvre

...



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Futur SCoT
- Fiches ADEME « Energies renouvelables : réussir la transition énergétique de mon territoire »

<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/6363-energies-renouvelables-reussir-la-transition-energetique-de-mon-territoire.html>

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

- Nombre de foyers chauffés au fioul
- MWh de chaleur produite par du solaire thermique
- MWh de chaleur produite par des pompes à chaleur
- Nombre de personnes touchées par les permanences conseil dans les maisons de services publics sur les EnR

Objectifs

-

-

Action R2-4 : Développer des projets de géothermie

Collectivités :

- Capitaliser sur de potentielles études sur les communes et organiser des retours d'expérience auprès des autres communes de la CCPH.
- Réalisation potentielle d'études complémentaires par les communes volontaires ou à l'échelle de la CCPH (en réflexion).
- Mise en place de projets de géothermie de surface selon les résultats des études :
 - Géothermie sur sondes
 - Géothermie sur nappe

Industriels :

- Réaliser des études de potentiel géothermique au niveau des zones d'activité (ZAE Saint-Mathieu, ZAE de la Prévôté, Bazainville)
- Mutualiser l'ingénierie, la recherche de financement, réaliser des achats groupés (cf. Fiche action E1-4)

Impacts climat-air-énergie

Impacts climat-air-énergie		Moyens	
Adaptation au changement climatique 	Émissions de GES 	Maîtrise énergétique 	Moyens humains
Émissions de polluants atmosphériques 	Séquestration 	Production d'EnR 	Moyens financiers

Action moyen terme



Porteurs

- Collectivités
- Groupement d'industriels
- Particuliers
- Bailleur



Rôle de la collectivité

- Accompagnement
- Recherche de financement
- Mise en relation avec les professionnels



Partenaires

- ADEME
- AFGP



Calendrier de mise en œuvre

...



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Etudes sur la réalisation de Réseaux de Chaleur alimentés en géothermie sur les communes du territoire.
- Fiches ADEME « Energies renouvelables : réussir la transition énergétique de mon territoire »
<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/6363-energies-renouvelables-reussir-la-transition-energetique-de-mon-territoire.html>

Indicateurs suivis annuellement

- MWH de chaleur produite par géothermie profonde
- Etude de potentiel géothermique
-
-

Objectifs

-
-
-

Action R3-5 : Développer des structures productrices de biométhane par méthanisation en concertant massivement

Une étude a été réalisée en 2022 par la Chambre d'Agriculture, GRDF et la CCPH pour quantifier et qualifier le potentiel de méthanisation sur le territoire. Elle fait état d'un gisement d'environ 100 000 tonnes de matière valorisable pour un potentiel de production de l'ordre de 90 GWh de biométhane annuel. Deux périmètres favorables à l'installation d'unités de méthanisation ont été identifiés : une au Nord du territoire, une au Sud entre Orgerus et Boutigny-Prouais.

Amont :

- Étudier les modalités de portage de ces projets par des opérateurs privés, via, par exemple, la création d'une Société d'Economie Mixte.
- Réaliser un sourcing des sociétés de transports locales qui pourraient utiliser les produits de la méthanisation (cf. Action M2-9), étudier l'adéquation besoin-gisement.
- Informer et concerter les acteurs du territoire massivement pour assurer un projet fédérateur
- Communiquer et promouvoir l'intégration des projets au sein des territoires (intégration paysagère, réduction des nuisances, etc.)

Si les projets se réalisent :

- S'assurer de la bonne qualité de l'eau souterraine et de surface à l'épandage du digestat avec des normes plus sévères que l'Union Européenne
- Communiquer auprès des agriculteurs sur les pratiques indispensables lors de l'épandage pour limiter la volatilisation de l'azote
- Collecter les biodéchets et déchets verts pour les méthaniseurs auprès des particuliers, collectivités, entreprises du territoire

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Action moyen terme



Porteur

- CCPH



Rôle de la collectivité

Pilotage et portage



Partenaires

- Opérateurs privés (associés à la CCPH via une SEM)
- IDFM
- Chambre d'Agriculture
- GRDF



Calendrier de mise en œuvre



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

- Etude méthanisation CCPH (CA Ile-de-France)
- Fiches ADEME « Energies renouvelables : réussir la transition énergétique de mon territoire »
<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/6363-energies-renouvelables-reussir-la-transition-energetique-de-mon-territoire.html>

Indicateurs suivis annuellement

- Mise en place de deux méthaniseurs
- m3 de matières organiques à destination de méthanisation
- MWh de chaleur / électricité produite par méthanisation

Objectifs

-

-

Action R4-6 : Etudier les opportunités d'installations éoliennes

Le territoire de la CPH dispose de plusieurs zones propices à l'installations de grand éolien (source : Diagnostic territorial du PCAET)

Lancer une étude d'opportunité d'installation d'éoliennes afin de préciser le potentiel énergétique et ses conséquences plurielles pour le territoire (avantage énergétique, impact sur l'environnement, enjeu paysager...etc.)

Action moyen terme



Porteur
• CPH



Rôle de la collectivité
Porteuse



Partenaires
• Bureau d'études



Calendrier de mise en œuvre



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement	Objectifs
---------------------------------	-----------

- Etude de potentiel éolien lancée

-

-

-

-

-

-

-